

**ANNEXE 1 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE
A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

CLASSE 6

CHARGES

- 60. APPROVISIONNEMENTS POUR FABRICATION ET MARCHANDISES DESTINEES A LA REVENTE (UTILISATIONS)**
- 61. AUTRES UTILISATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION ET DE SERVICES DE TIERS - PRECOMPTES IMMOBILIERS ET TAXES DIVERSES**
- 62. REMUNERATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DU PERSONNEL ET DE PERSONNES ASSIMILEES**
- 63. AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
- 64. SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION ET TRANSFERTS DE REVENUS AUX ENTREPRISES (SUBVENTIONS A L'IMPORTATION "POUR MEMOIRE")**
- 65. INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES - LOYERS DE TERRAINS DUS - IMPOTS DUS SUR LES REVENUS MOBILIERS DE L'ENTITE COMPTABLE**
- 66. PRESTATIONS SOCIALES (Y COMPRIS CELLES ALLOUEES A LA SUITE DE FAITS DE GUERRES ET D'EVENEMENTS POLITIQUES)**
- 67. AUTRES TRANSFERTS DE REVENUS**
- 68. TRANSFERTS EN CAPITAL (Y COMPRIS IMPOTS EN CAPITAL DUS PAR L'ENTITE COMPTABLE)**
- 69. PERTES EN CAPITAL - DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES AUX FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL ET AUX PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR - VIREMENT DU SOLDE FINAL FAVORABLE A L'ACTIF NET OU AU PASSIF NET**

NB Les textes de renvois numérotés dans le texte sont repris à la fin de la classe 6.

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 60

APPROVISIONNEMENTS POUR FABRICATION ET MARCHANDISES DESTINEES A LA REVENTE (UTILISATIONS)

600 Achats de matières premières pour fabrication

601 Achats de fournitures pour fabrication

602 Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication

603 Achats de marchandises destinées à la revente

604 Remises, ristournes et rabais obtenus sur achats de matières premières et de fournitures pour fabrication (donnant lieu à remboursement)

605 Remises, ristournes et rabais obtenus sur achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication (donnant lieu à remboursement)

606 Remises, ristournes et rabais obtenus sur achats de marchandises destinées à la revente (donnant lieu à remboursement)

607 Variations des stocks de matières premières pour fabrication

608 Variations des stocks de fournitures pour fabrication

609 Variations des stocks de marchandises destinées à la revente

60. APPROVISIONNEMENTS POUR FABRICATION ET MARCHANDISES DESTINEES A LA REVENTE (UTILISATIONS) (1) (2)

NB Les montants des notes de crédit à imputer aux comptes des rubriques 604, 605 et 606 peuvent, si l'entité comptable le souhaite, être portées directement au crédit des comptes des rubriques 600 à 603.

600 ACHATS DE MATIERES PREMIERES POUR FABRICATION

C.S.B.

(3)

Compte

Bg 60000 Achats matière première A (nets de ristournes directes)
.....
Bg 60098 Achats matière première Z (nets de ristournes directes)
Bg 60099 Achats de matières premières, non ventilées (nets de ristournes directes)

601 ACHATS DE FOURNITURES POUR FABRICATION

Bg 60100 Achats fourniture A pour fabrication (nets de ristournes directes)
.....
Bg 60198 Achats fourniture Z pour fabrication (nets de ristournes directes)
Bg 60199 Achats de fournitures, non ventilées (nets de ristournes directes)

602 ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ETUDES DE TIERS POUR FABRICATION (NETS DE RISTOURNES DIRECTES)

Bg 60200
à
Bg 60298 (à ventiler par nature)
Bg 60299 Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication, non ventilés

603 ACHATS DE MARCHANDISES DESTINEES A LA REVENTE

Bg 60300 Achats marchandise A destinées à la revente (nets de ristournes directes)
.....
Bg 60398 Achats marchandise Z destinées à la revente (nets de ristournes directes)
Bg 60399 Achats de marchandises destinées à la revente, non ventilés (nets de ristournes directes)

604 REMISES, RISTOURNES ET RABAIS OBTENUS SUR ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET DE FOURNITURES POUR FABRICATION (REMISES, RISTOURNES ET RABAIS OBTENUS POSTERIEUREMENT ET IMPUTES EN RECETTES BUDGETAIRES OU EN DEPENSES BUDGETAIRES NEGATIVES) (4)

Bg 60400

à

Bg 60449 Notes de crédit (-) - matières premières pour fabrication (atténuation du 600) (5)

Bg 60450

à

Bg 60499 Notes de crédit (-) - fournitures pour fabrication (atténuation du 601) (5)

605 REMISES, RISTOURNES ET RABAIS OBTENUS SUR ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ETUDES DE TIERS POUR FABRICATION (REMISES, RISTOURNES ET RABAIS OBTENUS POSTERIEUREMENT ET IMPUTES EN RECETTES BUDGETAIRES OU EN DEPENSES BUDGETAIRES NEGATIVES) (4)

Bg 60500

à

Bg 60599 Notes de crédit (-) - services, travaux et études de tiers pour fabrication (atténuation du 602)

606 REMISES, RISTOURNES ET RABAIS OBTENUS SUR ACHATS DE MARCHANDISES DESTINEES A LA REVENTE (REMISES, RISTOURNES ET RABAIS OBTENUS POSTERIEUREMENT ET IMPUTES EN RECETTES BUDGETAIRES OU EN DEPENSES BUDGETAIRES NEGATIVES) (4)

Bg 60600

à

Bg 60699 Notes de crédit (-) - marchandises destinées à la revente (atténuation du 603)

607 VARIATIONS DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES POUR FABRICATION (4)

- 60700

à

- 60799 Variations des stocks de matières premières pour fabrication (-) ou (+) (contrepartie des comptes 30000 à 30099)

608 VARIATIONS DES STOCKS DE FOURNITURES POUR FABRICATION (4)

- 60800
- à
- 60899 Variations des stocks de fournitures pour fabrication (-) ou (+) (contrepartie comptes 31000 à 31099)

609 VARIATIONS DES STOCKS DE MARCHANDISES DESTINEES A LA REVENTE (4)

- 60900
- à
- 60999 Variations des stocks de marchandises destinées à la revente (-) ou (+) (contrepartie comptes 34000 à 34099)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 61

AUTRES UTILISATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION ET DE SERVICES DE TIERS - PRECOMPTES IMMOBILIERS ET TAXES DIVERSES

- 610 Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales (dus à des tiers autres que membres du personnel et personnes assimilées)**
- 611 Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion (non mentionnés ailleurs) dus à tout tiers**
- 612 Frais courants de locaux (sauf frais énergétiques)**
- 613 Frais courants de bureau et frais administratifs financiers**
- 614 Consommations énergétiques**
- 615 Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique**
- 616 Frais spécifiques courants de fonctionnement du matériel autre que de bureau et autre qu' informatique et télématique**
- 617 Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)**
- 618 Utilisations de biens de consommation - ou considérés comme tels - relatives aux armes**
- 619 Précomptes immobiliers et taxes diverses**

NB Les comptes de la sous-classe 61 ne comprennent pas les rémunérations des membres du personnel de l'entité et des personnes y assimilées en relation de service avec l'entité comptable (sous-classe 62); par contre, les remboursements de frais à ces personnes sont obligatoirement à imputer à la sous-classe 61.

61. AUTRES UTILISATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION ET DE SERVICES DE TIERS - PRECOMPTES IMMOBILIERS ET TAXES DIVERSES

610 INDEMNITES DE PRESTATIONS, HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE CHARGES SALARIALES DUS A DES TIERS AUTRES QUE MEMBRES DU PERSONNEL ET PERSONNES ASSIMILEES

C.S.B.

6100 Indemnités de prestations et jetons de présence dus à des personnes non en relation de service avec l'entité comptable

Bg 61001
à
Bg 61007 Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)
Bg 61008 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 61001 à 61007 en adjoignant un chiffre)
Bg 61009 Montants dus non ventilés

6101 Honoraires et indemnités de prestations pour révision comptable, expertises et études

Bg 61011
à
Bg 61019 Idem que pour 6100

6102 Honoraires et indemnités de prestations pour travaux de bureau (traductions, travaux à façon dactylographiques, etc.)

Bg 61021
à
Bg 61029 Idem que pour 6100

6103 Honoraires et indemnités de prestations d'avocats et huissiers de justice

Bg 61031
à
Bg 61039 Idem que pour 6100

6104 Honoraires et indemnités de prestations de médecins et de personnel médical

Bg 61041
à
Bg 61049 Idem que pour 6100

6105 Droits d'auteurs, honoraires et indemnités de prestations d'artistes, professeurs, orateurs, guides et interprètes

Bg 61051
à
Bg 61059 Idem que pour 6100

6106 Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptable

Bg 61061
à
Bg 61069 Idem que pour 6100

6107 Charges salariales à rembourser pour personnel détaché d'autres entités soumises au P.C.G. (consolidables à des stades ultérieurs de regroupement) (C.S.P.D.)

NB Les charges salariales représentent les rémunérations directes et indirectes que les tiers en cause continuent à liquider aux personnes détachées auprès de l'entité comptable et qui donnent lieu à remboursement par celle-ci.

Bg 61070 C.S.P.D. dues au Pouvoir fédéral
Bg 61071 C.S.P.D. dues à des S.A.C.A. et O.A.P. relevant du Pouvoir fédéral
Bg 61072 C.S.P.D. dues à la Communauté flamande
Bg 61073 C.S.P.D. dues à des S.A.C.A. et O.A.P. relevant de la Communauté flamande
Bg 61074 C.S.P.D. dues à la Communauté française et à des S.A.C.A. et O.A.P. relevant de la Communauté française
Bg 61075 C.S.P.D. dues à la Communauté germanophone et à des S.A.C.A. et O.A.P. relevant de la Communauté germanophone
Bg 61076 C.S.P.D. dues à la Région wallonne
Bg 61077 C.S.P.D. dues à la Région wallonne et à des S.A.C.A. et O.A.P. relevant de la Région wallonne
Bg 61078 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 61070 à 61077 en adjoignant un chiffre)
Bg 61079 C.S.P.D. dues à la Région de Bruxelles-Capitale et aux S.A.C.A. et O.A.P. relevant de la Région de Bruxelles-Capitale

6108 Charges salariales à rembourser pour personnel détaché d'entités autres que celles soumises au P.C.G. (6)

NB Les charges salariales représentent les rémunérations directes et indirectes que les tiers en cause continuent à liquider aux personnes détachées auprès de l'entité comptable et qui donnent lieu à remboursement par celle-ci.

Bg	61081	C.S.P.D. dues à des entreprises privées
Bg	61082	C.S.P.D. dues à des entreprises publiques
Bg	61083	C.S.P.D. dues à des O.S.B.L.
Bg	61084	C.S.P.D. dues à des Organismes de sécurité sociale
Bg	61085	C.S.P.D. dues à des Administrations locales
Bg	61086	C.S.P.D. dues à des Etablissements de l'Enseignement autonome subsidié
Bg	61087	C.S.P.D. dues à des Assemblées et diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au plan comptable général
Bg	61088	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 61081 à 61087 en adjoignant un chiffre)
Bg	61089	C.S.P.D. dues à des personnes non soumises au plan comptable général, non ventilés

6109 Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales à des personnes non en relation de service avec l'entité comptable, non ventilés

Bg	61098	Indus à récupérer sur montants non ventilés (-)
Bg	61099	Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales, non ventilés

611 REMBOURSEMENTS DE FRAIS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, INDEMNITES COMPENSATOIRES DE FRAIS ET FRAIS DIVERS DE GESTION (NON MENTIONNES AILLEURS) DUS A TOUT TIERS

6110 Remboursements de frais de déplacement et de séjour individuels

Bg	61101	à
Bg	61107	Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)
Bg	61108	Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61100 à 61107 en adjoignant un chiffre)
Bg	61109	Montants dus non ventilés

6111 Remboursements de frais de transport, de logement et de nourriture collectifs

Bg	61111	à
Bg	61119	Idem que pour 6110

6112 Indemnités compensatoires de frais forfaitaires (fiscalement non imposables)

Bg 61121

à

Bg 61129 Idem que pour 6110

6113 Frais de tenues de travail (cache-poussière, salopettes, blouses, etc.) et frais de tenues de service (militaires, huissiers, douaniers, gardes forestiers, etc.)

Bg 61131

à

Bg 61139 Idem que pour 6110

6114 Frais de contentieux (autres qu'honoraires et jetons de présence)

Bg 61141

à

Bg 61149 Idem que pour 6110

6115 Frais de recrutement, d'examens, de formation et de contrôle médical du personnel (autres qu'honoraires et jetons de présence)

Bg 61151

à

Bg 61159 Idem que pour 6110

6116 Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets

Bg 61161

à

Bg 61169 Idem que pour 6110

6117 Acquisition de livres, disques, jeux, etc pour bibliothèques, discothèques, ludothèques, etc. administratives, scolaires et de loisirs et acquisition de petit matériel didactique (au prix de facture inférieur à 500 EUROS)

Bg 61171
à

Bg 61179 Idem que pour 6110

6118 Frais de repas scolaires, de voyages scolaires et autres avantages scolaires

Bg 61181
à

Bg 61189 Idem que pour 6110

6119 Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion

Bg 61191
à

Bg 61197 Frais divers de gestion (autre que spécifiés) (à ventiler par nature)

Bg 61198 Indus à récupérer et notes de crédit sur montants divers et non ventilés (-) (à ventiler comme 61191 à 61197 en adjoignant un chiffre)

Bg 61199 Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion, non ventilés

612 FRAIS COURANTS DE LOCAUX (SAUF FRAIS ENERGETIQUES)

6120 SOUS-RUBRIQUE DESTINEE UNIQUEMENT A LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

Loyers fictifs imputés sur immeubles occupés par leurs propriétaires (pendant du 7190) (opérations non budgétaires à comptabiliser en charges et en produits par imputation entre ceux-ci; éventuellement et uniquement en comptabilité analytique)

NB La nouvelle version du SEC ne prévoit plus le calcul de loyers imputés en ce qui concerne les Administrations publiques qui occupent leurs immeubles.

- 61201
à

- 61209 Loyers imputés sur immeubles occupés par les différents services de l'entité comptable propriétaire de ces immeubles (à comptabiliser éventuellement et uniquement en comptabilité analytique par service, en adjoignant un chiffre)

6121 Loyers et redevances emphytéotiques pour immeubles

NB Les entités peuvent, si elles le souhaitent, "proratiser" les loyers et redevances; dans ce cas les dépenses budgétaires sont à imputer au 496 et le signe Bg est sans objet au 6121.

Bg	61211	Loyers et redevances emphytéotiques – immeubles à usage principalement administratif et fonctionnel
Bg	61212	Loyers et redevances emphytéotiques - immeubles d'établissement d'enseignement
Bg	61213	Loyers et redevances emphytéotiques - immeubles purement militaires
Bg	61214	Loyers et redevances emphytéotiques - immeubles diplomatiques
Bg	61215	Loyers et redevances emphytéotiques - quotes-parts d'immeubles en copropriété
Bg	61216	Loyers et redevances emphytéotiques - autres immeubles
Bg	61217	Loyers et redevances emphytéotiques - locaux d'exploitation
Bg	61218	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 61211 à 61217 en adjoignant un chiffre)
Bg	61219	Loyers et redevances emphytéotiques, non ventilés

6122 Frais courants de réparation et d'entretien de locaux par des tiers - (y compris les frais de nettoyage par des firmes spécialisées)

Bg	61220	Immeubles de rapport
Bg	61221	Immeubles à usage principalement administratif et fonctionnel
Bg	61222	Immeubles d'établissements d'enseignement
Bg	61223	Immeubles purement militaires
Bg	61224	Immeubles diplomatiques
Bg	61225	Immeubles en co-propriété
Bg	61226	Autres immeubles
Bg	61227	Locaux d'exploitation
Bg	61228	Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61220 à 61227 en adjoignant un chiffre)
Bg	61229	Frais courants de réparation et d'entretien de locaux, non ventilés

6123 Frais d'eau (froide et chaude)

Bg	61230	
	à	
Bg	61239	Idem que pour 6122

6124 Frais de surveillance des locaux par des tiers

Bg	61240	
	à	
Bg	61249	Idem que pour 6122

6125 Frais d'assurance des locaux

- Bg 61250
- à
- Bg 61259 Idem que pour 6122

6126 Frais courants de réparation, d'entretien et de surveillance des ascenseurs

- Bg 61260
- à
- Bg 61269 Idem que pour 6122

6127 Redevances de frais à payer à la Régie des Bâtiments et Quotes-parts de frais de copropriété

- Bg 61271 Redevances de frais à payer à la Régie des Bâtiments
- Bg 61272 Quotes-parts de frais de copropriété
- Bg 61279 Montants non ventilés

6128 Autres frais courants de locaux

- Bg 61281 Frais d'emménagement et de déménagement
- Bg 61282 Frais relatifs au chauffage des locaux (autres que dépenses de consommation énergétiques - voir 614)
- Bg 61283 Frais divers courants de locaux d'exploitation
- Bg 61284 Frais divers courants d'autres locaux
- Bg 61288 Indus à récupérer et notes de crédit en matière d'autres frais courants de locaux (-) (à ventiler comme 61281 à 61287 en adjoignant un chiffre)
- Bg 61289 Autres frais courants de locaux, non ventilés

6129 Frais courants de locaux, non ventilés

- Bg 61298 Indus à récupérer et notes de crédit sur frais courants de locaux, non ventilés (-)
- Bg 61299 Frais courants de locaux, non ventilés

613 FRAIS COURANTS DE BUREAU ET FRAIS ADMINISTRATIFS FINANCIERS

6130 Frais de réparation et d'entretien du mobilier et du matériel de bureau

- Bg 61301
à
Bg 61307 Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)
Bg 61308 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61301 à 61307 en adjoignant un chiffre)
Bg 61309 Montants dus, non ventilés

6131 Frais d'assurance du mobilier et du matériel de bureau

- Bg 61311
à
Bg 61319 Idem que pour 6130

6132 Acquisition de petit matériel et de petit outillage administratifs (au prix par article ou par facture inférieur à 500 Euros) et fournitures courantes de bureau (papier, crayons et bics, scotch, etc.)

- Bg 61321
à
Bg 61329 Idem que pour 6130

6133 Frais d'affranchissement et de transport de paquets

- Bg 61331 Montants dus (y compris achats de timbres-poste)
- 61339 Variation de l'encours des timbres-poste (+) ou (-) (voir 5565)

6134 Frais de téléphone, FAX, E-MAIL et de télégramme

- Bg 61341
à
Bg 61349 Idem que pour 6130

6135 Frais de journaux, de revues, de documents de travail, de BISTEL et autres moyens d'information et frais d'impression et d'editing de rapports et publications de l'entité comptable

Bg 61351
à
Bg 61359 Idem que pour 6130

6136 Redevances pour l'utilisation d'actifs incorporels (à l'exclusion des logiciels)

Bg 61361 Redevances de brevets
Bg 61362 Redevances de concessions
Bg 61368 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 61361 à 61362 en adjoignant un chiffre)
Bg 61369 Montants dus, non ventilés

6137 Commissions de placement, de gestion et autres sur emprunts publics émis et frais financiers administratifs

Bg 61371
à
Bg 61379 Idem que pour 6130

6138 Cotisations pour l'obtention de la garantie financière des Pouvoirs publics

Bg 61388 Indus à récupérer (-)
Bg 61389 Montants dus, non ventilés

6139 Frais courants de bureau et frais administratifs financiers divers et non ventilés (montants dus)

Bg 61391 Location de mobilier et matériel (N.B. Idem que 6121)
Bg 61392
à
Bg 61394 Autres frais courants de bureau (à ventiler par nature)
Bg 61395
à
Bg 61397 Autres frais financiers administratifs (à ventiler par nature)
Bg 61398 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61391 à 61397 en adjoignant un chiffre)
Bg 61399 Frais courants de bureau et frais administratifs financiers, non ventilés

614 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

6140 Mazout de chauffage

Bg	61401	Achats de mazout de chauffage
Bg	61408	Notes de crédit (-)
-	61409	Variations des stocks de mazout de chauffage (+) ou (-) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 350)

6141 Gaz (y compris butane, etc.)

Bg	61411	Facturations de gaz
Bg	61418	Notes de crédit (-)

6142 Vapeur de chauffage

Bg	61421	Facturations de vapeur de chauffage
Bg	61428	Notes de crédit (-)

6143 Electricité

Bg	61431	Facturations d'électricité
Bg	61438	Notes de crédit (-)

6144 Charbon, coke, lignite et autres combustibles de chauffage

Bg	61441	Achats de charbon et autres combustibles de chauffage
Bg	61448	Notes de crédit (-)
-	61449	Variations des stocks de combustibles de chauffage (-) ou (+) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 354)

6145 Essences pour moyens de transport

Bg	61451	Achats d'essences pour moyens de transport
Bg	61458	Notes de crédit (-)
-	61459	Variations des stocks d'essences pour moyens de transport (-) ou (+) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 355)

6146 Mazout pour moyens de transport

Bg	61461	Achats de mazout pour moyens de transport
Bg	61468	Notes de crédit (-)
-	61469	Variations des stocks de mazout pour moyens de transport (-) ou (+) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 356)

6147 L.P.G. pour moyens de transport

Bg	61471	Achats de L.P.G. pour moyens de transport
Bg	61478	Notes de crédit (-)
-	61479	Variations de stocks de L.P.G. pour moyens de transport (-) ou (+) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 357)

6148 Autres produits énergétiques pour moyens de transport (kérosène, etc.)

Bg	61481	Achats d'autres produits énergétiques pour moyens de transport
Bg	61488	Notes de crédit (-)
-	61489	Variations des stocks d'autres produits énergétiques pour moyens de transport (-) ou (+) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 358)

6149 Consommations énergétiques, non ventilées

Bg	61491	Achats ou facturations de consommations énergétiques non ventilées
Bg	61498	Notes de crédit (-)
-	61499	Variations des stocks (-) ou (+) (si ceux-ci sont comptabilisés - voir rubrique 359)

615 FRAIS SPECIFIQUES COURANTS DE GESTION INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

6150

6151 Frais de location d'unités centrales

Bg	61511	
	à	
Bg	61517	Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)

- Bg 61518 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61511 à 61517 en adjoignant un chiffre)
Bg 61519 Montants échus, non ventilés

6152 Frais de location d'unités périphériques

- Bg 61521
à
Bg 61529 Idem que pour 6151

6153 Frais de location d'autres matériels informatique et télématique

- Bg 61531
à
Bg 61539 Idem que pour 6151

6154 Fournitures spécifiques pour le traitement informatique et télématique

- Bg 61541
à
Bg 61547 Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)
Bg 61548 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61541 à 61547 en adjoignant un chiffre)
Bg 61549 Montants dus, non ventilés

6155 Frais de réparation et de maintenance du matériel informatique et télématique

- Bg 61551
à
Bg 61559 Idem que pour 6154

6156 Frais de formation spécifique du personnel à l'informatique et à la télématique

- Bg 61561
à
Bg 61569 Idem que pour 6154

6157 Redevances pour utilisation de logiciels

Bg 61571
à
Bg 61579 Idem que pour 6154

6158 Frais de mise à jour des logiciels

Bg 61581
à
Bg 61589 Idem que pour 6154

6159 Frais spécifiques courants de gestion informatiques et télématiques, divers ou non ventilés

Bg 61591
à
Bg 61597 Montants divers dus (à ventiler par nature)
Bg 61598 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61591 à 61597 en adjoignant un chiffre)
Bg 61599 Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique, non ventilés

616 FRAIS SPECIFIQUES COURANTS DE FONCTIONNEMENT DU MATERIEL AUTRE QUE DE BUREAU ET AUTRE QU'INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE (A L'EXCLUSION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES)

6160 Frais de réparation et d'entretien du matériel roulant

Bg 61601 Montants dus
Bg 61608 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

6161 Frais de réparation et d'entretien du matériel navigant

Bg 61611 Montants dus
Bg 61618 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

6162 Frais de réparation et d'entretien du matériel volant

Bg 61621 Montants dus
Bg 61698 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

6163 Frais de réparation et d'entretien des machines et de l'outillage

Bg 61631 Montants dus
Bg 61638 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

**6164 Acquisition de petit matériel autre que de bureau et de petit outillage
(au prix de facture inférieur à 500 Euros)**

Bg 61641 Montants dus
Bg 61648 Notes de crédits (-)

**6165 Autres frais courants de fonctionnement du matériel roulant
(assurances, locations, taxes, etc.)**

Bg 61651 Montants dus
Bg 61658 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

**6166 Autres frais courants de fonctionnement du matériel navigant
(assurances, ...)**

Bg 61661 Montants dus
Bg 61668 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

**6167 Autres frais courants de fonctionnement du matériel volant
(assurances, ...)**

Bg 61671 Montants dus
Bg 61678 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

6168 Autres frais courants de fonctionnement des machines et de l'outillage

Bg 61681 Montants dus
Bg 61688 Indus à récupérer et notes de crédit (-)

6169 Frais spécifiques courants de fonctionnement du matériel autre que de bureau et informatique ou télématique, divers ou non ventilés

Bg 61691 Montants dus divers
Bg 61697 Montants dus non ventilés
Bg 61698 Indus à récupérer et notes de crédit divers ou non ventilés (-)

617 CHARGES SPECIFIQUES COURANTES ENCOURUES POUR LES OUVRAGES DE GENIE CIVIL (Y COMPRIS LES INFRASTRUCTURES MILITAIRES) (A L'EXCEPTION DES AMORTISSEMENTS SUR CES OUVRAGES) (7)

6170 Frais de réparation et d'entretien courants des autoroutes, routes et pistes cyclables (y compris ouvrages d'art et équipements incorporés)

Bg 61701
à
Bg 61707 Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)
Bg 61708 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61701 à 61707 en adjoignant un chiffre)
Bg 61709 Montants dus, non ventilés

6171 Frais de réparation et d'entretien courants des champs d'aviation

Bg 61711
à
Bg 61719 Idem que pour 6170

6172 Frais de réparation et d'entretien courants des canaux, fleuves et rivières navigables ou non

Bg 61721

à

Bg 61729 Idem que pour 6170

6173 Frais de réparation et d'entretien courants des barrages

Bg 61731

à

Bg 61739 Idem que pour 6170

6174 Frais de réparation et d'entretien courants des ports

Bg 61741

à

Bg 61749 Idem que pour 6170

6175 Frais de réparation et d'entretien courants des infrastructures de transports publics (infrastructures dont les entités de l'Etat fédéral sont propriétaires)

Bg 61751

à

Bg 61759 Idem que pour 6170

6176 Frais de réparation et d'entretien courants des stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont les entités de l'Etat fédéral sont propriétaires)

Bg 61761

à

Bg 61769 Idem que pour 6170

6177 Frais de réparation et d'entretien courants des défenses côtières et chenaux de navigation

Bg 61771

à

Bg 61779 Idem que pour 6170

6178 Frais de réparation et d'entretien courants des réseaux de télétransmissions et réseaux-radio

Bg 61781
à
Bg 61789 Idem que pour 6170

6179 Frais de réparation et d'entretien courants d'autres infrastructures, frais divers et charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil non ventilées

Bg 61791
à
Bg 61795 F.R.E. d'autres infrastructures (à ventiler par infrastructure)
Bg 61796 Fournitures et prestations de tiers pour la lutte contre la neige et le verglas
Bg 61797 Fournitures et prestations de tiers pour la lutte contre les inondations (à ne pas confondre avec les secours et dédommagements aux victimes comptabilisés en transferts)
Bg 61798 Indus à récupérer et notes de crédit (-) (à ventiler comme 61791 à 61797 en adjoignant un chiffre)
Bg 61799 Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil, non ventilées

618 UTILISATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION - OU CONSIDERES COMME TELS - RELATIVES AUX ARMES (DEFENSE NATIONALE, POLICE FEDERALE, DOUANES, GARDES FORESTIERS, ETC.)

NB Le nouveau système du SEC, prévoit qu'à l'exception des armes de destruction et des moyens de transport et équipements des Forces Armées dont la seule utilisation est de transporter ou de servir de support à des armes de destruction; les autres biens militaires durables sont, en principe, à considérer comme des biens corporels de capital et donc comme des actifs matériels. Il en résulte que seuls les armes de destruction et les biens durables militaires y assimilés resteront des biens de consommation. La rubrique 618 leur est destinée.

6180 Armes de destruction - Forces armées (y compris les supports matériels de transport, de lancement et de largage ainsi qu'éventuellement les pièces de rechange acquises au moment des achats)

Bg 61801 Achats
Bg 61808 Notes de crédit (-)
- 61809 Variations des stocks d'armes de destruction non encore mises en service (+) ou (-) (voir 36009)

6181 Munitions - Forces Armées

Bg	61811	Achats
Bg	61818	Notes de crédit (-)
-	61819	Variations des stocks de munitions non encore mises en service (-) ou (+) (voir 36109)

6182 Pièces de rechange (pour armes de destruction) - Forces armées

Bg	61821	Achats
Bg	61828	Notes de crédit (-)
-	61829	Variations des stocks de pièces de rechange non encore mises en service (+) ou (-) (voir 36209)

6183 Petit outillage de nature militaire (prix de facture inférieur à 500 EUROS) - Forces Armées

Bg	61831	Achats
Bg	61838	Notes de crédit (-)
-	61839	Variations des stocks de petit outillage non encore mis en service (+) ou (-) (voir 36309)

6184 Munitions - Police fédérale

Bg	61841	Achats
Bg	61848	Notes de crédit (-)
-	61849	Variations des stocks de munitions non encore mises en service (+) ou (-) (voir 36409)

6185 Pièces de rechange (pour armes de protection) - Police fédérale

Bg	61851	Achats
Bg	61858	Notes de crédit (-)
-	61859	Variations des stocks de pièces de rechange non encore mises en service (+) ou (-) (voir 36509)

6186 Petit outillage de nature militaire (prix de facture inférieur à 500 EUROS) - Police fédérale

Bg	61861	Achats
Bg	61868	Notes de crédit (-)
-	61869	Variations des stocks de petit outillage non encore mis en service (+) ou (-) (voir 36609)

6187 Munitions - Autres Services

Bg	61871	Achats
Bg	61878	Notes de crédit (-)
-	61879	Variations des stocks de munitions non encore mises en service (+) ou (-) (voir 36709)

6188 Pièces de rechange (pour armes de protection) - Autres Services

Bg	61881	Achats
Bg	61888	Notes de crédit (-)
-	61889	Variations des stocks de pièces de rechange non encore mises en service (+) ou (-) (voir 36809)

6189 Petit outillage de nature militaire - Autres Services (prix de facture inférieur à 500 EUROS)

Bg	61891	Achats
Bg	61898	Notes de crédit (-)
-	61899	Variations des stocks de petit outillage non encore mis en service (+) ou (-) (voir 36909)

619 PRECOMPTES IMMOBILIERS ET TAXES DIVERSES

6190

6191 Précomptes immobiliers

Bg	61911	Précomptes immobiliers dus
Bg	61918	Dégrèvements (-)

6192 Taxes régionales

Bg	61921	
	à	
Bg	61927	Taxes régionales dues (à ventiler par nature et Région)
Bg	61928	Dégrèvements (-) (à ventiler comme 61921 à 61927 en adjoignant un chiffre)
Bg	61929	Montants dus, non ventilés

6193 Taxes levées par des Administrations locales

Bg	61931	
	à	
Bg	61937	Taxes levées par des Administrations locales (à ventiler par nature)
Bg	61938	Dégrèvements (-) (à ventiler comme 61931 à 61937 en adjoignant un chiffre)
Bg	61939	Montants dus, non ventilés

6194 Impôts et taxes non incluses dans le prix des biens et services à payer

Bg	61941	
	à	
Bg	61947	Impôts et taxes non incluses dans le prix des biens et services à payer (à ventiler par nature d'impôt ou de taxe)
Bg	61948	Dégrèvements (-) (à ventiler comme 61941 à 61947 en adjoignant un chiffre)
Bg	61949	Montants à payer, non ventilés

6195

à

6198

6199 Taxes diverses, non ventilées

Bg	61998	Dégrèvements (-), non ventilés
Bg	61999	Taxes diverses dues, non ventilées

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 62

REMUNERATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DU PERSONNEL ET DES PERSONNES ASSIMILEES

620

621 Salaires, traitements et autres rémunérations en espèces du personnel et de personnes assimilées

622 Rémunérations en nature du personnel

623 Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des Organismes de sécurité sociale

624 Cotisations sociales d'employeur effectives dues à des entités autres que des Organismes de sécurité sociale

625

à

628

629 Cotisations sociales d'employeur imputées (pour prestations sociales allouées au personnel et ayants-droit, non financées par des cotisations sociales effectives)

62. REMUNERATIONS DIRECTES ET INDIRECTES (1) DU PERSONNEL ET DES PERSONNES ASSIMILEES (8) (Y COMPRIS COTISATIONS SOCIALES IMPUTEES)

620

621 SALAIRES, TRAITEMENTS ET AUTRES REMUNERATIONS EN ESPECES DU PERSONNEL ET DE PERSONNES ASSIMILEES

6210 Rémunérations barémiques du personnel (y compris allocations de foyer et de résidence, indemnités pour fonctions supérieures, etc.)

C.S.B.

Bg 62101 Montants échus au cours de l'année
- 62102 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 62103 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 62108 Indus à récupérer (-)

NB Le redressement pour décembre ne vaut que si le système actuel de décalage budgétaire était momentanément maintenu dans certaines entités comptables après la mise en vigueur du Plan comptable général . S'il ne l'est pas, les 62102 et 62103 disparaissent et l'intitulé du 62101 devient "Montants dus".

6211 Pécules de vacances

Bg 62111 Montants dus
Bg 62118 Indus à récupérer (-)

6212 Primes de fin d'année

Bg 62121 Montants dus
Bg 62128 Indus à récupérer (-)

6213 Primes syndicales

Bg 62131 Montants dus
Bg 62138 Indus à récupérer (-)

6214 Interventions dans le coût des abonnements de transports et indemnités pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail

Bg 62141 Montants dus
Bg 62148 Indus à récupérer (-)

6215 Rémunérations d'étudiants

Bg 62151 Montants dus
Bg 62158 Indus à récupérer (-)

6216 Rémunérations allouées dans le cadre de programmes d'emploi

Bg 62161 Montants dus
Bg 62168 Indus à récupérer (-)

6217 Indemnités de prestation et jetons de présence dus à des membres du personnel et personnes assimilées (y compris les Commissaires du Gouvernement fédéral et des Gouvernements communautaires et régionaux, les membres de commissions, etc)

Bg 62171 Montants dus
Bg 62178 Indus à récupérer (-)

6218 Indemnités de prestation et jetons de présence dus à des mandataires publics (députés et sénateurs fédéraux, députés communautaires et régionaux)

Bg 62181 Montants dus
Bg 62188 Indus à récupérer (-)

6219 Rémunérations en espèces diverses ou non ventilées

Bg 62191 Montants dus non ventilés échus
- 62192 Montants non ventilés dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 62193 Montants non ventilés courus et non échus de décembre de l'année en cours
Bg 62194
à
Bg 62197 Montants divers dus (à ventiler par nature - y compris régularisations sur soldes de miliciens)

Bg 62198 Indus à récupérer sur divers ou non ventilés (à ventiler comme 62191 et 62194 à 62197 en adjoignant un chiffre) (-)

622 REMUNERATIONS EN NATURE DU PERSONNEL (DONNANT LIEU A FACTURATION A L'ENTITE COMPTABLE)

6220

6221 Prise en charge totale ou partielle du coût des repas du personnel (non nécessités par le service)

Bg 62211 Montants dus
Bg 62218 Notes de crédit (-)

6222 Intervention d'employeur dans les chèques-repas

Bg 62221 Montants dus (achats de chèques-repas)
Bg 62228 Montants à charge du personnel (-)
- 62229 Variation des encours de chèques-repas (+) ou (-) (voir 5568)

6223 Quotes-parts directes dans les frais de restaurants et de mess servant des repas aux membres du personnel

Bg 62231 Montants dus
Bg 62238 Notes de crédit (-)

6224 Interventions pour uniformes civils et militaires (autres que tenues de travail ou de service)

Bg 62241 Montants dus
Bg 62248 Notes de crédit et indus à récupérer (-)

6225

6226 Transports gratuits de membres du personnel à et de leur lieu de travail

Bg 62261 Montants dus
Bg 62268 Notes de crédit et indus à récupérer (-)

6227

6228 Rémunérations en nature diverses

Bg 62281
à
Bg 62287 Montants dus (à ventiler par nature)
Bg 62288 Notes de crédit et indus à récupérer (-) (à ventiler comme 62281 à 62287 en adjoignant un chiffre)

6229 Rémunérations en nature non ventilées

Bg 62298 Notes de crédit et indus à récupérer (-)
Bg 62299 Montants non ventilés dus

**623 COTISATIONS SOCIALES D'EMPLOYEUR EFFECTIVES A VERSER A DES ORGANIS-
MES DE SECURITE SOCIALE**

6230

6231 Cotisations d'employeur pour soins de santé - personnel non assujetti à la S.S. des travailleurs salariés

Bg 62311 Montants échus
- 62312 Montants dus pour l'année précédente (-)
- 62313 Montants courus de l'année échus l'année suivante (+)
Bg 62318 Indus à récupérer (-)

6232 Primes pour accidents de travail - personnel non assujetti à la S.S. des travailleurs salariés (si l'entité n'est pas son propre assureur)

Bg	62321	Montants échus
-	62322	Montants dus pour l'année précédente (-)
-	62323	Montants courus de l'année échus l'année suivante
Bg	62328	Indus à récupérer (-)

6233 Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés

Bg	62331	Montants échus
-	62332	Montants dus pour l'année précédente (-)
-	62333	Montants courus de l'année échus l'année suivante
Bg	62338	Indus à récupérer (-)

6234 Modération salariale à verser aux organismes percepteurs de S.S.

Bg	62341	Montants échus
-	62342	Montants dus pour l'année précédente (-)
-	62343	Montants courus de l'année échus l'année suivante
Bg	62348	Indus à récupérer (-)

6235
à
6237

6238 Cotisations sociales d'employeur effectives diverses à verser à des organismes de S.S.

Bg	62381	Montants échus (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	62382	Montants dus pour l'année précédente (-)
-	62383	Montants courus de l'année échus l'année suivante
Bg	62389	Indus à récupérer (-) (idem)

6239 Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des organismes de S.S., non ventilées

Bg	62391	Montants dus non ventilés
-	62392	Montants non ventilés dus pour l'année précédente (-)
-	62393	Montants non ventilés courus de l'année échus l'année suivante
Bg	62398	Indus à récupérer pour montants non ventilés (-)

624 COTISATIONS SOCIALES D'EMPLOYEUR EFFECTIVES DUES A DES ENTITES AUTRES QUE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

6240

6241 Cotisations d'employeur à verser au Service médical du travail

Bg	62411	Montants dus
Bg	62418	Indus à récupérer (-)

6242 Cotisations d'employeur à des Fonds sociaux divers

Bg	62421	
	à	
Bg	62427	Montants dus (à ventiler par Fonds social)
Bg	62428	Indus à récupérer (-) (à ventiler par Fonds social en adjoignant un chiffre)

6243 Contribution dans les dépenses des Services sociaux du personnel dotés de la personnalité juridique (O.A.P.)

Bg	62431	
	à	
Bg	62437	Montants dus (à ventiler par Service social)
Bg	62438	Indus à récupérer (-) (à ventiler par Service social en adjoignant un chiffre)

6244 Contribution dans les dépenses des Services sociaux du personnel dotés de la seule autonomie comptable (S.A.C.A.)

Bg 62441

à

Bg 62447 Montants dus (à ventiler par Service social)

Bg 62448 Indus à récupérer (-) (à ventiler par Service social en adjoignant un chiffre)

6245 Cotisations d'employeur dite de responsabilisation dues par des entités de l'Etat fédéral à des Services du Pouvoir fédéral sur des suppléments de rémunérations (pour des pensions de retraite à venir)

Bg 62451 Cotisations dues sur les rémunérations additionnelles de l'année x

Bg 62458 Cotisations à rembourser sur rémunérations additionnelles servies indûment (-)

6246 Contributions d'employeur dues à des Services du Pouvoir fédéral par des O.A.P. relevant de l'Etat fédéral pour la liquidation de pensions de retraite d'Etat (Pool - Loi du 28 avril 1958)

Bg 62461 Contributions dues pour pensions de retraite servies au cours de l'année x

6247

et

6248

6249 Cotisations sociales d'employeur à verser à d'autres entités que des O.S.S. non ventilées

Bg 62498 Indus à récupérer (-)

Bg 62499 Montants dus non ventilés

625

à

628

**629 COTISATIONS SOCIALES D'EMPLOYEUR IMPUTEES (POUVANT ETRE
EVENTUELLEMENT CONSOLIDEES AVEC LE 749 DANS UNE VERSION NETTE DU
COMPTE DE RESULTATS)**

NB Les cotisations sociales d'employeur imputées correspondent à la partie des prestations sociales servies directement par l'employeur à ses salariés et ayants-droits non couverte ou insuffisamment couverte par des cotisations personnelles des salariés.

6290

6291 Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directes

- 62911 Cotisations imputées pour allocations familiales normales et spéciales
- 62912 Cotisations imputées pour allocations de naissance
- 62913 Cotisations imputées pour accidents de travail (si l'entité est son propre assureur)
- 62914 Cotisations imputées pour indemnités de funérailles du personnel en activité
- 62915 Cotisations imputées pour indemnités de funérailles du personnel pensionné (actuellement pour mémoire, les cotisations personnelles étant supérieures au montant des prestations servies en la matière)
- 62919 Cotisations imputées pour autres allocations directes

6292 Cotisations sociales d'employeur imputées pour paiement maintenu du salaire

- 62921 Cotisations imputées pour charges de mise en disponibilité -maladie
- 62922 Cotisations imputées pour charges de mise en disponibilité -invalidité
- 62923 Cotisations imputées pour charges de mise en disponibilité - autres causes

6293 Cotisations sociales d'employeur imputées pour pensions de retraite

- 62931
à
- 62939 Cotisations imputées pour pensions de retraite de fonctionnaires à charge des entités de l'Etat fédéral (à détailler)

6294 Cotisations sociales d'employeur imputées pour pensions de survie

- 62941
à
- 62949 Cotisations imputées pour pensions de survie allouées à des ayants droit de fonctionnaires (actuellement, pour mémoire, les cotisations personnelles étant supérieures au montant des prestations servies en la matière)

6295
à
6297

6298 Cotisations sociales d'employeur imputées diverses

- 62981
- à
- 62989 A ventiler par nature

6299 Cotisations sociales d'employeur imputées non ventilées

- 62999 Cotisations sociales d'employeur imputées non ventilées

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 63

AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 630 Amortissements sur frais d'établissement**
- 631 Amortissements sur immobilisations incorporelles**
- 632 Amortissements sur constructions proprement dites**
- 633 Amortissements sur terrains bâtis (terrains et constructions non dissociables)**
- 634 Amortissements sur installations, machines et outillage d'exploitation**
- 635 Amortissements sur mobilier et matériel autres que d'exploitation et qu'en L.F.**
- 636 Amortissements sur immobilisations corporelles (terrains exclus) détenues en location-financement et autres droits réels que de propriété (emphytéose, droit de superficie, etc)**
- 637 Amortissements sur ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)**
- 638**
- 639**

**63. AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT,
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SUR IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**

630 AMORTISSEMENTS SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT

C.S.B.

6300 Amortissements sur frais de constitution

- 63009 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20109)

6301

à

6303

6304 Amortissements sur frais de restructuration

- 63049 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20149)

6305

**6306 Amortissements sur frais d'agencement et d'aménagement
d'immeubles de tiers occupés par l'entité comptable**

- 63069 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20169)

6307

et

6308

6309 Amortissements sur frais d'établissement divers ou non ventilés

- 63099 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20199)

631 AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6311 Amortissements sur concessions, brevets, licences, fonds commerciaux, marques commerciales et droits similaires

- 63119 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20219)

6312 Amortissements sur logiciels

- 63129 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20229)

6313

6314 Amortissements sur autres actifs incorporels

- 63149 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20249)

**6315
à
6318**

6319 Amortissements sur immobilisations incorporelles non ventilées

- 63199 Amortissements sur montants comptabilisés (cf. 20299)

632 **AMORTISSEMENTS SUR CONSTRUCTIONS PROPREMENT DITES** (DISSOCIEES DES TERRAINS SOUS-JACENTS)

NB Les terrains ne donnent pas lieu à amortissement

6320 Amortissements sur constructions à usage principalement administratif et fonctionnel (autres qu'enseignement, purement militaire ou diplomatiques à l'Etranger, de rapport ou monuments)

- 63209 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22309)

6321 Amortissements sur bâtiments d'établissements d'enseignement (quel que soit le type ou le niveau)

- 63219 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22319)

6322 Amortissements sur constructions à usage purement militaire (non compris les logements extérieurs aux bases)

- 63229 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22329)

6323 Amortissements sur immeubles de rapport

- 63239 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22339)

6324
et
6325

6326 Amortissement sur bâtiments d'installations d'exploitation

- 63269 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22369)

6327 Amortissements sur monuments et autres immeubles classés sans autre affectation

- 63279 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22379)

6328

6329 Amortissements sur bâtiments non ventilés

- 63299 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22399)

633 AMORTISSEMENTS SUR TERRAINS BATIS (TERRAINS ET CONSTRUCTIONS NON DISSOCIABLES)

6330 Amortissements sur parties d'immeubles détenues en copropriété (appartements, etc.)

- 63309 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (sauf sur la partie terrain - à estimer) (cf. 22409)

6331 Amortissements sur immeubles diplomatiques sis à l'Etranger

- 63319 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22449)

6332 Amortissements sur autres immeubles à l'Etranger

- 63329 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (cf. 22459)

6333

à

6337

6338 Amortissements sur autres immeubles non dissociables en terrains et bâtiments et sur immeubles non ventilés

- 63389 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (sauf sur la partie terrain – à estimer) (cf. 22489)

634 AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE D'EXPLOITATION

6340 Amortissements sur installations d'exploitation

- 63409 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 23009)

6341 Amortissements sur machines d'exploitation

- 63419 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 23109)

6342 Amortissements sur outillage d'exploitation (au prix de facture, supérieur à 500 EUROS)

- 63429 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 23209)

6343

à

6349

635 AMORTISSEMENTS SUR MOBILIER ET MATERIEL AUTRES QUE D'EXPLOITATION ET QU'EN L.F. (AU PRIX DE FACTURE, SUPERIEUR A 500 EUROS)

NB A l'exclusion du matériel assimilé à des armes de destruction

6350 Amortissements sur matériel roulant

- 63509 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 24099)

6351 Amortissements sur matériel navigant

- 63519 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 24199)

6352 Amortissements sur matériel volant

- 63529 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 24299)

6353 Amortissements sur matériel informatique et télématique

- 63539 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 24399)

6354 Amortissements sur mobilier, matériel et machines de bureau

- 63549 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 24499)

6355 Amortissements sur autres mobiliers et matériels

- 63559 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 24599)

6356

à

6359

**636 AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS EXCLUS)
DETENUES EN LOCATION-FINANCEMENT ET AUTRES DROITS REELS QUE DE
PROPRIETE (EMPHYTEOSE, DROIT DE SUPERFICIE, ETC)**

6360 Amortissements sur bâtiments

- 63609 Amortissements sur valeurs de remplacement actuelles brutes (sur la partie construction uniquement) (cf. 25009)

NB A ventiler en ajoutant un chiffre supplémentaire conformément à la ventilation reprise au 250

6361 Amortissements sur installations d'exploitation

- 63619 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 25109)

6362 Amortissements sur machines et outillage d'exploitation

- 63629 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 25209)

NB A ventiler en ajoutant un chiffre supplémentaire conformément à la ventilation reprise au 252

6363 Amortissements sur mobilier et matériel

- 63639 Amortissements sur valeurs d'acquisition non réévaluées (cf. 25309)

NB A ventiler en ajoutant un chiffre supplémentaire conformément à la ventilation reprise au 253

6364

à

6369

637 AMORTISSEMENTS SUR OUVRAGES DE GENIE CIVIL (Y COMPRIS LES INFRASTRUCTURES MILITAIRES)

6370 Amortissements des autoroutes, routes et pistes cyclables (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63700 Amortissements des structures de base des autoroutes et rings (cf. 26009)
- 63701 Amortissements des structures de base des routes et pistes cyclables (cf. 26019)
- 63702 Amortissements des ouvrages d'art incorporés (cf. 26029)
- 63703 Amortissements des glissières de sécurité (cf. 26039)
- 63704 Amortissements des panneaux anti-bruit (cf. 26049)
- 63705 Amortissements des panneaux de signalisation non électrique (cf. 26059)
- 63706 Amortissements des équipements d'éclairage (cf. 26069)
- 63707 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26079)
- 63708 Amortissements des autres équipements (cf. 26089)
- 63709 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26099)

6371 Amortissements des champs d'aviation (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63710 Amortissements des structures de base des pistes (cf. 26109)
- 63711 Amortissements des ouvrages d'art (cf. 26119)

- 63712 Amortissements des taxi-ways et plates-formes de stationnement pour avions (cf. 26129)
- 63713 Amortissements des routes et parkings pour voitures (cf. 26139)
- 63714 Amortissements des panneaux anti-bruit (cf. 26149)
- 63715 Amortissements des panneaux de signalisation non électrique (cf. 26159)
- 63716 Amortissements des équipements d'éclairage (cf. 26169)
- 63717 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26179)
- 63718 Amortissements des autres équipements (cf. 26189)
- 63719 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26199)

6372 Amortissements des canaux, fleuves et rivières navigables ou non (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63720 Amortissements des structures de base des canaux, fleuves et rivières navigables (cf. 26209)
- 63721 Amortissements des structures de base des fleuves et rivières non navigables (cf. 26219)
- 63722 Amortissements des écluses de navigation (cf. 26229)
- 63723 Amortissements des écluses de décharge et barrages fluviaux (cf. 26239)
- 63724 Amortissements des ascenseurs et plans inclinés (cf. 26249)
- 63725 Amortissements des ponts, tunnels et passerelles (cf. 26259)
- 63726 Amortissements des murs de quais (cf. 26269)
- 63727 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26279)
- 63728 Amortissements des installations de pompage (cf. 26289)
- 63729 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26299)

6373 Amortissements des barrages (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63730 Amortissements des structures de base des barrages proprement dits (cf. 26309)
- 63731 Amortissements des ouvrages d'art d'amenée, d'évacuation et de traitement des eaux (cf. 26319)
- 63732 Amortissements des structures de base des routes et pistes cyclables (non reprises au 63700 ou 63701) (cf. 26329)
- 63733 Amortissements des ponts, tunnels et passerelles incorporés au réseau routier (non repris au 63702) (cf. 26339)
- 63734 Amortissements des parkings aménagés autres qu'à usage strictement touristique (cf. 26349)
- 63735 Amortissements des infrastructures touristiques (non reprises ci-avant) (cf. 26359)
- 63737 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion et de sécurité des barrages et de leurs dépendances (cf. 26379)
- 63738 Amortissements des autres équipements (cf. 26389)
- 63739 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26399)

6374 Amortissements des infrastructures portuaires (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63740 Amortissements des structures de base des ports proprement dits (cf. 26409)

- 63741 Amortissements des structures de base des routes portuaires et de leurs ouvrages d'art éventuels (cf. 26419)
- 63742 Amortissements des écluses (cf. 26429)
- 63743 Amortissements des jetées et chenaux (cf. 26439)
- 63744 Amortissements des voies ferrées (cf. 26449)
- 63745 Amortissements des installations de pompage (cf. 26459)
- 63746 Amortissements des installations de levage (cf. 26469)
- 63747 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26479)
- 63748 Amortissements des autres équipements (cf. 26489)
- 63749 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26499)

6375 Amortissements des infrastructures de transports publics (infrastructures dont les entités de l'Etat fédéral sont directement propriétaires) (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63750 Amortissements des structures de base des métros, prémétros et autres réseaux (cf. 26509)
- 63751 Amortissements des parachèvements (cf. 26519)
- 63752 Amortissements des ouvrages d'art incorporés (cf. 26529)
- 63756 Amortissements des équipements d'éclairage et de ventilation (cf. 26569)
- 63757 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26579)
- 63758 Amortissements des autres équipements (cf. 26589)
- 63759 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26599)

6376 Amortissements des stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont les entités de l'Etat fédéral sont propriétaires) (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63760 Amortissements des structures de base des stations d'épuration (cf. 26609)
- 63761 Amortissements du réseau de canalisations d'amenée et d'évacuation des eaux (cf. 26619)
- 63766 Amortissements des installations électromécaniques de traitement (cf. 26669)
- 63767 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26679)
- 63768 Amortissements des autres équipements (cf. 26689)
- 63769 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26699)

6377 Amortissements des défenses côtières et chenaux de navigation et Amortissements sur réseaux de télétransmission, réseaux - radio et réseaux de transmission de données informatiques (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63770 Amortissements des structures de base des jetées (cf. 26709)
- 63771 Amortissements des structures de base des digues (cf. 26719)

- 63772 Amortissements des structures de base des épis (cf. 26729)
- 63773 Amortissements des structures de base des chenaux de navigation (cf. 26739)
- 63774 Amortissements des structures de base des réseaux de télétransmission, réseaux-radio et réseaux de télétransmission de données informatiques (cf. 26749)
- 63775 Amortissements des structures de base des ouvrages d'art incorporés dans les réseaux de télétransmission, réseaux-radio et réseaux de télétransmission de données informatiques (cf. 26759)
- 63777 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26779)
- 63778 Amortissements des autres équipements (cf. 26789)
- 63779 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26799)

6378 Amortissements des autres infrastructures (oléoducs, etc.) (sur valeurs de remplacement actuelles brutes)

- 63780 Amortissements des structures de base (cf. 26809)
- 63781 Amortissements des ouvrages d'art incorporés (cf. 26819)
- 63787 Amortissements des équipements électromécaniques de signalisation, de gestion et de sécurité (cf. 26879)
- 63788 Amortissements des autres équipements (cf. 26889)
- 63789 Amortissements sur divers et non ventilés (cf. 26899)

6379 Amortissements des ouvrages de génie civil désaffectés

- 637901 Amortissements des structures de base de génie civil désaffectés à réaliser financièrement (cf. 26919)
- 637902 Amortissements des structures de base de génie civil désaffectés à détruire (cf. 26929)

638

639

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 64

SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION ET TRANSFERTS DE REVENUS AUX ENTREPRISES

NB Il n'existe en Belgique aucune subvention à l'importation allouée par une des entités soumises au P.C.G..

- 640 Subventions aux producteurs en liaison avec le prix des produits (subventions par unité de bien ou de service produits)**
- 641 Subventions d'exploitation allouées conditionnellement à des producteurs**
- 642 Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt accordées par les entreprises à leurs clients et à des réductions de loyer accordées à certains producteurs**
- 643 Subventions aux producteurs en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement**
- 644 Subventions directes aux producteurs pour la couverture de charges salariales**
- 645 Subventions indirectes aux producteurs allouées via les organismes percepteurs de Sécurité sociale**
- 646 Subventions aux producteurs correspondant à la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux**
- 647 Subventions aux producteurs en vue de couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice**
- 648 Autres subventions économiques à la production**
- 649 Transferts de revenus à des entreprises et O.S.B.L. à leur service**

64. SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION ET TRANSFERTS DE REVENUS AUX ENTREPRISES (SUBVENTIONS A L'IMPORTATION "POUR MEMOIRE")

640 SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS EN LIAISON AVEC LE PRIX DES PRODUITS (PAR UNITE DE BIEN OU DE SERVICE PRODUITS)

C.S.B.

6400 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des producteurs privés autres que des institutions de crédit et des entreprises d'assurance

Bg 64001 Montants dus
Bg 64008 Indus à récupérer (-)

6401 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des institutions de crédit privées

Bg 64011 Montants dus
Bg 64018 Indus à récupérer (-)

6402 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des entreprises d'assurance privées

Bg 64021 Montants dus
Bg 64028 Indus à récupérer (-)

6403 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des entreprises publiques autres que des institutions de crédit ou des entreprises d'assurance

Bg 64031 Montants dus
Bg 64038 Indus à récupérer (-)

6404 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des institutions de crédit publiques

Bg 64041 Montants dus
Bg 64048 Indus à récupérer (-)

6405 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des entreprises d'assurance publiques

Bg 64051 Montants dus
Bg 64058 Indus à récupérer (-)

6406 Subventions en liaison avec le prix des produits allouées à des O.S.B.L. au service des entreprises

Bg 64061 Montants dus
Bg 64068 Indus à récupérer (-)

6407 Subventions en liaison avec le prix des produits, non ventilées et allouées à des producteurs privés

Bg 64071 Montants dus
Bg 64078 Indus à récupérer (-)

6408 Subventions en liaison avec le prix des produits, non ventilées et allouées à des entreprises publiques

Bg 64081 Montants dus
Bg 64088 Indus à récupérer (-)

6409 Subventions en liaison avec le prix des produits, non ventilées et allouées à des producteurs privés et publics

Bg 64091 Montants dus
Bg 64098 Indus à récupérer (-)

641 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ALLOUEES CONDITIONNELLEMENT A DES PRODUCTEURS (P.EX. EN LIAISON AVEC UN CONTRAT-PROGRAMME)

6410 Subventions d'exploitation allouées conditionnellement à des entreprises privées autres que des institutions de crédit ou des entreprises d'assurance

Bg 64101 Montants dus

Bg 64108 Indus à récupérer (-) (notamment pour non-accomplissement des conditions)

6411

à

6419 Sous-rubriques et comptes analogues à ceux prévus pour 6401 à 6409

642 SUBVENTIONS CORRESPONDANT A DES BONIFICATIONS D'INTERET ACCORDEES PAR LES ENTREPRISES A LEURS CLIENTS ET A DES REDUCTIONS DE LOYER ACCORDEES A CERTAINS PRODUCTEURS

6420 Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt et à des réductions de loyer allouées à des producteurs privés autres que des institutions de crédit ou des entreprises d'assurance

Bg 64201 Montants dus

Bg 64208 Indus à récupérer (-)

6421

à

6429 Sous-rubriques et comptes analogues à ceux prévus pour 6401 à 6409

643 SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS EN VUE DE REDUIRE LA POLLUTION ET AMELIORER L'ENVIRONNEMENT

6430 Subventions allouées aux producteurs privés autres que des institutions de crédit ou des entreprises d'assurance en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement

Bg 64301 Montant dus
Bg 64308 Indus à récupérer (-)

6431

à

6439 Sous-rubriques et comptes analogues à ceux prévus pour 6401 à 6409

644 SUBVENTIONS DIRECTES AUX PRODUCTEURS POUR LA COUVERTURE DE CHARGES SALARIALES (P.EX. EMPLOI DE CHOMEURS)

6440 Subventions directes allouées aux producteurs privés autres que des institutions de crédit ou des entreprises d'assurance pour la couverture de charges salariales

Bg 64401 Montants dus
Bg 64408 Indus à récupérer (-)

6441

à

6449 Sous-rubriques et comptes analogues à ceux prévus pour 6401 à 6409

645 SUBVENTIONS INDIRECTES AUX PRODUCTEURS ALLOUEES VIA LES ORGANISMES PERCEPTEURS DE SECURITE SOCIALE

6450 Subventions indirectes allouées aux producteurs privés via la SS et correspondant au non-versement par ceux-ci d'une partie de leurs cotisations d'employeur

Bg	64501	Montants liquidés
-	64502	Montants liquidés pour l'année précédente (-) (voir O.S.S.)
-	64503	Montants restant à liquider pour l'année en cours (+) (voir O.S.S.)
Bg	64508	Indus à récupérer (-)

6451

à

6459 Sous-rubriques analogue à celles prévues pour 6401 à 6409

646 SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS CORRESPONDANT A LA COUVERTURE DE CHARGES COURANTES D'EMPRUNTS EMIS PAR EUX

6460 Subventions allouées aux producteurs privés correspondant à la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux

Bg	64601	Montants dus
Bg	64608	Indus à récupérer (-)

6461

à

6469 Sous-rubriques et comptes analogues à ceux prévus pour 6401 à 6409

647 SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS EN VUE DE COUVRIR TOUT OU PARTIE DE LEUR PERTE PROPRE A L'EXERCICE

6470 Subventions allouées aux producteurs privés en vue de couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice

Bg 64701 Montants dus
Bg 64708 Indus à récupérer (-)

6471
à
6479 Sous-rubriques et comptes analogues à ceux prévus pour 6401 à 6409

648 AUTRES SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION

6480

6481
à
6488 (A ventiler par nature et par bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires)

6489 Autres subventions économiques à la production, non ventilées

Bg 64891 Montants dus
Bg 64898 Indus à récupérer (-)

649 TRANSFERTS DE REVENUS A DES ENTREPRISES ET O.S.B.L. A LEUR SERVICE

6490

6491 Pensions de retraite dues par le Pouvoir fédéral à d'anciens agents d'entreprises publiques en lieu et place de celles-ci

Bg	64911	Montants liquidés
-	64912	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	64913	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	64918	Indus à récupérer (-)

6492 Transferts aux entreprises publiques pour couvrir une partie des charges des pensions allouées à leurs anciens agents

Bg	64921	Montants dus
Bg	64928	Indus à récupérer (-)

6493 Transferts aux Offices communautaires de radio-télévision d'une partie de la redevance "radio-télévision"

Bg	64931	
	à	
Bg	64937	Montants dus (à ventiler par Office bénéficiaire)
Bg	64938	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 64931 à 64937 en adjoignant un chiffre)

6494
à
6497

6498 Autres transferts de revenus à des entreprises et O.S.B.L. à leur service

Bg	64981	
	à	
Bg	64987	Montants dus (à ventiler par nature et bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires)
Bg	64988	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 64981 à 64987 en adjoignant un chiffre)

6499 Transferts de revenus à des entreprises et O.S.B.L. à leur service, non ventilés

Bg	64991	Montants dus
Bg	64998	Indus à récupérer (-)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 65

INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES - LOYERS DE TERRAINS DUS - IMPOTS DUS SUR LES REVENUS MOBILIERS DE L'ENTITE COMPTABLE

- 650 Intérêts courus sur emprunts publics émis ou repris par l'entité comptable et sur emprunts privés auprès de tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance**
- 651 Intérêts courus sur emprunts publics émis ou repris par l'entité comptable et sur emprunts privés auprès de tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance**
- 652 Intérêts courus sur dettes en principal en matière de Location-financement et Droits similaires**
- 653 Intérêts courus sur emprunts privés contractés auprès de tiers soumis au P.C.G.**
- 654 Intérêts courus sur cautionnements, consignations et autres dépôts de tiers non soumis au P.C.G. et charges financières courantes diverses courues ou dues à des tiers non soumis au P.C.G.**
- 655 Intérêts courus sur cautionnements, consignations et autres dépôts de tiers soumis au P.C.G. et charges financières courantes diverses courues ou dues à des tiers soumis au P.C.G.**
- 656 Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts à charge de l'entité comptable**
- 657 Intérêts internes imputés en débit aux branches ou services de l'entité comptable (pendant du 757) (à n'utiliser qu'en cas de comptabilité analytique)**
- 658 Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains à charge de l'entité comptable**
- 659 Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité comptable**

65. INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES - LOYERS DE TERRAINS DUS - IMPÔTS DUS SUR LES REVENUS MOBILIERES DE L'ENTITE COMPTABLE

650 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS PUBLICS EMIS OU REPRIS PAR L'ENTITE COMPTABLE ET SUR EMPRUNTS PRIVES AUPRES DE TIERS NON SOUMIS AU P.C.G., A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE

- NB** a) Il peut y avoir des intérêts courus pour un emprunt en l'absence d'intérêts échus; tel est le cas d'un nouvel emprunt émis en cours d'année.
- b) Le calcul de la variation entre les intérêts courus et non échus en fin de période, c'est-à-dire en fin d'année ou d'une période intermédiaire et ceux courus en fin de période précédente est fait en fin de période, sauf si les intérêts sont comptabilisés en permanence sur la base des montants courus (cf. Commentaires).
- c) La ventilation par emprunt émis peut être faite en adjoignant au numéro des comptes les chiffres d'un code officiel (p.ex. d'un code boursier) ou interne pour les emprunts privés.
- d) Les intérêts courus sur des emprunts obligataires - et de même ceux sur des titres autres qu'actions - incluent les intérêts dus à des tiers soumis au P.C.G. qui détiennent ces titres. Leur isolement ne pourra être effectué qu'après détection desdits intérêts portés en clair à la sous-classe 75 au titre de revenus financiers courants desdits tiers.
- e) Les intérêts courus sur des emprunts privés à l'origine à plus d'un an sont repris à la rubrique 650 s'ils sont contractés auprès de tiers non soumis au P.C.G.; ceux courus sur des emprunts privés bilatéraux à un an au plus auprès de tiers non soumis au P.C.G. sont repris à la rubrique 651; enfin, ceux courus sur des emprunts privés bilatéraux contractés auprès de tiers soumis au P.C.G. sont repris à la rubrique 653.
- f) L'indication "Bg ou -" signifie qu'en matière d'intérêts et de certaines charges financières, les entités soumises au plan comptable ont la possibilité de considérer les opérations en cause comme budgétaires ou non.

C.S.B.

6500 Intérêts courus sur emprunts perpétuels en EUROS

- Bg 65001 Intérêts échus
Bg ou - 65002 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6501 Intérêts courus sur emprunts OLOS en EUROS

- Bg 65011 Intérêts échus
Bg ou - 65012 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6502 Intérêts courus sur autres emprunts publics à plus d'un an en EUROS (y compris sur emprunts à lots et emprunts avec ajouts éventuels pour indexation)

Bg	65021	Intérêts échus
Bg ou -	65022	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)
Bg	65023	Ajouts éventuels par le jeu d'une indexation (-)

6503 Intérêts courus sur emprunts privés à plus d'un an contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G.

Bg	65031	Intérêts échus
Bg ou -	65032	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6504 Intérêts courus sur emprunts publics et privés auprès de tiers non soumis au P.C.G. à plus d'un an en Devises étrangères (convertis en Euros)

Bg	65041	Intérêts échus
Bg ou -	65042	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6505 Intérêts afférents à des swaps contractés sur emprunts émis à plus d'un an en EUROS

Bg	65051	Intérêts échus
----	-------	----------------

6506 Intérêts afférents à des swaps contractés sur emprunts émis à plus d'un an en Devises étrangères

Bg	65061	Intérêts échus
----	-------	----------------

6507
et
6508

6509 Intérêts sur emprunts à plus d'un an, non ventilés (convertis en Euros s'il s'agit d'intérêts en Devises étrangères)

Bg	65091	Intérêts échus n.v.
Bg ou -	65092	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période n.v. et ceux courus mais non échus en fin de période précédente n.v. (+) ou (-)
Bg	65093	Ajouts éventuels par le jeu d'une indexation n.v. (+)

651 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS PUBLICS EMIS OU REPRIS PAR L'ENTITE COMPTABLE ET SUR EMPRUNTS PRIVES AUPRES DE TIERS NON SOUMIS AU P.C.G. A L'ORIGINE A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE

NB Idem qu'au 650

6510 Intérêts courus sur certificats de trésorerie à un an au plus en EUROS

Bg	65101	Intérêts échus
Bg ou -	65102	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6511 Intérêts courus sur bons du Trésor à un an au plus en EUROS

Bg	65111	Intérêts échus
Bg ou -	65112	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6512 Intérêts courus sur bons du Trésor à un an au plus en Devises étrangères

Bg	65121	Intérêts échus
Bg ou -	65122	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6513 Intérêts courus sur emprunts privés à un an au plus contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G.

Bg	65131	Intérêts échus
Bg ou -	65132	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6514 Intérêts courus sur emprunts privés à un an au plus contractés en Devises étrangères auprès de tiers non soumis au P.C.G.

Bg	65141	Intérêts échus
Bg ou -	65142	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6515 Intérêts afférents à des swaps contractés sur emprunts émis à un an au plus en EUROS

Bg	65151	Intérêts échus
----	-------	----------------

6516 Intérêts afférents à des swaps contractés sur emprunts émis à un an au plus en Devises étrangères

Bg	65161	Intérêts échus
----	-------	----------------

6517 Intérêts courus sur autres emprunts que précités à un an au plus en EUROS

Bg	65171	Intérêts échus
Bg ou -	65172	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6518 Intérêts courus sur autres emprunts que précités à un an au plus en Devises étrangères

Bg	65181	Intérêts échus
Bg ou -	65182	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6519 Intérêts courus sur certificats et bons de trésorerie et autres titres analogues à un an au plus, non ventilés (convertis en Euros, s'il s'agit d'intérêts en Devises étrangères)

Bg	65191	Intérêts échus n.v.
Bg ou -	65192	Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période n.v. et ceux courus mais non échus en fin de période précédente n.v. (+) ou (-)

652 INTERETS COURUS SUR DETTES EN PRINCIPAL EN MATIERE DE LOCATION-FINANCEMENT ET DROIT SIMILAIRES

6520

6521 Intérêts courus sur dettes en principal en matière de Location-Financement

Bg 65211 Intérêts échus
Bg ou - 65212 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6522 Intérêts courus sur dettes en principal en matière de Droits similaires

Bg 65221 Intérêts échus
Bg ou - 65222 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

6523
à
6528

6529 Intérêts courus sur dettes en principal en matière de Location-Financement et Droits similaires, non ventilés

Bg 65291 Intérêts échus n.v.
Bg ou - 65292 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période n.v. et ceux courus mais non échus en fin de période précédente n.v. (+) ou (-)

653 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS PRIVES CONTRACTES AUPRES DE TIERS SOUMIS AU P.C.G.

6530
à
6534 Intérêts courus sur emprunts privés à l'origine à plus d'un an contractés auprès de tiers soumis au P.C.G.

(A ventiler par tiers soumis au P.C.G.)

Bg 65301 Intérêts échus

Bg ou - 65302 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

Idem pour 6531 à 6534

6535

à

6539 Intérêts courus sur emprunts privés à un an au plus contractés auprès de tiers soumis au P.C.G.

(A ventiler par tiers soumis au P.C.G.)

Bg 65351 Intérêts échus
Bg ou - 65352 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

Idem pour 6536 à 6539

654 INTERETS COURUS SUR CAUTIONNEMENTS, CONSIGNATIONS ET AUTRES DEPOTS DE TIERS NON SOUMIS AU P.C.G. ET CHARGES FINANCIERES COURANTES DIVERSES COURUES OU DUES A DES TIERS NON SOUMIS AU P.C.G.

6540

6541 Intérêts courus sur cautionnements, consignations et autres dépôts de tiers non soumis au P.C.G.

NB Les comptes de cette sous-rubrique intéressent principalement la Caisse de Dépôts et consignations : S.A.C.A. du SPF - Finances

Bg 65411 Intérêts échus
Bg ou - 65412 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

A ventiler par tiers en adjoignant un chiffre entre le quatrième et le cinquième chiffre et par nature des cautionnements, consignations et autres dépôts en "interface"

6542 Intérêts courus sur dettes suite à l'achat de biens et services à des entreprises publiques résidentes (autres qu'Entreprises d'Etat)

Ventilation comptable analogue au 6541

6543 Intérêts courus sur dettes suite à l'achat de biens et services à des entreprises privées résidentes

Ventilation comptable analogue au 6541

6544 Intérêts courus sur dettes suite à l'achat de biens et services à des entreprises non résidentes

Ventilation comptable analogue au 6541

6545 Charges d'escompte

Bg 65451 Escomptes dus

6546 Intérêts dus au vendeur lors de l'achat de valeurs mobilières à revenu fixe

Bg 65461 Intérêts intercalaires dus

6547 Autres intérêts dus à des tiers non soumis au P.C.G. (intérêts moratoires, contractuels, judiciaires, fiscaux, etc.)

Bg 65471 Intérêts dus

6548

6549 Intérêts courus ou dus à des tiers non soumis au P.C.G., non ventilés

Bg 65491 Intérêts échus ou dus n.v.
Bg ou - 65492 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période n.v. et ceux courus mais non échus en fin de période précédente n.v. (+) ou (-)

655 Intérêts courus sur cautionnements, consignations et autres dépôts de tiers soumis au P.C.G. et charges financières courantes diverses courues ou dues à des tiers soumis au P.C.G.

6550

6551 Intérêts courus sur cautionnements, consignations et autres dépôts de tiers soumis au P.C.G.

NB Les comptes de cette sous-rubrique intéressent principalement la Caisse de Dépôts et Consignations : S.A.C.A. du SPF - Finances

Bg 65511 Intérêts dus
Bg ou - 65512 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)

A ventiler par nature des cautionnements, consignations et autres dépôts ainsi que par tiers soumis au P.C.G. et ce, soit en "interface" soit en adjoignant deux chiffres entre le quatrième et le cinquième chiffre

6552 Intérêts courus sur dettes suite à l'achat de biens et services à des entités administratives soumises au P.C.G.

Ventilation comptable analogue au 6551

A ventiler par entité en adjoignant un chiffre supplémentaire entre le quatrième et le cinquième chiffre

6553 Intérêts courus sur dettes suite à l'achat de biens et de services à des Entreprises d'Etat soumises au P.C.G.

Ventilations comptable analogue au 6551

6554

6555 Charges d'escompte

Bg 65551 Charges d'escompte dues

6556 Intérêts dus au vendeur lors de l'achat de valeurs mobilières à revenu fixe

Bg 65561 Intérêts intercalaires dus

6557 Autres intérêts dus à des tiers soumis au P.C.G.

Bg 65571 Intérêts dus à x

Bg 65572 Intérêts dus à y

A ventiler par tiers soumis au P.C.G.

6558

6559 Intérêts courus ou dus à des tiers soumis au P.C.G., non ventilés

Bg 65591 Intérêts échus ou dus, n.v.

Bg ou - 65592 Variation entre les intérêts courus mais non échus en fin de période n.v. et ceux courus mais non échus en fin de période précédente n.v. (+) ou (-)

A ventiler par tiers soumis au P.C.G.

656 PRORATA A IMPUTER A LA PERIODE SUR LES DIFFERENCES D'EMISSION, D'ACQUISITION ET D'ECHANGE - PRIMES DE REMBOURSEMENT - LOTS D'EMPRUNTS A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE

6560 Prorata à imputer à la période sur les différences anticipatives correspondant à une charge d'intérêt courues, sur emprunts à coupon zéro et autres dettes analogues émis par l'entité comptable

- 65601 Prorata imputés à la période

NB a) Les différences sont à proratiser sur la durée des emprunts.

b) La proratisation s'effectue de manière actuarielle ou linéaire si l'écart entre les deux méthodes n'est pas significatif.

6561 Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission sur emprunts émis sous le pair par l'entité comptable

- 65611 Prorata imputés à la période

NB Idem que le NB du 6560

6562 Prorata à imputer à la période sur les différences de souscription sur titres d'emprunts souscrits par l'entité comptable au dessus du pair

- 65621 Prorata imputés à la période

NB Idem que le NB du 6560

6563 Prorata à imputer à la période sur les différences sur titres émis ou remboursés à la suite d'échange par l'entité comptable émettrice constituant pour elle une charge

- 65631 Prorata imputés à la période

NB Idem que le NB du 6560

6564 Prorata à imputer à la période sur les différences sur titres échangés par l'entité comptable acquéreuse constituant pour elle une charge

- 65641 Prorata imputés à la période

NB Idem que le NB du 6560

6565 Prorata à imputer à la période sur les différences d'acquisition sur titres acquis par l'entité comptable au dessus du pair (prorata d'intérêts à payer au vendeur exclus)

- 65651 Prorata imputé à la période

NB Idem que le NB du 6560

6566 Primes de remboursement préfixées courues à charge de l'entité comptable émettrice

- Bg 65661 Primes de remboursement échues ou remboursées anticipativement
Bg ou - 65663 Variation entre les primes de remboursement courues mais non échues en fin de période et celles courues mais non échues en fin de période précédente (+) ou (-)

6567 Primes de remboursement optionnelles dues par l'entité comptable émettrice

- Bg 65671 Primes de remboursement dues
NB : pas de proratisation car P.R. optionnelles

6568 Lots d'emprunts à lots dus par l'entité comptable émettrice

- Bg 65681 Lots d'emprunts à lots sortis au tirage (en sus du prix de remboursement)

6569 Prorata à imputer à la période sur les différences anticipatives, sur les différences d'émission et d'échange et sur les primes de remboursement préfixées, non ventilés - Primes de remboursement optionnelles et lots d'emprunts, non ventilés

- 65691 Prorata imputés à la période sur les différences anticipatives, sur les différences d'émission et d'échange et sur les primes de remboursement préfixés n.v.
Bg 65692 Primes de remboursement optionnelles échues n.v.
Bg 65693 Lots d'emprunts à lots sortis au tirage n.v.

657 INTERETS INTERNES IMPUTES EN DEBIT AUX BRANCHES OU SERVICES DE L'ENTITE COMPTABLE (PENDANT DU 757)

RUBRIQUE DESTINEE UNIQUEMENT A LA COMPTABILITE ANALYTIQUE
--

- 65701
à
- 65799 Montants imputés en débit au titre d'intérêts imputés

658 LOYERS DE TERRAINS ET REDEVANCES EMPHYTEOTIQUES POUR TERRAINS A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE

6580 Loyers de terrains destinés à l'agriculture (charges)

Bg	65801	Loyers de terrains échus
Bg ou -	65802	Variation entre les loyers de terrains courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente (+) ou (-)
Bg ou -	65803	Variation entre les loyers de terrains échus mais non courus en fin de période et ceux échus mais non courus en fin de période précédente (-) ou (+)

NB La proratisation est à effectuer si elle se justifie.

6581 Loyers de terrains destinés au sport, à des manifestations culturelles et à des fins diverses permanentes (charges)

Ventilation comptable analogue au 6580

NB Idem que le NB du 6580

6582 Loyers de terrains pour brève occupation (échoppes, manifestations, etc) (charges)

Bg	65821	Montants dus
----	-------	--------------

6583 Loyers de terrains pour le parcage de véhicules (charges)

Ventilation comptable analogue au 6580

NB Idem que le NB du 6580

6584 Loyers de terrains pour l'entreposage de matériel (charges)

Ventilation comptable analogue au 6580

NB Idem que le NB du 6580

6585

6586 Loyers de terrains pour le pacage de bétail (charges)

Ventilation comptable analogue au 6580

NB Idem que le NB du 6580

6587

6588 Redevances emphytéotiques pour terrains (charges)

- Bg 65881 Redevances emphytéotiques pour terrains échues
- Bg ou - 65882 Variation entre les redevances emphytéotiques pour terrains courues mais non échues en fin de période et celles courues mais non échues en fin de période précédente (+) ou (-)
- Bg ou - 65883 Variation entre les redevances emphytéotiques pour terrains échues mais non courues en fin de période et celles échues mais non courues en fin de période précédente (-) ou (+)

NB a) Idem que le NB du 6580.
b) Une ventilation par nature des redevances emphytéotiques pour terrains peut être effectuée soit en “interface”, soit en adjoignant un chiffre entre le quatrième et le cinquième.

6589 Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains (charges), non ventilées

- Bg 65891 Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains échus ou dus, non ventilés
- Bg ou - 65892 Variation entre les montants courus mais non échus en fin de période et ceux courus mais non échus en fin de période précédente n.v. (+) ou (-)
- Bg ou - 65893 Variation entre les montants échus mais non courus en fin de période et ceux échus mais non courus en fin de période précédente n.v. (-) ou (+)

659 IMPOTS DUS SUR LES REVENUS MOBILIERS DE L'ENTITE COMPTABLE

6590

6591 Précomptes mobiliers

Bg	65911	
	à	
Bg	65917	Montants dus (à ventiler éventuellement par nature)
Bg	65918	Montants à récupérer (-) à ventiler éventuellement comme 65911 à 65917, en adjoignant un chiffre

NB Les précomptes retenus à la source doivent être comptabilisés comme des charges, étant donné que les revenus mobiliers de l'entité à comptabiliser doivent l'être bruts, c'est-à-dire avant la retenue pour précompte mobilier (voir note de bas de page (9) de la sous-classe 75). Cela vaut tant en comptabilité générale qu'en comptabilité budgétaire

6592 Autres impôts sur les revenus mobiliers

Bg	65921	
	à	
Bg	65927	Montants dus (à ventiler par nature)
Bg	65928	Montants à récupérer (-) (à ventiler comme 65921 à 65927, en adjoignant un chiffre)

6593

à

6598

6599 Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité comptable, non ventilés

Bg	65998	Montants à récupérer, non ventilés (-)
Bg	65999	Montants dus, non ventilés

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 66

PRESTATIONS SOCIALES

(y compris celles allouées à la suite de faits de guerres et d'événements politiques)

- 660 Pensions de retraite allouées au personnel statutaire des Administrations publiques autres que locales et de certaines Entreprises publiques**
- 661 Pensions de survie allouées aux conjoint survivant et orphelins du personnel statutaire des Administrations publiques et de certaines Entreprises publiques**
- 662 Traitements maintenus à des fonctionnaires en non-activité**
- 663 Allocations sociales diverses en espèces servies directement aux fonctionnaires et leurs ayants droit**
- 664 Pensions, allocations et rentes allouées à des victimes de guerres et d'événements politiques**
- 665 Interventions directes en espèces dans les charges hospitalières de la population (non liquidées via des organismes de sécurité sociale)**
- 666 Allocations sociales en espèces allouées aux handicapés**
- 667 Prestations sociales en espèces allouées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes**
- 668 Autres prestations sociales allouées en espèces**
- 669 Prestations sociales en nature allouées ou remboursées**

66. PRESTATIONS SOCIALES (y compris celles allouées à la suite de faits de guerres et d'événements politiques)

660 PENSIONS DE RETRAITE ALLOUEES AU PERSONNEL STATUTAIRE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AUTRES QUE LOCALES ET DE CERTAINES

ENTREPRISES PUBLIQUES - (DONC A L'EXCLUSION DES PENSIONS DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL ET COMMUNAL ET DE L'ENSEIGNEMENT AUTONOME SUBSIDIE A CHARGE DU POUVOIR FEDERAL A COMPTABILISER AU 67 AINSI QU'EGALEMENT CELLES PRISES EN CHARGE PAR LEDIT POUVOIR SANS TRANSFERT DEFINITIF DES OBLIGATIONS EN LA MATIERE POUR DES FONCTIONNAIRES DE REGIES ET D'ENTREPRISES PUBLIQUES A COMPTABILISER AU 64)

NB Comme pour les rémunérations du personnel, les redressements prévus pour décembre ne valent que si le système actuel de décalage budgétaire était momentanément maintenu après la mise en vigueur du Plan comptable général. S'il ne l'est pas, les comptes se terminant par 2 et 3 disparaissent et les comptes se terminant par 1 deviennent : "Montants dus".

6600

6601 Pensions de retraite - Fonctionnaires du Pouvoir fédéral (y compris ancien personnel enseignant de l'Etat) (9) (10)

C.S.B

Bg 66011 Montants échus
- 66012 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66013 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66018 Indus à récupérer (-)

6602 Pensions de retraite - Magistrats, avoués, ministres des cultes (9) (10)

Bg 66021 Montants échus
- 66022 Montant dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66023 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66028 Indus à récupérer (-)

6603 Pensions de retraite - Armée et Police fédérale (9) (10)

Bg 66031 Montants échus
- 66032 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66033 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66038 Indus à récupérer (-)

6604 Pensions de retraite des fonctionnaires des Régions, Communautés (y compris enseignants des Communautés) et Organes communautaires spéciaux (9) (10)

Bg	66041	Montants échus
-	66042	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66043	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66048	Indus à récupérer (-)

6605 Pensions de retraite - Anciens cadres d'Afrique (10)

Bg	66051	Montants échus
-	66052	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66053	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66058	Indus à récupérer (-)

6606 Pensions de retraite - Fonctionnaires des O.A.P. de l'Etat fédéral (à la charge de ces O.A.P. ou de leurs successeurs légaux) (Loi du 28 avril 1958) (9) (10)

Bg	66061	Montants échus
-	66062	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66063	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66068	Indus à récupérer (-)

6607 Pensions de retraite - Fonctionnaires des Organismes publics de sécurité sociale (à la charge de ces entités ou de leurs successeurs légaux) (Loi du 28 avril 1958) (9) (10) et de certaines entreprises publiques (déchargées de leurs obligations en la matière)

Bg	66071	Montants échus
-	66072	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66073	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66078	Indus à récupérer (-)

6608 Pensions de retraite accordées par des lois spéciales (10)

Bg	66081	Montants échus
-	66082	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66083	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66088	Indus à récupérer (-)

6609 Pensions et avantages de retraite divers ou non ventilés (10)

Bg	66091	Montants échus n.v.
-	66092	Montants dus pour décembre de l'année précédente n.v. (-)
-	66093	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours n.v. (+)
Bg	66098	Indus à récupérer n.v. (-)

661 PENSIONS DE SURVIE ALLOUEES AUX CONJOINT SURVIVANT ET ORPHELINS DU PERSONNEL STATUTAIRE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DE CERTAINES ENTREPRISES PUBLIQUES (10) (11)

NB Idem que pour 660.

6610 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins de fonctionnaires du Pouvoir fédéral (y compris l'ancien personnel enseignant de l'Etat)

Bg	66101	Montants échus
-	66102	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66103	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66108	Indus à récupérer (-)

6611 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins de magistrats, avoués et de certains ministres des cultes

Bg	66111	Montants échus
-	66112	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66113	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66118	Indus à récupérer (-)

6612 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins - Armée et Police fédérale

Bg	66121	Montants échus
-	66122	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66123	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66128	Indus à récupérer (-)

6613 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins de fonctionnaires des Régions, Communautés (y compris enseignants des Communautés) et Organes communautaires spéciaux (à l'exclusion des rentes de survie payées par des organes de capitalisation : entreprises ou A.S.B.L.)

Bg	66131	Montants échus
-	66132	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66133	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66138	Indus à récupérer (-)

6614 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins d'enseignants des Provinces et des Communes

Bg	66141	Montants échus
-	66142	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66143	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66148	Indus à récupérer (-)

6615 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins d'enseignants des établissements de l'enseignement autonome subsidié

Bg	66151	Montants échus
-	66152	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66153	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66158	Indus à récupérer (-)

6616 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins de fonctionnaires des O.A.P. de l'Etat fédéral (Loi du 28 avril 1958)

Bg	66161	Montants échus
-	66162	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66163	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66168	Indus à récupérer (-)

6617 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins de fonctionnaires des Organismes de sécurité sociale et de certaines entreprises publiques

Bg	66171	Montants échus
-	66172	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66173	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66178	Indus à récupérer (-)

6618 Pensions de survie aux conjoint survivant et orphelins accordées par des lois spéciales

Bg	66181	Montants échus
-	66182	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66183	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66188	Indus à récupérer (-)

6619 Pensions et rentes de survie, diverses ou non ventilées

Bg	66191	Montants échus n.v.
-	66192	Montants dus pour décembre de l'année précédente n.v. (-)
-	66193	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours n.v. (+)
Bg	66198	Indus à récupérer n.v. (-)

662 TRAITEMENTS MAINTENUS DES FONCTIONNAIRES EN NON-ACTIVITE (12)

NB Idem que pour 660.

6620

6621 Charges de mise en disponibilité - maladie

Bg	66211	Montants échus
-	66212	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66213	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66218	Indus à récupérer (-)

6622 Charges de mise en disponibilité - invalidité

Bg	66221	Montants échus
-	66222	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66223	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66228	Indus à récupérer (-)

6623 Charges de mise en disponibilité - autres causes

Bg	66231	Montants échus
-	66232	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66233	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66238	Indus à récupérer (-)

6624 Traitements maintenus à des fonctionnaires en non-activité pour d'autres raisons que la mise en disponibilité

Bg	66241	Montants échus
-	66242	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66243	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66248	Indus à récupérer (-)

6625
à
6628

6629 Traitements maintenus à des fonctionnaires en non-activité, non ventilés

Bg	66291	Montants échus n.v.
-	66292	Montants dus pour décembre de l'année précédente n.v. (-)
-	66293	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours n.v. (+)
Bg	66298	Indus à récupérer n.v. (-)

663 ALLOCATIONS SOCIALES DIVERSES EN ESPECES SERVIES DIRECTEMENT AUX FONCTIONNAIRES ET A LEURS AYANTS DROIT

NB Idem que pour 660.

6630

6631 Allocations familiales normales et spéciales (12)

Bg	66311	Montants échus
----	-------	----------------

- 66312 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66313 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
- Bg 66318 Indus à récupérer (-)

6632 Allocations de naissance (12)

- Bg 66321 Montants échus
- 66322 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66323 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
- Bg 66328 Indus à récupérer (-)

6633 Rentes, indemnités et avances aux victimes d'un accident du travail, d'un accident survenu sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle (si l'entité est son propre assureur) (13)

- Bg 66331 Montants dus
- Bg 66338 Indus à récupérer (-)

6634 Indemnités de funérailles

- Bg 66341 Montants dus
- Bg 66348 Indus à récupérer (-)

6635 Interventions sociales en faveur du personnel (autres que pour repas) (12)

- Bg 66351 Montants dus
- Bg 66358 Indus à récupérer (-)

6636 Secours tenant lieu de pension à des fonctionnaires, magistrats, etc et à leurs ayants droit (12)

- Bg 66361 Montants dus
- Bg 66368 Indus à récupérer (-)

6637 Secours tenant lieu de pension aux militaires et à leurs veuves (12)

Bg 66371 Montants dus
Bg 66378 Indus à récupérer (-)

6638 Autres allocations sociales en espèces servies directement au personnel (12)

Bg 66381
à
Bg 66387 Montants dus (à ventiler par nature)
Bg 66388 Indus à récupérer (à ventiler comme 66381 à 66387 en adjoignant un chiffre) (-)

6639 Allocations sociales en espèces servies directement au personnel, non ventilées (12)

Bg 66391 Montants dus ou échus n.v.
- 66392 Montants dus pour décembre de l'année précédente n.v. (-)
- 66393 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours n.v. (+)
Bg 66398 Indus à récupérer n.v. (-)

664 PENSIONS, ALLOCATIONS ET RENTES ALLOUEES A DES VICTIMES DE GUERRES ET D'EVENEMENTS POLITIQUES

NB Idem que pour 660.

6640

6641 Pensions, allocations et rentes aux victimes militaires de guerres et leurs ayants droit

Bg 66411 Montants échus
- 66412 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66413 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66418 Indus à récupérer (-)

6642 Pensions, allocations et rentes aux victimes civiles de guerres et leurs ayants droit

Bg	66421	Montants échus
-	66422	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66423	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg	66428	Indus à récupérer (-)

6643 Dépenses résultant de l'exécution des législations relatives aux statuts de reconnaissance nationale

Bg	66431	Montants dus
Bg	66438	Indus à récupérer (-)

6644 Rentes aux marins civils pour services rendus en temps de guerre

Bg	66441	Montants dus
Bg	66448	Indus à récupérer (-)

6645 Dépenses résultant de l'exécution de l'accord belgo-allemand du 21.09.62 sur l'indemnisation des victimes de guerres

Bg	66451	Montants dus
Bg	66458	Indus à récupérer (-)

6646 Pensions et allocations de dédommagement aux victimes de faits survenus au Congo, Rwanda et Burundi (suite à la décolonisation et après celle-ci)

Bg	66461	Montants dus
Bg	66468	Indus à récupérer (-)

6647 Rentes pour dommages physiques subis par les membres du personnel civil et militaire lors de troubles, émeutes ou guerres civiles (12)

Bg	66471	Montants dus
Bg	66478	Indus à récupérer (-)

6648 Mesures sociales prises en faveur des résistants au nazisme des anciennes régions annexées

Bg 66481 Montants dus
Bg 66488 Indus à récupérer (-)

6649 Pensions, allocations et rentes à des victimes de guerres et d'événements politiques, diverses ou non ventilées

Bg 66491 Montants dus ou échus divers ou non ventilés
- 66492 Montants dus pour décembre de l'année précédente n.v. (-)
- 66493 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours n.v. (+)
Bg 66498 Indus à récupérer n.v. (-)

665 INTERVENTIONS DIRECTES EN ESPECES DANS LES CHARGES HOSPITALIERES DE LA POPULATION (NON LIQUIDEES VIA DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE)

NB Aux fins d'éviter des doubles emplois, ne doivent être imputés à cette rubrique que les interventions hospitalières non versées à l'INAMI, l'INASTI et autres organismes de S.S., puisque celles versées à ces organismes sont considérées dans le compte général de la S.S. en recettes comme des transferts en provenance de l'Etat fédéral à des organismes de sécurité sociale et en dépenses comme des prestations sociales servies par les organismes de sécurité sociale. Les montants liquidés aux organismes de sécurité sociale au titre de couverture des charges hospitalières sont à imputer au 6731.

6650

6651 Interventions directes en espèces dans les charges hospitalières des patients

Bg 66511 Montants dus
Bg 66518 Indus à récupérer (-)

6652 Prises en charge directes d'une partie des frais de la journée d'entretien relative aux dépenses du staff médical

Bg 66521 Montants dus
Bg 66528 Indus à récupérer (-)

6653 Interventions directes en espèces dans les charges courants des maisons de repos et de convalescence

Bg 66531 Montants dus
Bg 66538 Indus à récupérer (-)

6654
à
6657

6658 Autres interventions directes en espèces dans les charges hospitalières de la population

Bg 66581
à
Bg 66587 Montants dus (à ventiler par nature)
Bg 66588 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 66581 à 66587 en adjoignant un chiffre)

6659 Interventions directes en espèces dans les charges hospitalières de la population, non ventilées

Bg 66598 Indus à récupérer n.v. (-)
Bg 66599 Montants dus n.v.

666 ALLOCATIONS SOCIALES EN ESPECES ALLOUEES AUX HANDICAPES

NB a) Idem que pour 660

b) Les entités qui gèrent l'aide aux handicapés, même s'il s'agit d'organismes d'intérêt public autonomes, ne sont pas incluses à ce titre, parmi les organismes de sécurité sociale et leurs opérations en la matière ne sont pas intégrées dans le compte général de la sécurité sociale. On notera, au surplus, que la gestion publique en la matière a été communautarisée.

6660

6661 Allocations de remplacement de revenus et d'intégration

Bg 66611 Montants échus
- 66612 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)

- 66613 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66618 Indus à récupérer (-)

6662 Allocations pour l'aide aux personnes âgées

Bg 66621 Montants échus
- 66622 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66623 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66628 Indus à récupérer (-)

6663 Allocations ordinaires et allocations spéciales A.R. 1964

Bg 66631 Montants échus
- 66632 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66633 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66638 Indus à récupérer (-)

6664 Allocations ordinaires et allocations spéciales A.R. 1974

Bg 66641 Montants échus
- 66642 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66643 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66648 Indus à récupérer (-)

6665 Allocations complémentaires

Bg 66651 Montants échus
- 66652 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66653 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66658 Indus à récupérer (-)

6666 Allocations complémentaires du revenu garanti

Bg 66661 Montants échus
- 66662 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 66663 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 66668 Indus à récupérer (-)

6667 Allocations pour l'aide d'une tierce personne

Bg	66671	Montants échus
-	66672	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	66673	Montants dus pour décembre de l'année en cours (+)
Bg	66678	Indus à récupérer (-)

6668 Autres allocations en espèces en faveur des handicapés

Bg	66681	
	à	
Bg	66687	Montants dus (à ventiler par nature d'allocation)
Bg	66688	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 66681 à 66687 en adjoignant en chiffre)

6669 Allocations sociales en espèces en faveur des handicapés, non ventilées

Bg	66691	Montants dus ou échus, n.v.
-	66692	Montants dus pour décembre de l'année précédente n.v. (-)
-	66693	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours n.v. (+)
Bg	66698	Indus à récupérer n.v. (-)

667 PRESTATIONS SOCIALES EN ESPECES ALLOUEES DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

6670

6671 Prestations sociales en espèces allouées dans le cadre de l'octroi des crédits d'heures

Bg	66711	Montants dus
Bg	66718	Indus à récupérer (-)

6672 Autres prestations sociales en espèces allouées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes

Bg 66721 Montants dus
Bg 66728 Indus à récupérer (-)

6673
à
6678

6679 Prestations allouées en espèces dans le cadre de la formation professionnelle, non ventilées

Bg 66798 Indus à récupérer n.v. (-)
Bg 66799 Montants dus n.v.

668 AUTRES PRESTATIONS SOCIALES ALLOUEES EN ESPECES

6680 Contributions de l'Etat dans les rentes de vieillesse et de veuve des assurés libres

Bg 66801 Montants dus
Bg 66808 Indus à récupérer (-)

6681 Pensions de réparation aux militaires invalides du temps de paix et assimilés, ainsi qu'à leurs ayants droit (13)

Bg 66811 Montants dus
Bg 66818 Indus à récupérer (-)

6682 Prestations sociales allouées à des anciens membres de carrière d'Afrique prises en charge par l'Etat et non servies par l'O.S.S.O.M.

NB L'O.S.S.O.M. est un organisme de sécurité sociale.

Bg 66821 Montants dus
Bg 66828 Indus à récupérer (-)

6683 Interventions en vue de garantir un revenu minimum aux personnes âgées, liquidées par l'O.N.P. et l'I.N.A.S.T.I. en lieu et place de l'entité comptable

Bg 66831 Montants dus aux organismes payeurs (pour les opérations effectuées en la matière pour le compte d'entités soumises au P.C.G.)
Bg 66838 Indus à récupérer (-)

6684 Allocations d'étude

Bg 66841 Montants dus
Bg 66848 Montants à récupérer (-)

6685 Bourses de voyage, de stage, etc

Bg 66851 Montants dus
Bg 66858 Montants à récupérer (-)

6686 Secours en espèces aux réfugiés et candidats réfugiés

Bg 66861 Montants dus
Bg 66868 Indus à récupérer (-)

6687 Aides sociales en espèces aux militaires et à leurs familles

Bg 66871 Montants dus
Bg 66878 Indus à récupérer (-)

6688 Frais d'existence alloués à des indigents

Bg 66881 Montants dus
Bg 66888 Indus à récupérer (-)

6689 Autres prestations sociales en espèces allouées - Montants non ventilés

Bg 66898 Indus à récupérer n.v. (-)
Bg 66899 Montants dus, n.v.

669 PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE ALLOUEES OU REMBOURSEES

6690 Soins médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation fournis directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques

Bg 66901
à
Bg 66907 Dépenses consenties pour soins (à ventiler par nature)
Bg 66909 Dépenses consenties pour soins, non ventilés

6691 Produits pharmaceutiques fournis directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques

Bg 66911 Achats de produits pharmaceutiques
- 66919 Variations des stocks (-) ou (+)

6692 Prothèses et autres appareillages fournis directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques

Bg 66921
à
Bg 66927 Achats de prothèses et appareillages (à ventiler par nature)
Bg 66928 Achats de prothèses et appareillages non ventilés
- 66929 Variations de stocks (-) ou (+)

6693 Remboursements de frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation, de fournitures pharmaceutiques et d'appareillages divers payés par des victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques

Bg	66931	
	à	
Bg	66937	Montants dus (à ventiler par nature)
Bg	66938	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 66931 à 66937 en adjoignant un chiffre)
Bg	66939	Montants dus, non ventilés

6694 Soins médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation fournis directement aux handicapés

Bg	66941	
	à	
Bg	66947	Dépenses consenties pour soins (à ventiler par nature)
Bg	66948	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 66941 à 66947 en adjoignant un chiffre)
Bg	66949	Dépenses consenties pour soins, non ventilées

6695 Produits pharmaceutiques fournis directement aux handicapés

Bg	66951	Achats de produits pharmaceutiques
-	66959	Variation des stocks (-) ou (+)

6696 Prothèses et autres appareillages fournis directement aux handicapés

Bg	66961	
	à	
Bg	66967	Achats de prothèses et autres appareillages (à ventiler par nature)
Bg	66968	Achats de prothèses et autres appareillages, non ventilés
-	66969	Variation des stocks (-) ou (+)

6697 Remboursements de frais médicaux, chirurgicaux et hospitalisation, de fournitures pharmaceutiques et d'appareillages divers payés par des handicapés

Bg	66971	
	à	
Bg	66977	Montants dus (à ventiler par nature)
Bg	66978	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 66971 à 66977 en adjoignant un chiffre)
Bg	66979	Montants alloués, non ventilés

6698 Fournitures diverses octroyées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes

Bg	66981	
	à	
Bg	66987	Achats de fournitures (à ventiler par nature)
Bg	66988	Achats de fournitures, non ventilés
-	66989	Variation des stocks (-) ou (+)

6699 Prestations sociales en nature diverses ou non ventilées

Bg	66991	Achats de biens de consommations octroyés au titre de prestations sociales en nature, divers ou non ventilés
Bg	66992	Dépenses consenties pour soins diverses ou non ventilées
Bg	66993	Montants dus pour remboursements divers ou non ventilés
Bg	66998	Indus à récupérer divers ou non ventilés
-	66999	Variation des stocks de biens de consommations octroyés au titre de prestations sociales en nature, divers ou non ventilés (-) ou (+)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 67

TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES

- 670 Transferts de revenus à des Ménages (autres que prestations sociales)**
- 671 Transferts de revenus à des O.S.B.L. au service des Ménages**
- 672 Transferts de revenus au Reste du Monde**
- 673 Transferts de revenus à des Organismes belges de sécurité sociale**
- 674 Transferts de revenus à des Administrations publiques locales (y compris à leurs établissements d'enseignement)**
- 675 Transferts de revenus à des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G. et Dotations courantes à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.**
- 676 Transferts de revenus à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux et Transferts de revenus au sein de l'entité comptable : établissement d'enseignement (Dépenses) (consolidés dans le compte de résultats de l'entité comptable)**
- 677 Transferts de revenus à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève (Dotations globales courantes, quotes-parts dans les impôts et perceptions, autres transferts de revenus)**
- 678 Transferts de revenus à des S.A.C.A. et des O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève**
- 679 Transferts de revenus de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'établissements d'enseignement) et Transferts de revenus au sein de l'entité comptable autres qu'établissements d'enseignement (Dépenses) (consolidés dans le compte de résultats de l'entité comptable)**

67. AUTRES TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES

670 TRANSFERTS DE REVENUS A DES MENAGES (AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES - VOIR 66)

C.S.B.

6700

6701 Prix scientifiques

Bg 67011 Montants dus

6702 Prix culturels et artistiques et récompenses sportives

Bg 67021 Montants dus

6703

6704

6705 Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité des entités de l'Etat fédéral à l'égard d'actes commis par leurs organes et préposés

Bg 67051 Montants dus

Bg 67058 Indus à récupérer (-)

6706 Secours aux victimes de calamités naturelles

Bg 67061 Montants dus
Bg 67068 Indus à récupérer (-)

6707 Interventions dans le coût des transports ferroviaires des cadres de réserve de la Défense nationale (remboursés à la SNCB)

Bg 67071 Montants dus à la SNCB
Bg 67078 Indus à récupérer (-)

6708

6709 Transferts de revenus divers à des ménages, divers et non ventilés

Bg 67091
à
Bg 67097 Montants dus divers (à ventiler par nature)
Bg 67098 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67091 à 67097 en adjoignant un chiffre)
Bg 67099 Montants dus, non ventilés

671 TRANSFERTS DE REVENUS A DES O.S.B.L. AU SERVICE DES MENAGES (SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES TRANSFERTS DE REVENUS COURANTS)

6710 Interventions dans le coût des prestations de l'assurance libre et complémentaire en matière d'assurance maladie-invalidité et d'assurance pension servies par les organismes mutualistes et autres O.S.B.L. (à l'exclusion, donc, des prestations de l'assurance obligatoire)

Bg 67101
à
Bg 67107 Montants dus (à ventiler par branche et par fédération bénéficiaire en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg 67108 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67101 à 67107 en adjoignant un ou éventuellement deux chiffres)

6711 Transferts de revenus à des associations et fondations scientifiques

Bg	67111	
	à	
Bg	67117	Montants dus (à ventiler par branche et par fédération bénéficiaire en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	67118	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67111 à 67117 en adjoignant un ou éventuellement deux chiffres)

6712 Transferts de revenus à des associations et fondations culturelles et artistiques

Bg	67121	
	à	
Bg	67127	Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg	67128	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6713 Transferts de revenus à des associations et fondations sportives et de jeunesse

Bg	67131	
	à	
Bg	67137	Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg	67138	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6714 Transferts de revenus à des associations, oeuvres et fondations de progrès social et familial et d'aide aux victimes de calamités

Bg	67141	
	à	
Bg	67147	Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg	67148	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6715 Transferts de revenus à des associations, oeuvres et fondations s'occupant de la santé humaine et des handicapés (autres que ceux intervenant au 6710)

Bg	67151	
	à	
Bg	67157	Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg	67158	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6716 Transferts de revenus à des associations, oeuvres et fondations s'occupant de la protection des animaux, de la flore et de l'environnement

Bg 67161
à
Bg 67167 Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg 67168 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6717 Transferts de revenus à des associations, oeuvres et fondations s'occupant de tourisme et d'activités connexes

Bg 67171
à
Bg 67177 Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg 67178 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6718 Transferts de revenus à des associations, oeuvres et fondations religieuses et philosophiques

Bg 67181
à
Bg 67187 Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg 67188 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)

6719 Transferts de revenus à des Organismes sans but lucratif au service des ménages, divers ou non ventilés

Bg 67191
à
Bg 67197 Montants dus (à ventiler comme 6711)
Bg 67198 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 6711)
Bg 67199 Montants dus, non ventilés

672 TRANSFERTS DE REVENUS AU RESTE DU MONDE

6720

6721 Transferts de revenus aux Institutions de l'U.E.

NB Les contributions de la Belgique au financement de l'U.E. qui sont constituées par la cession à l'U.E. de tout ou partie de prélèvements fiscaux, et qui sont repris en comptabilité nationale directement en produits de l'U.E., ne sont pas à considérer comme des transferts de revenus. Leurs montants constituent des créances de ces institutions qui n'apparaissent qu'au bilan de l'entité comme des dettes de tiers à apurer par elle.

Bg 67211
à
Bg 67217 Montants dus (à ventiler par nature et par institution en adjoignant éventuellement un chiffre)

Exemples :

67211 Participation de la Belgique au financement de l'U.E.
67212 Quote-part de la Belgique dans les dépenses de Fonds de l'U.E. d'aide aux pays en voie de développement

Bg 67218 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67211 à 67217 en adjoignant un ou deux chiffres)
Bg 67219 Montants dus, non ventilés

6722 Transferts de revenus à des Administrations publiques de pays membres de l'U.E.

Bg 67221
à
Bg 67227 Montants dus (à ventiler par nature et par administration publique en adjoignant éventuellement un chiffre)

Exemple :

67221 Part attribuée au Grand-Duché de Luxembourg dans les avantages et profits que l'Etat belge retire de la B.N.B.

Bg 67228 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67221 à 67227 en adjoignant un ou deux chiffres)
Bg 67229 Montants dus, non ventilés

6723 Transferts de revenus à d'autres personnes résidant dans les pays membres de l'U.E.

Bg 67231
à
Bg 67237 Montants dus (à ventiler par nature)
Bg 67238 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67231 à 67237 en adjoignant un chiffre)
Bg 67239 Montants dus, non ventilés

6724 Transferts de revenus à d'autres organismes de coopération internationale que les Institutions de l'U.E.

Bg	67241	
	à	
Bg	67247	Montants dus (à ventiler par nature et par organismes en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	67248	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67241 à 67247 en adjoignant un ou deux chiffres)
Bg	67249	Montants dus, non ventilés

6725 Transferts de revenus à des Administrations publiques de pays autres que les pays membres de l'U.E.

Bg	67251	
	à	
Bg	67257	Montants dus (à ventiler par nature et par administration publique en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	67258	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67251 à 67257 en adjoignant un ou deux chiffres)
Bg	67259	Montants dus, non ventilés

6726 Transferts de revenus à d'autres personnes résidant dans d'autres pays que les pays membres de l'U.E.

Bg	67261	
	à	
Bg	67267	Montants dus (à ventiler par nature)
Bg	67268	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67261 à 67267 en adjoignant un chiffre)
Bg	67269	Montants dus, non ventilés

6727
et
6728

6729 Transferts de revenus au Reste du Monde, non ventilés

Bg	67298	Indus à récupérer en matière de transferts de revenus au Reste de Monde, non ventilés (-)
Bg	67299	Montants dus, non ventilés

673 TRANSFERTS DE REVENUS A DES ORGANISMES BELGES DE SECURITE SOCIALE

NB Il s'agit des organismes belges constituant la trame du sous-secteur de l'Etat : Organismes de sécurité sociale (exemple : O.N.S.S., INAMI, OSSOM, etc.)

6730

6731 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance obligatoire maladie - soins de santé

Bg 67311

à

Bg 67317 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme bénéficiaire en adjoignant éventuellement un chiffre)

Bg 67318 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67311 à 67317 en adjoignant un ou deux chiffres)

NB Y compris les interventions indirectes en espèces dans les charges hospitalières de la population (cf. 665)

6732 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance obligatoire invalidité - indemnités et pensions d'invalidité

Bg 67321

à

Bg 67327 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme)

Bg 67328 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67321 à 67327 en adjoignant un chiffre)

6733 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance chômage

Bg 67331

à

Bg 67337 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme)

Bg 67338 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67331 à 67337 en adjoignant un chiffre)

**6734 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance
vieillesse-survie**

- Bg 67341
à
Bg 67347 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme en adjoignant éventuellement un
chiffre)
Bg 67348 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67341 à 67347 en adjoignant un ou deux
chiffres)

**6735 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre des allocations
familiales**

- Bg 67351
à
Bg 67357 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme en adjoignant éventuellement un
chiffre)
Bg 67358 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67351 à 67357 en adjoignant un ou deux
chiffres)

**6736 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance contre
les accidents du travail**

- Bg 67361
à
Bg 67367 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme)
Bg 67368 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67361 à 67367 en adjoignant un ou deux
chiffres)

**6737 Subsidés courants à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance contre
les maladies professionnelles**

- Bg 67371
à
Bg 67377 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme)
Bg 67378 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67371 à 67377 en adjoignant un chiffre)

6738 Subsidés courants à des O.S.S. centraux de perception

- Bg 67381
à
Bg 67387 Montants dus (à ventiler par nature et par organisme)
Bg 67388 Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67381 à 67387 en adjoignant un chiffre)

6739 Subsidies courants divers ou non ventilés à des O.S.S.

Bg	67391	
	à	
Bg	67397	Montants dus (à ventiler par nature et par organisme)
Bg	67398	Indus à récupérer (-) (à ventiler comme 67391 à 67399 en adjoignant un chiffre)
Bg	67399	Montants dus, non ventilés

674 TRANSFERTS DE REVENUS A DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (Y COMPRIS A LEURS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT)

NB Le NB du 6210 vaut pour les 6740 à 6743

6740 Traitements et accessoires (dont cotisations d'employeur) pris en charge par les Communautés pour l'enseignement provincial subsidié (= subsides - traitements) (14)

Bg	67401	Montants échus
-	67402	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	67403	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours
Bg	67408	Indus à récupérer (-)

6741 Traitements et accessoires (dont cotisations d'employeur) pris en charge par les Communautés pour l'enseignement communal subsidié (= subsides - traitements) (14)

Bg	67411	Montants échus
-	67412	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	67413	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours
Bg	67418	Indus à récupérer (-)

6742 Pensions de retraite des enseignants de l'enseignement provincial subsidié prises en charge par le Pouvoir fédéral (14 si possible)

Bg	67421	Montants échus (y compris acomptes sur pensions échues)
-	67422	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	67423	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours
Bg	67428	Indus à récupérer (-)

6743 Pensions de retraite des enseignants de l'enseignement communal subsidié prises en charge par le Pouvoir fédéral (14 si possible)

Bg	67431	Montants échus (y compris acomptes sur pensions échues)
-	67432	Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
-	67433	Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours
Bg	67438	Indus à récupérer (-)

6744 Contributions dans les dépenses de fonctionnement des établissements de l'enseignement provincial subsidié (subsides forfaitaires et spécifiques) (14)

Bg	67440	Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'établissements de l'E.P.S.
Bg	67441	Subsides forfaitaires à l'E.P.S.
Bg	67442	à
Bg	67447	Subsides spécifiques à l'E.P.S.
Bg	67448	Indus à récupérer sur subsides courants alloués à l'E.P.S. (-) (à ventiler comme pour 67440 à 67447 en adjoignant un chiffre)
Bg	67449	Contributions dans les dépenses courantes de l'E.P.S., diverses ou non ventilées

6745 Contributions dans les dépenses de fonctionnement des établissements de l'enseignement communal subsidié (subsides forfaitaires et spécifiques) (14)

Bg	67450	Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'établissements de l'E.C.S.
Bg	67451	Subsides forfaitaires à l'E.C.S.
Bg	67452	à
Bg	67457	Subsides spécifiques à l'E.C.S.
Bg	67458	Indus à récupérer sur subsides courants alloués à l'E.C.S. (-) (à ventiler comme pour 67450 à 67457 en adjoignant un chiffre)
Bg	67459	Contributions dans les dépenses courantes de l'E.C.S., diverses ou non ventilées

6746 Autres transferts de revenus alloués à des Provinces

Bg	67460	Interventions dans les charges courantes d'emprunts des Provinces
Bg	67461	Fonds des Provinces
Bg	67462	Autres contributions générales au profit des Provinces
Bg	67463	à
Bg	67467	Contributions spécifiques allouées aux Provinces
Bg	67468	Indus à récupérer sur autres transferts de revenus alloués aux Provinces (-) (à ventiler comme pour 67460 à 67467 en adjoignant un chiffre)
Bg	67469	Transferts de revenus aux Provinces, divers ou non ventilés

6747 Autres transferts de revenus alloués à des Communes et Villes

Bg	67470	Interventions dans les charges courantes d'emprunts des Communes et Villes
Bg	67471	Fonds des Communes
Bg	67472	
	et	
Bg	67473	Autres contributions générales au profit des Communes et Villes
Bg	67474	
	à	
Bg	67477	Contributions spécifiques allouées aux Communes et Villes
Bg	67478	Indus à récupérer sur autres transferts de revenus alloués aux Communes et Villes (-) (à ventiler comme pour 67470 à 67477 en adjoignant un chiffre)
Bg	67479	Transferts de revenus aux Communes et Villes, divers ou non ventilés

6748 Transferts de revenus alloués à des S.A.C.A. (Services administratifs à gestion séparée, avec autonomies comptable et de gestion, mais sans P.J.) et O.A.P. provinciaux et communaux autres que des établissements d'enseignement

Bg	67480	Interventions dans les charges courantes d'emprunts de S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux
Bg	67481	
	et	
Bg	67482	Contributions générales allouées aux S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux
Bg	67483	
	à	
Bg	67487	Contributions spécifiques allouées aux S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux
Bg	67488	Indus à récupérer sur transferts de revenus alloués à des S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux (-) (à ventiler comme pour 67480 à 67487 en adjoignant un chiffre)
Bg	67489	Transferts de revenus à des S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux, divers ou non ventilés

6749 Transferts de revenus alloués à d'autres entités administratives locales (Polders, Wateringues, etc.)

Bg	67490	Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'autres entités administratives locales
Bg	67491	
	à	
Bg	67497	Contributions générales et spécifiques allouées à d'autres entités administratives locales (à ventiler par nature)
Bg	67498	Indus à récupérer sur transferts divers à d'autres entités administratives locales (-) (à ventiler comme pour 67490 à 67497 en adjoignant un chiffre)
Bg	67499	Transferts de revenus alloués à d'autres entités administratives locales, divers ou non ventilés

675 TRANSFERTS DE REVENUS A DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AUTONOME SUBSIDIE NON SOUMIS AU P.C.G. ET DOTATIONS COURANTES A DIVERSES INSTITUTIONS DE L'ETAT FEDERAL NON SOUMISES AU P.C.G.

NB a) Le NB du 6210 vaut pour les 6750 à 6752

b) Il s'agit d'établissements d'enseignement s'intégrant pour le SEC dans les Administrations publiques ainsi que d'Institutions de l'Etat fédéral, qui ne seraient pas, dans la situation actuelle, soumises au plan comptable général. Il serait souhaitable que les uns et les autres s'inspirent du P.C.G. pour leur plan comptable particulier.

6750 Etablissements de l'enseignement autonome subsidié - Traitements et accessoires (dont cotisations d'employeur) pris en charge - Enseignement non supérieur (14 sauf 5)

Bg 67501 Montants échus - E.N.S.
- 67502 Montants dus pour décembre de l'année précédente - E.N.S. (-)
- 67503 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours - E.N.S. (+)
Bg 67508 Indus à récupérer en matière de traitements et accessoires - E.N.S. - (-)

6751 Etablissements de l'enseignement autonome subsidié - Traitements et accessoires (dont cotisations d'employeur) pris en charge - Enseignement supérieur non universitaire

Bg 67511 Montants échus - E.S.N.U.
- 67512 Montants dus pour décembre de l'année précédente - E.S.N.U. (-)
- 67513 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours - E.S.N.U. (+)
Bg 67518 Indus à récupérer en matière de traitement et accessoires - E.S.N.U. (-)

6752 Pensions de retraite des enseignants de l'enseignement autonome subsidié prises en charge par le Pouvoir fédéral

Bg 67521 Montants échus
- 67522 Montants dus pour décembre de l'année précédente (-)
- 67523 Montants courus et non échus de décembre de l'année en cours (+)
Bg 67528 Indus à récupérer en matière de pensions de retraite de l'enseignement autonome subsidié (-)

6753 Contributions dans les dépenses de fonctionnement et Transferts de revenus divers - Enseignement autonome subsidié non supérieur (montants dus) (14 sauf 5)

Bg	67530	Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'établissements de l'E.A.S.N.S.
Bg	67531	Subsides forfaitaires de fonctionnement alloués à l'E.A.S.N.S.
Bg	67532	à
Bg	67536	Subsides supplémentaires et spécifiques alloués à l'E.A.S.N.S. à ventiler par nature)
Bg	67537	Remboursements salariaux pour personnel détaché de l'E.A.S.N.S.
Bg	67538	Indus à récupérer sur subsides et transferts de revenus alloués à l'E.A.S.N.S. (-)

6754 Contributions dans les dépenses de fonctionnement et Transferts de revenus divers - Enseignement autonome subsidié supérieur universitaire

Bg	67540	Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'établissements de l'E.A.S.U. (à ventiler par centre universitaire en adjoignant un chiffre)
Bg	67541	à
Bg	67543	Subsides forfaitaires de fonctionnement dus à l'E.A.S.U. (à ventiler par centre universitaire en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	67544	à
Bg	67546	Subsides supplémentaires et spécifiques dus à l'E.A.S.U. (à ventiler par centre universitaire et par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	67547	Remboursements salariaux pour personnel détaché de l'E.A.S.U.
Bg	67548	Indus à récupérer sur subsides et transferts de revenus alloués à l'E.A.S.U. (-) (à ventiler par centre universitaire en adjoignant un chiffre)

6755 Contributions dans les dépenses de fonctionnement et Transferts de revenus divers - Enseignement autonome subsidié supérieur non universitaire

Bg	67550	Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'établissements de l'E.A.S.N.U. (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)
Bg	67551	à
Bg	67553	Subsides forfaitaires de fonctionnement dus à l'E.A.S.N.U. (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	67554	à
Bg	67556	Subsides supplémentaires et spécifiques dus à l'E.A.S.N.U. (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	67557	Remboursements salariaux pour personnel détaché de l'E.A.S.N.U.
Bg	67558	Indus à récupérer sur subsides et transferts de revenus alloués à l'E.A.S.N.U. (-) (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)

6756 Dotations allouées aux membres de la Maison Royale (non consolidables à un stade ultérieur de regroupement comptable)

Bg	67561	Liste civile de Sa Majesté le Roi
Bg	67562	Dotation complémentaire à la Liste civile de S.M. le Roi
Bg	67563	
	à	
Bg	67567	Dotations allouées aux autres membres de la Maison Royale

6757 Dotations pour dépenses courantes allouées aux Assemblées (non consolidables à un stade ultérieur de regroupement comptable)

NB Si des Assemblées en cause devaient suivre le Plan comptable général, ces dotations seraient comptabilisées au 679.

Bg	67570	Sénat - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67571	Chambre des Représentants - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67572	"Vlaamse Raad" - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67573	Conseil de la Communauté française - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67574	"Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft" - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67575	Conseil régional wallon - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67576	Conseil régional de Bruxelles-Capitale - Dotation pour dépenses courantes

6758 Dotations pour dépenses courantes allouées à d'autres Institutions de l'Etat fédéral (non consolidables à un stade ultérieur de regroupement comptable)

NB Si des Institutions en cause devaient suivre le Plan comptable général, ces dotations seraient comptabilisées au 679.

Bg	67581	Cour des Comptes - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67582	Cour d'Arbitrage - Dotation pour dépenses courantes
Bg	67583	
	à	
Bg	67589	Dotations pour dépenses courantes allouées à d'autres Institutions de l'Etat fédéral non soumises au Plan comptable général

6759

676 TRANSFERTS DE REVENUS A DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COMMUNAUTAIRES ET FEDERAUX ET TRANSFERTS DE REVENUS AU SEIN DE L'ENTITE COMPTABLE : ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (DEPENSES) (CONSOLIDES DANS LE COMPTE DE RESULTATS DE L'ENTITE COMPTABLE) (15)

NB Il s'agit actuellement en ordre principal d'établissements communautaires et en ordre accessoire de quelques établissements relevant encore du Pouvoir fédéral.

6760 Transferts de revenus par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'un établissement d'enseignement) à des établissements d'enseignement d'un autre Groupe institutionnel (16)

- Bg 67601
à
Bg 67607 Montants dus (à ventiler par nature, par Groupe institutionnel ainsi que par type d'enseignement (**14 sauf 5**) pour l'enseignement non supérieur, et par établissement pour l'enseignement supérieur en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67608 Indus à récupérer sur les transferts de revenus à des établissements d'enseignement d'un autre Groupe institutionnel (-) (à ventiler comme 67601 à 67607 en adjoignant un chiffre)

6761 Transferts de revenus entre établissements d'enseignement de Groupes institutionnels différents (Dépenses)

- Bg 67611
à
Bg 67617 Transferts de revenus entre établissements d'enseignement de groupes institutionnels différents (Dépenses) (à ventiler par nature, par groupe institutionnel et par établissement bénéficiaire en adjoignant deux chiffres)
- Bg 67618 Indus à récupérer sur transferts de revenus entre établissements d'enseignement de Groupes institutionnels différents (-) (à ventiler comme 67611 à 67617 en adjoignant un chiffre)

6762 Contributions dans les dépenses courantes de fonctionnement allouées par un Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. aux établissements d'enseignement dudit Groupe institutionnel - Enseignement non supérieur (14 sauf 5)

- Bg 67621 Dotations globales courantes - E.N.S.

Bg 67622
à
Bg 67627 Subsidés supplémentaires et spécifiques - E.N.S. (à ventiler par nature)
Bg 67628 Indus à récupérer sur les contributions dans les dépenses courantes de fonctionnement de l'E.N.S. du Groupe institutionnel (-) (à ventiler comme 67611 à 67617 en adjoignant un chiffre)

6763 Contributions dans les dépenses courantes de fonctionnement allouées par un Pouvoir institutionnel ou un des S.A.C.A. ou O.A.P. aux établissements d'enseignement dudit Groupe - Enseignement supérieur universitaire

Bg 67631
à
Bg 67634 Subsidés forfaitaires de fonctionnement - E.S.U. (à ventiler par centre universitaire en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg 67635
à
Bg 67637 Subsidés supplémentaires et spécifiques - E.S.U. (à ventiler par centre universitaire en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg 67638 Indus à récupérer sur les contributions dans les dépenses courantes de fonctionnement de l'E.S.U. du Groupe institutionnel (-) (à ventiler comme 67631 à 67637 en adjoignant un ou deux chiffres)

6764 Contributions dans les dépenses courantes de fonctionnement allouées par un Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. aux établissements d'enseignement autonomes dudit Groupe institutionnel - Enseignement supérieur non universitaire

Bg 67641
à
Bg 67644 Subsidés forfaitaires de fonctionnement - E.S.N.U (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)
Bg 67645
à
Bg 67647 Subsidés supplémentaires et spécifiques - E.S.N.U (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)
Bg 67648 Indus à récupérer sur les contributions dans les dépenses courantes de fonctionnement de l'E.S.N.U du Groupe institutionnel (-) (à ventiler comme 67641 à 67647 en adjoignant un ou deux chiffres)

6765 Autres transferts de revenus alloués par un Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) aux établissements d'enseignement dudit Groupe institutionnel - Enseignement non supérieur (14 moins 5)

- Bg 67650 Interventions dans les charges courantes d'emprunts - E.N.S.
Bg 67651
à
Bg 67657 Autres transferts courants de revenus - E.N.S. (à ventiler par nature)
Bg 67658 Indus à récupérer sur autres transferts de revenus dus par le Groupe institutionnel à ses établissements d'enseignement - E.N.S. (-) (à ventiler comme 67650 à 67657 en adjoignant un chiffre)

6766 Autres transferts de revenus alloués par un Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) aux établissements d'enseignement dudit Groupe institutionnel - Enseignement supérieur universitaire

- Bg 67660 Interventions dans les charges courantes d'emprunts - E.S.U. (à ventiler par centre universitaire en adjoignant un chiffre)
Bg 67661
à
Bg 67667 Autres transferts courants de revenus - E.S.U. (à ventiler par centre universitaire)
Bg 67668 Indus à récupérer sur autres transferts de revenus dus par le Groupe institutionnel à ses établissements d'enseignement - E.S.U. (-) (à ventiler comme 67660 à 67667 en adjoignant un chiffre)

6767 Autres transferts de revenus alloués par un Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) aux établissements d'enseignement dudit Groupe - Enseignement supérieur non universitaire

- Bg 67670 Interventions dans les charges courantes d'emprunts - E.S.N.U. (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)
Bg 67671
à
Bg 67677 Autres transferts courants de revenus - E.S.N.U. - (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)
Bg 67678 Indus à récupérer sur autres transferts de revenus dus par le Groupe institutionnel à ses établissements d'enseignement - E.S.N.U. (-) (à ventiler comme 67671 à 67677 en adjoignant un chiffre)

6768 Transferts de revenus entre établissements d'enseignement d'un même Groupe institutionnel (Dépenses)

- Bg 67680
et
Bg 67681 Transferts de revenus entre établissements de l'E.N.S.(Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre) (17)
Bg 67682
et
Bg 67683 Transferts de revenus entre établissements de l'E.S.U. (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg 67684
et
Bg 67685 Transferts de revenus entre établissements de l'E.S.N.U. (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg 67686
et
Bg 67687 Transferts de revenus entre les uns et les autres (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg 67688 Indus à récupérer sur transferts de revenus entre établissements d'enseignement d'un même Groupe institutionnel (-) (à ventiler comme 67680 à 67687 en adjoignant un chiffre)

6769 Transferts de revenus au sein de l'établissement d'enseignement (entre Départements, Facultés, etc...) (Dépenses)

- 67691
à
- 67699 Montants dus (à ventiler par département, faculté, etc.)

677 TRANSFERTS DE REVENUS A DES POUVOIRS INSTITUTIONNELS AUTRES QUE CELUI DONT L'ENTITE COMPTABLE RELEVE (DOTATIONS GLOBALES COURANTES, QUOTES-PARTS DANS LES IMPOTS ET PERCEPTIONS, AUTRES TRANSFERTS DE REVENUS)

6770

6771 Dotations globales courantes allouées à des Communautés et Organes communautaires spéciaux ainsi qu'à des Régions

- Bg 67710 D.G. à la Communauté flamande (y compris Région flamande)
Bg 67711 D.G. à la Communauté française

Bg	67712	D.G. à la Communauté germanophone
Bg	67713	D.G. à la Commission communautaire commune (COCOC)
Bg	67714	D.G. à la COCON
Bg	67715	D.G. à la COCOF
Bg	67716	D.G. à la Région wallonne
Bg	67717	D.G. à la Région de Bruxelles-Capitale
Bg	67718	Indus à récupérer sur dotations globales aux Communautés, O.C.S. et Régions (-) (à ventiler comme 67710 à 67717 en adjoignant un chiffre)

6772 Quotes-parts dans les impôts et perceptions attribuées à des Communautés et O.C.S. ainsi qu'à des Régions (à l'exclusion donc des impôts et taxes perçus pour leur compte)

Bg	67720	Q.P. à la Communauté flamande (y compris la Région flamande) (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	67721	Q.P. à la Communauté française (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	67722	Q.P. à la Communauté germanophone (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	67726	Q.P. à la Région wallonne (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	67727	Q.P. à la Région de Bruxelles-Capitale (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	67728	Indus à récupérer sur Q.P. fiscales aux Communautés, O.C.S. et Régions (-) (à ventiler par P.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6773

6774 Transferts de revenus divers dus au Pouvoir fédéral par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

Bg	67740	Interventions dans les charges courantes de la dette publique du Pouvoir fédéral
Bg	67741	à
Bg	67747	Autres transferts de revenus au P.F. par des entités comptables d'un autre G.I. (à ventiler par nature éventuellement en adjoignant un chiffre)
Bg	67748	Indus à récupérer en matière de transferts de revenus divers au Pouvoir fédéral par des entités comptables d'un autre G.I. (-) (à ventiler comme 67730 à 67737 en adjoignant un chiffre)

6775 Transferts de revenus divers (autres que dotations globales et quotes-parts dans les impôts et perceptions) alloués aux Communautés, O.C.S. ainsi qu'aux Régions par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67750 Interventions dans les charges courantes d'emprunts des Communautés, O.C.S. et Régions (à ventiler par organe communautaire ou régional en adjoignant un chiffre)
- Bg 67751 à
- Bg 67757 Autres transferts de revenus à des Communautés, O.C.S. et Régions (à ventiler par organe communautaire ou régional et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67758 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus divers aux Communautés, O.C.S. ainsi qu'aux Régions par des entités comptables d'un autre G.I. (-) (à ventiler par organe communautaire ou régional et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6776
à
6779

678 TRANSFERTS DE REVENUS A DES S.A.C.A. ET DES O.A.P. (AUTRES QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT) D'UN GROUPE INSTITUTIONNEL AUTRE QUE CELUI DONT L'ENTITE COMPTABLE RELEVE

6780

6781 Transferts de revenus alloués à des S.A.C.A. relevant du Pouvoir fédéral (autres qu'établissements d'enseignement) par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67810 Interventions dans les charges courantes d'emprunts de S.A.C.A. du Pouvoir fédéral (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67811 à
- Bg 67816 Autres transferts de revenus à des S.A.C.A. du Pouvoir fédéral (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67817 Remboursements salariaux pour personnel détaché de S.A.C.A. du Pouvoir fédéral (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67818 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus à des S.A.C.A. du P.F. (-) (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6782 Transferts de revenus alloués à des S.A.C.A. relevant des Communautés et O.C.S. (autres qu' établissements d'enseignement) par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67820 Interventions dans les charges courantes d'emprunts de S.A.C.A. communautaires (à ventiler par S.A.C.A. avec mention du G.I. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67821 à
- Bg 67827 Autres transferts de revenus à des S.A.C.A. communautaires (à ventiler par S.A.C.A. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67828 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus à des S.A.C.A. communautaires (-) (à ventiler par S.A.C.A. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6783 Transferts de revenus alloués à des S.A.C.A. relevant des Régions par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67830 Interventions dans les charges courantes d'emprunts de S.A.C.A. régionaux (à ventiler par S.A.C.A. avec mention du G.I. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67831 à
- Bg 67837 Autres transferts de revenus à des S.A.C.A. régionaux (à ventiler par S.A.C.A. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67838 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus à des S.A.C.A. régionaux (-) (à ventiler par S.A.C.A. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6784

6785 Transferts de revenus alloués à des O.A.P. relevant du Pouvoir fédéral par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67850 Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'O.A.P. relevant du Pouvoir fédéral (à ventiler par O.A.P. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67851 à
- Bg 67857 Autres transferts de revenus divers à des O.A.P. relevant du Pouvoir fédéral (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67858 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus à des O.A.P. relevant du P.F. (-) (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6786 Transferts de revenus alloués à des O.A.P. relevant des Communautés et O.C.S. (autres qu'établissements d'enseignement) par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67860 Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'O.A.P. communautaires (à ventiler par O.A.P. avec mention du G.I. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67861 à
- Bg 67867 Autres transferts de revenus à des O.A.P. communautaires (à ventiler par O.A.P. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67868 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus à des O.A.P. communautaires (-) (à ventiler par O.A.P. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6787 Transferts de revenus alloués à des O.A.P. relevant des Régions (autres que des établissements d'enseignement) par l'entité comptable qui relève d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 67870 Interventions dans les charges courantes d'emprunts d'O.A.P. régionaux (à ventiler par O.A.P. avec mention du G.I. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67871 à
- Bg 67877 Autres transferts de revenus à des O.A.P. régionaux (à ventiler par O.A.P. avec mention du G.I. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67878 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus à des O.A.P. régionaux (-) (à ventiler par O.A.P. et par nature avec mention du G.I. en adjoignant un ou deux chiffres)

6788

6789

679 TRANSFERTS DE REVENUS DE L'ENTITE COMPTABLE A D'AUTRES ENTITES COMPTABLES DU MEME GROUPE INSTITUTIONNEL (AUTRES QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT) ET TRANSFERTS DE REVENUS AU SEIN DE L'ENTITE COMPTABLE AUTRES QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (DEPENSES) (CONSOLIDES DANS LE COMPTE DE RESULTATS DE L'ENTITE COMPTABLE)

6790 **Transferts de revenus de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel à ses Fonds budgétaires non organiques (Dépenses)**

Bg 67901
à
Bg 67909 Montants dus (à ventiler par Fonds budgétaire éventuellement en adjoignant un chiffre)

6791 **Transferts de revenus de l'entité : Fond budgétaire non organique au Pouvoir institutionnel dont il émane (Dépenses)**

- 67911
à
- 67919 Montants dus (à ventiler par nature)

6792 **Transferts de revenus de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel à ses S.A.C.A. (autres qu'établissements d'enseignement) (Dépenses)**

Bg 67920 Interventions dans les charges courantes d'emprunts de ses S.A.C.A. (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un chiffre)
Bg 67921
à
Bg 67927 Autres transferts de revenus par le P.I. à ses S.A.C.A. (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
Bg 67928 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus d'un P.I. à ses S.A.C.A. (-) (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6793 **Transferts de revenus de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel à ses O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) (Dépenses)**

Bg 67930 Interventions dans les charges courantes d'emprunts de ses O.A.P. (à ventiler par O.A.P. en adjoignant un chiffre)
Bg 67931
à
Bg 67937 Autres transferts de revenus par le P.I. tutélaire à ses O.A.P. (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

Bg 67938 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus d'un P.I. à ses O.A.P. (-) (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6794 Transferts de revenus de l'entité comptable : S.A.C.A. (autres qu'établissements d'enseignement) au Pouvoir institutionnel dont il relève (Dépenses)

Bg 67940 Interventions dans les charges courantes de la dette du Pouvoir institutionnel de tutelle

Bg 67941
à

Bg 67947 Autres transferts de revenus par des S.A.C.A. au P.I. de tutelle (à ventiler par nature)

Bg 67948 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus de S.A.C.A. au P.I. de tutelle (-) (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)

6795 Transferts de revenus de l'entité comptable : O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) au Pouvoir institutionnel dont il relève (Dépenses)

Bg 67950 Interventions dans les charges courantes de la dette du Pouvoir institutionnel de tutelle

Bg 67951
à

Bg 67957 Autres transferts de revenus par des O.A.P. au P.I. de tutelle (à ventiler par nature)

Bg 67958 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus d'O.A.P. au P.I. de tutelle (à ventiler par nature) (-)

6796 Transferts de revenus de l'entité comptable : S.A.C.A. d'un Groupe institutionnel (autres qu'établissements d'enseignement) à des O.A.P. du même Groupe institutionnel (à l'exclusion des établissements d'enseignement) (Dépenses)

Bg 67960 Intervention dans les charges courantes d'emprunts d'O.A.P. du même G.I. (à ventiler par O.A.P. en adjoignant un chiffre)

Bg 67961
à

Bg 67967 Autres transferts de revenus par des S.A.C.A. d'un G.I. à des O.A.P. du même G.I. (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

Bg 67968 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus de S.A.C.A. d'un G.I. à des O.A.P. du même G.I. (-) (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6797 Transferts de revenus de l'entité comptable : O.A.P. d'un Groupe institutionnel (autres qu'établissements d'enseignement) à des S.A.C.A. du même Groupe institutionnel (à l'exclusion des établissements d'enseignement) (Dépenses)

- Bg 67970 Interventions dans les charges courantes d'emprunts de S.A.C.A. du même G.I. (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un chiffre)
- Bg 67971 à
- Bg 67977 Autres transferts de revenus par des O.A.P. d'un G.I. à des S.A.C.A. du même G.I. (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 67978 Indus à récupérer en matière de transferts de revenus d'O.A.P. d'un G.I. à des S.A.C.A. du même G.I. (-) (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres)

6798 Transferts de revenus entre Fonds budgétaires non organiques d'un même Pouvoir institutionnel, entre S.A.C.A. d'un même Groupe institutionnel, entre O.A.P. d'un même Groupe institutionnel (autres qu'établissements d'enseignement) (Dépenses)

- 67980 et
- 67981 Transferts de revenus entre Fonds budgétaires non organiques d'un même Pouvoir institutionnel (Dépenses) (à ventiler par Fonds budgétaire bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
- Bg 67982 à
- Bg 67985 Transferts de revenus entre S.A.C.A. d'un même groupe institutionnel (Dépenses) (à ventiler par S.A.C.A. bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
- Bg 67986 à
- Bg 67989 Transferts de revenus entre O.A.P. d'un même groupe institutionnel (Dépenses) (à ventiler par O.A.P. bénéficiaire en adjoignant un chiffre)

6799 Transferts de revenus au sein de l'entité comptable autres qu'établissements d'enseignement (entre Départements, Services, etc.) (Dépenses) (consolidés dans le compte de résultats de l'entité comptable)

- 67991 à
- 67999 Montants dus (à ventiler par département, service, etc.)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 68

TRANSFERTS EN CAPITAL

(y compris les impôts en capital dus par l'entité comptable)

- 680 Transferts en capital à des Entreprises et O.S.B.L. à leur service**
- 681 Transferts en capital à des Ménages et O.S.B.L. à leur service**
- 682 Transferts en capital au Reste du Monde**
- 683 Transferts en capital à des Organismes belges de sécurité sociale**
- 684 Transferts en capital à des Administrations publiques locales (y compris à leurs Etablissements d'enseignement)**
- 685 Transferts en capital à des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié et Dotations en capital à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.**
- 686 Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement communautaires et du Pouvoir fédéral et Transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement (Dépenses) (consolidés dans le compte de résultats de l'entité comptable)**
- 687 Transferts en capital à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève et Impôts en capital dus auxdits Pouvoirs**
- 688 Transferts en capital à des S.A.C.A. et des O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève**
- 689 Transferts en capital de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) et Transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement (Dépenses) (consolidés dans le compte de résultats de l'entité comptable)**

68. TRANSFERTS EN CAPITAL (y compris les impôts en capital dus par l'entité comptable)

680 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES ENTREPRISES ET ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF A LEUR SERVICE

C.S.B.

6800 Aides à l'investissement (formation brute de capital fixe) allouées à des entreprises privées autres que de crédit ou d'assurance

Bg 68001
à

Bg 68004 Aides à l'investissement (à ventiler par nature : subsides, primes, etc.)

Bg 68008 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à des entreprises privées autres que de crédit ou d'assurance (-) (à ventiler comme 68001 à 68007 en adjoignant un chiffre)

Bg 68009 Aides à l'investissement allouées à des entreprises privées autres que de crédit ou d'assurance, non ventilées

6801 Aides à l'investissement allouées à des entreprises publiques autres que de crédit ou d'assurance

Bg 68011
à

Bg 68014 Aides à l'investissement (à ventiler par nature : subsides, primes, etc.)

Bg 68018 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à des entreprises publiques autres que de crédit ou d'assurance (-) (à ventiler comme 68011 à 68017 en adjoignant un chiffre)

Bg 68019 Aides à l'investissement allouées à des entreprises publiques autres que de crédit ou d'assurance, non ventilées

6802 Aides à l'investissement allouées à des établissements privés et publics de crédit

Bg 68021
et

Bg 68022 Aides à l'investissement à des établissements privés de crédit (à ventiler par nature : subsides, primes, etc.)

Bg	68023	
	et	
Bg	68024	Aides à l'investissement à des établissements publics de crédit (à ventiler par nature : subsides, primes, etc.)
Bg	68028	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à des établissements de crédit (-) (à ventiler comme 68021 à 68027 en adjoignant un chiffre)
Bg	68029	Aides à l'investissement allouées à des établissements de crédit, non ventilées

6803 Aides à l'investissement allouées à des entreprises privées et publiques d'assurance

Bg	68031	
	et	
Bg	68032	Aides à l'investissement à des entreprises privées d'assurance (à ventiler par nature : subsides, primes, etc.)
Bg	68033	
	et	
Bg	68034	Aides à l'investissement allouées à des entreprises publiques d'assurance (à ventiler par nature : subsides, primes, etc.)
Bg	68038	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à des entreprises d'assurance (-) (à ventiler comme 68031 à 68037 en adjoignant un chiffre)
Bg	68039	Aides à l'investissement allouées à des entreprises d'assurance, non ventilées

6804 Autres transferts en capital à des entreprises privées autres que de crédit ou d'assurance

Bg	68041	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68042	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68043	Couverture de pertes cumulées
Bg	68044	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les entreprises en cause
-	68045	Reprises de dettes des entreprises en cause vis-à-vis de tiers (+)
-	68046	Annulations de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68047	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68048	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à des entreprises privées autres que de crédit ou d'assurance (-) (à ventiler comme 68041 à 68047 en adjoignant un chiffre)
Bg	68049	Autres transferts en capital à des entreprises privées autres que de crédit ou d'assurance, non ventilés

6805 Autres transferts en capital à des entreprises publiques autres que de crédit ou d'assurance

Bg	68051	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68052	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68053	Couverture de pertes cumulées
Bg	68054	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les entreprises en cause
-	68055	Reprises de dettes des entreprises en cause vis-à-vis de tiers (+)
-	68056	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68057	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68058	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à des entreprises publiques autres que de crédit ou d'assurance (-) (à ventiler comme 68051 à 68057 en adjoignant un chiffre)
Bg	68059	Autres transferts en capital à des entreprises publiques autres que de crédit ou d'assurance, non ventilés

6806 Autres transferts en capital à des établissements de crédit (comptes à ventiler selon qu'il s'agit d'établissements privés ou publics en adjoignant un chiffre)

Bg	68061	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68062	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68063	Couverture de pertes cumulées
Bg	68064	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les établissements en cause
-	68065	Reprises de dettes des établissements en cause vis-à-vis de tiers (+)
-	68066	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler également par nature en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68067	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68068	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à des établissements de crédit (-) (à ventiler comme 68061 à 68067 en adjoignant deux chiffres)
Bg	68069	Autres transferts en capital à des établissements de crédit, non ventilés

6807 Autres transferts en capital à des entreprises privées et publiques d'assurance (comptes à ventiler selon qu'il s'agit d'entreprises privées ou publiques en adjoignant un chiffre)

Bg	68071	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68072	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68073	Couverture de pertes cumulées
Bg	68074	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les entreprises en cause
-	68075	Reprises de dettes des entreprises en cause vis-à-vis de tiers (+)
-	68076	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler également par nature en adjoignant deux chiffres) (+) (18)

- 68077 Cessions non onéreuses d'actifs (+)
- Bg 68078 Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à des entreprises d'assurance (-) (à ventiler comme 68071 à 68077 en adjoignant deux chiffres)
- Bg 68079 Autres transferts en capital à des entreprises d'assurance, non ventilés

6808 Transferts en capital à des O.S.B.L. au service d'entreprises

- Bg 68080 Aides à l'investissement (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
- Bg 68081 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
- Bg 68082 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
- Bg 68083 Couverture de pertes cumulées
- Bg 68084 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des O.S.B.L. au service des entreprises
- 68085 Reprises de dettes des O.S.B.L. en cause vis-à-vis de tiers (+)
- 68086 Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) **(18)**
- 68087 Cessions non onéreuses d'actifs (+)
- Bg 68088 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des O.S.B.L. au service d'entreprises (-) (à ventiler comme 68081 à 68087 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68089 Transferts en capital à des O.S.B.L. au service d'entreprises, non ventilés

6809 Transferts en capital à des entreprises et à des O.S.B.L. à leur service, non ventilés

- 68095 Reprises de dette des entreprises et O.S.B.L. à leur service, n.v. (+)
- 68096 Annulation en matière de créances de l'entité comptable, n.v. (+)
- 68097 Cessions non onéreuses d'actifs, n.v. (+)
- Bg 68098 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des entreprises et à des O.S.B.L. à leur service, n.v. (-)
- Bg 68099 Transferts en capital alloués à des entreprises et à des O.S.B.L. à leur service, n.v.

681 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES MENAGES ET O.S.B.L. A LEUR SERVICE

6810

6811 Aides à l'investissement allouées à des ménages

Bg	68111	
	et	
Bg	68112	Subsides et primes à l'investissement (à ventiler par nature)
Bg	68113	Plantations et aménagement d'espaces verts
Bg	68114	Travaux d'enlèvement d'ouvrages militaires
Bg	68118	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement allouées aux ménages (-) (à ventiler comme 68111 à 68114 en adjoignant un chiffre)
Bg	68119	Aides à l'investissement allouées à des ménages, non ventilées

6812 Autres transferts en capital à des ménages

Bg	68121	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68122	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68123	
	et	
Bg	68124	Autres transferts en capital aux ménages (à ventiler par nature)
Bg	68128	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital aux ménages (-) (à ventiler comme 68121 à 68124 en adjoignant un chiffre)
Bg	68129	Autres transferts en capital à des ménages, non ventilés

6813 Aides à l'investissement allouées à des O.S.B.L. au service des ménages

Bg	68131	Subsides à la construction d'édifices de caractère religieux ou philosophique (non confessionnel)
Bg	68132	Autres subsides et primes à l'investissement (à ventiler par nature)
Bg	68133	Plantations et aménagements d'espaces verts
Bg	68134	Travaux d'enlèvement d'ouvrages militaires
Bg	68138	Indus à récupérer en matière d'aide à l'investissement alloués à des O.S.B.L. au service des ménages (-) (à ventiler comme 68131 à 68134 en adjoignant un chiffre)
Bg	68139	Aides à l'investissement allouées à des O.S.B.L. au service des ménages, non ventilées

6814 Autres transferts en capital à des O.S.B.L. au service des ménages

Bg	68141	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68142	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68143	Couvertures de pertes cumulées
Bg	68144	Interventions pour tout ou partie dans les charges de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des O.S.B.L. au service des ménages
-	68145	Reprises de dettes des O.S.B.L. en cause vis-à-vis de tiers (+)

- 68146 Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) **(18)**
- 68147 Cessions non onéreuses d'actifs (+)
- Bg 68148 Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à des O.S.B.L. au service des ménages (-) (à ventiler comme 68141 à 68147 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68149 Autres transferts en capital à des O.S.B.L. au service des ménages, non ventilés

6815

à

6818

6819 Transferts en capital à des ménages et à des O.S.B.L. à leur service, non ventilés

- 68195 Reprises de dettes des ménages et des O.S.B.L. à leur service en cause vis-à-vis de tiers, n.v. (+)
- 68196 Annulations en matière de créances de l'entité comptable, n.v. (+)
- 68197 Cessions non onéreuses d'actifs, n.v. (+)
- Bg 68198 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des ménages et à des O.S.B.L. leur service n.v. (-)
- Bg 68199 Transferts en capital à des ménages et à des O.S.B.L. à leur service, n.v.

682 TRANSFERTS EN CAPITAL AU RESTE DU MONDE

6820

6821 Transferts en capital aux Institutions de l'U.E.

- Bg 68211 à
- Bg 68214 Aides à l'investissement (à ventiler par institution en adjoignant éventuellement un chiffre)
- Bg 68215 et
- Bg 68216 Autres transferts en capital (à ventiler par institution en adjoignant un chiffre)
- 68217 Cessions non onéreuses d'actifs (+)
- Bg 68218 Indus à récupérer en matière de transferts en capital aux institutions de l'U.E. (-) (à ventiler comme 68211 à 68217 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68219 Transferts en capital aux Institutions de l'U.E., non ventilés

6822 Transferts en capital à des Administrations publiques de pays membres de l'U.E.

Bg	68221	à
Bg	68223	Aides à l'investissement (à ventiler par Administration publique en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	68224	Autres transferts en capital (à ventiler par Administration publique en adjoignant éventuellement un chiffre)
-	68226	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par Administration publique et par nature en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68227	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68228	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des Administrations publiques de pays membres de l'U.E. (-) (à ventiler comme 68221 à 68227 en adjoignant un chiffre)
Bg	68229	Transferts en capital à des Administrations publiques de pays membres de l'U.E., non ventilés

6823 Transferts en capital à d'autres personnes résidant dans les pays membres de l'U.E. (autres qu'institutions internationales et Administrations publiques)

Bg	68231	à
Bg	68233	Aides à l'investissement (à ventiler par pays en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	68234	Autres transferts en capital (à ventiler par pays en adjoignant éventuellement un chiffre)
Bg	68238	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à d'autres personnes résidant dans les pays membres de l'U.E. (-) (à ventiler comme 68231 à 68234 en adjoignant un chiffre)
Bg	68239	Transferts en capital à d'autres personnes résidant dans les pays membres de l'U.E., non ventilés

6824 Transferts en capital à d'autres institutions internationales que les institutions de l'U.E.

Bg	68241	à
Bg	68243	Aides à l'investissement (à ventiler par institution en adjoignant un chiffre)
Bg	68244	Autres transferts en capital (à ventiler par institution en adjoignant un chiffre)
-	68246	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par institution et par nature en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68247	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68248	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des institutions internationales autres que celles de l'U.E. (-) (à ventiler comme 68241 à 68247 en adjoignant un chiffre)
Bg	68249	Transferts en capital aux institutions internationales autres que celles de l'U.E., non ventilés

6825 Transferts en capital à des Administrations publiques de pays autres que les pays membres de l'U.E.

Bg	68251	
	à	
Bg	68253	Aides à l'investissement (à ventiler par Administration publique en adjoignant un chiffre)
Bg	68254	Autres transferts en capital (à ventiler par Administration publique en adjoignant un chiffre)
-	68256	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par Administration publique et par nature en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68257	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68258	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des Administrations publiques de pays autres que les pays membres de l'U.E. (-) (à ventiler comme 68251 à 68257 en adjoignant un chiffre)
Bg	68259	Transferts en capital à des Administrations publiques de pays autres que les pays membres de l'U.E., non ventilés

6826 Transferts en capital à d'autres personnes résidant dans d'autres pays que les pays membres de l'U.E. (autres qu'institutions internationales et Administrations publiques)

Bg	68261	
	à	
Bg	68263	Aides à l'investissement (à ventiler par pays en adjoignant un chiffre)
Bg	68264	Autres transferts en capital (à ventiler par pays en adjoignant un chiffre)
Bg	68268	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à d'autres personnes résidant dans d'autres pays que les pays membres de l'U.E. (-) (à ventiler comme 68261 à 68264 en adjoignant un chiffre)
Bg	68269	Transferts en capital à d'autres personnes résidant dans d'autres pays que les pays membres de l'U.E., non ventilés

6827
et
6828

6829 Transferts en capital au Reste du Monde, non ventilés

-	68296	Annulations en matière de créances de l'entité comptable, n.v. (+)
-	68297	Cessions non onéreuses d'actifs, n.v. (+)
Bg	68298	Indus à récupérer en matière de transferts en capital au Reste du Monde, n.v. (-)
Bg	68299	Transferts en capital au Reste du Monde, n.v.

683 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES ORGANISMES BELGES DE SECURITE SOCIALE

NB Il s'agit des organismes belges constituant la trame du sous-secteur de l'Etat : Organismes de sécurité sociale (exemples : ONSS, INAMI, OSSOM, etc.)

6830

6831 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance obligatoire maladie-invalidité - soins de santé

Bg	68311	
	à	
Bg	68313	Aides à l'investissement (à ventiler par organisme en adjoignant un chiffre)
Bg	68314	Autres transferts en capital (à ventiler par organisme en adjoignant un chiffre)
-	68316	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par organisme en adjoignant éventuellement un chiffre) (+)
-	68317	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68318	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des O.S.S. (-) (à ventiler comme 68311 à 68317 en adjoignant un chiffre)
Bg	68319	Transferts en capital, non ventilés

6832 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance obligatoire maladie-invalidité - indemnités et des pensions d'invalidité proprement dites

Ventilation comptable analogue au 6831

6833 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance chômage

Ventilation comptable analogue au 6831

6834 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance vieillesse - survie

Ventilation comptable analogue au 6831

6835 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre des allocations familiales

Ventilation comptable analogue au 6831

6836 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance contre les accidents du travail

Ventilation comptable analogue au 6831

6837 Transferts en capital à des O.S.S. dans le cadre de l'assurance contre les maladies professionnelles

Ventilation comptable analogue au 6831

6838 Transferts en capital à des O.S.S. centraux de perception

Ventilation comptable analogue au 6831

6839 Transferts en capital à des Organismes belges de sécurité sociale, non ventilés

Ventilation comptable analogue au 6831 - non ventilés

684 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (Y COMPRIS A LEURS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT)

6840

6841 Transferts en capital à des Etablissements de l'enseignement provincial subsidié

NB Actuellement ne concerne que les opérations en la matière des Institutions gérant les transferts en capital pour des bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel communautaire (E.O.C.) subsidié, lesquelles bénéficient de transferts des Communautés (cf. 689)

- Bg 68411 Transferts en capital alloués par le DIGO relevant de la Communauté flamande (Bâtiments scolaires E.O.C.)
- Bg 68412 Transferts en capital alloués par le Fonds budgétaire de la Communauté française (Bâtiments scolaires E.O.C.)
- Bg 68418 Indus à récupérer en matière de transferts en capital alloués aux Etablissements de l'Enseignement provincial subsidié (Bâtiments scolaires E.O.C.) (-) (à ventiler comme 68411 et 68412 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68419 Transferts en capital alloués à des Etablissements de l'Enseignement provincial subsidié, non ventilés

6842 Transferts en capital à des Etablissements de l'enseignement communal subsidié

NB Idem que le N.B. du 6841

- Bg 68421 Transferts en capital alloués par le DIGO relevant de la Communauté flamande (Bâtiments scolaires E.O.C.)
- Bg 68422 Transferts en capital alloués par le Fonds budgétaire de la Communauté française (Bâtiments scolaires E.O.C.)
- Bg 68428 Indus à récupérer en matière de transferts en capital alloués aux Etablissements de l'Enseignement communal (-) (à ventiler comme 68421 et 68422 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68429 Transferts en capital alloués à des Etablissements de l'Enseignement communal, non ventilés

6843 Aides à l'investissement en faveur de Provinces

- Bg 68431 Subsidés pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagement, etc.)
- Bg 68432 Subsidés pour les routes et pistes cyclables (édifications, infrastructures routières, équipements routiers, etc.)
- Bg 68433 Subsidés pour les voies navigables et équipements hydrauliques
- Bg 68434 Subsidés pour autres infrastructures (sportives, culturelles, etc.) et monuments
- Bg 68435 Subsidés pour espaces verts
- Bg 68436 Subsidés pour équipements divers (administratif, protection civile, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.)
- Bg 68437 Subsidés pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues
- Bg 68438 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement en faveur des Provinces (-) (à ventiler comme 68431 à 68437 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68439 Aides à l'investissement allouées à des Provinces, non ventilées

6844 Aides à l'investissement en faveur de Communes

Bg	68440	Subsides pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagement)
Bg	68441	Subsides pour les routes et pistes cyclables (édifications, infrastructures routières, équipements routiers, etc.)
Bg	68442	Subsides pour les ports et équipements portuaires
Bg	68443	Subsides pour les voies navigables et équipements hydrauliques
Bg	68444	Subsides pour autres infrastructures (aéroportuaires, sportives, culturelles, etc.) et monuments
Bg	68445	Subsides pour espaces verts
Bg	68446	Subsides pour équipements divers (administratif, protection civile, centre de secours, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.)
Bg	68447	Subsides pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues
Bg	68448	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement en faveur des Communes (-) (à ventiler comme 68440 à 68447 en adjoignant un chiffre)
Bg	68449	Aides à l'investissement allouées à des Communes, non ventilées

6845 Autres transferts en capital en faveur de Provinces

Bg	68450	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68451	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68452	Couvertures de pertes cumulées
Bg	68453	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des Provinces
Bg	68454	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68455	Reprises de dettes des Provinces vis-à-vis de tiers (+)
-	68456	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68457	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68458	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital aux Provinces (-) (à ventiler comme 68450 à 68457 en adjoignant un chiffre)
Bg	68459	Autres transferts en capital alloués à des Provinces, non ventilés

6846 Autres transferts en capital en faveur de Communes

Bg	68460	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68461	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68462	Couverture pour pertes cumulées
Bg	68463	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des Communes
Bg	68464	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68465	Reprises de dettes des Communes vis-à-vis des tiers (+)
-	68466	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68467	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68468	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital aux Communes (-) (à ventiler comme 68460 à 68467 en adjoignant un chiffre)
Bg	68469	Autres transferts en capital alloués à des Communes, non ventilés

6847 Transferts en capital en faveur de S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux (dont C.P.A.S.) autres que des établissements d'enseignement

Bg	68470	Aides à l'investissement allouées à des S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux
Bg	68471	Aides à l'investissement allouées à des S.A.C.A., C.P.A.S. et O.A.P. communaux
Bg	68472	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68473	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68474	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68475	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers (+)
-	68476	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68477	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68478	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux (-) (à ventiler comme 68470 à 68477 en adjoignant un chiffre)
Bg	68479	Autres transferts en capital alloués à des S.A.C.A. et O.A.P. provinciaux et communaux, divers ou non ventilés

6848 Transferts en capital alloués à d'autres entités administratives locales (Polders, Wateringues, etc.)

Bg	68480	
	et	
Bg	68481	Aides à l'investissement à d'autres entités locales (à ventiler par nature)
Bg	68482	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68483	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68484	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68485	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers (+)
-	68486	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68487	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68488	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à d'autres entités locales (-) (à ventiler comme 68480 à 68487 en adjoignant un chiffre)
Bg	68489	Transferts en capital alloués à d'autres entités locales, non ventilés

6849 Transferts en capital à des Administrations locales, non ventilés

-	68495	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers, n.v. (+)
-	68496	Annulation en matière de créances de l'entité comptable, n.v. (+)
-	68497	Cessions non onéreuses d'actifs, n.v. (+)
Bg	68498	Indus à récupérer en matière de transferts en capital aux Administrations locales, n.v. (-)
Bg	68499	Transferts en capital alloués à des Administrations locales, n.v.

685 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AUTONOME SUBSIDIE ET DOTATIONS EN CAPITAL A DIVERSES INSTITUTIONS DE L'ETAT FEDERAL NON SOUMISES AU P.C.G.

NB Il s'agit d'Etablissements d'enseignement s'intégrant pour le SEC dans les Administrations publiques ainsi que d'Institutions de l'Etat fédéral, qui ne seront pas, en principe, soumises au Plan comptable général.

6850 Aides à l'investissement en faveur de l'enseignement autonome subsidié non supérieur (14 sauf 5)

Bg	68501	
	à	
Bg	68507	Aides à l'investissement (à ventiler par nature d'aide)
Bg	68508	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à l'E.A.S. non supérieur (-) (à ventiler comme 68501 à 68507 en adjoignant un chiffre)
Bg	68509	Aides à l'investissement en faveur de l'E.A.S. non supérieur, non ventilées

6851 Autres transferts en capital en faveur de l'enseignement autonome subsidié non supérieur (14 sauf 5)

Bg	68511	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68512	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68513	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits pour l'E.A.S. non supérieur
Bg	68514	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68515	Reprises de dettes de l'E.A.S. non supérieur vis-à-vis de tiers (+)
-	68516	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68517	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68518	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à l'E.A.S. non supérieur (-) (à ventiler comme 68511 à 68517 en adjoignant un chiffre)
Bg	68519	Autres Transferts en capital à l'E.A.S. non supérieur, non ventilés

6852 Aides à l'investissement en faveur de l'enseignement autonome subsidié supérieur universitaire

Bg	68521	
	à	
Bg	68527	Aides à l'investissement (à ventiler par centre universitaire et par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	68528	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à l'E.A.S. supérieur universitaire (-) (à ventiler comme 68521 à 68527 en adjoignant un chiffre)
Bg	68529	Aides à l'investissement en faveur de l'E.A.S. supérieur universitaire, non ventilées

**6853 Autres transferts en capital en faveur de l'enseignement autonome
 subsidé supérieur universitaire**

Bg	68531	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68532	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68533	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par l'E.A.S. supérieur universitaire
Bg	68534	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68535	Reprises de dettes de l'E.A.S. supérieur universitaire vis-à-vis de tiers (+)
-	68536	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68537	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68538	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à l'E.A.S. supérieur universitaire (-) (à ventiler comme 68531 à 68537 en adjoignant un chiffre)
Bg	68539	Autres transferts en capital à l'E.A.S. supérieur universitaire, non ventilés

**6854 Aides à l'investissement en faveur de l'enseignement autonome
 subsidé supérieur non universitaire**

Bg	68541	à
Bg	68547	Aides à l'investissement (à ventiler par école supérieure et par nature en adjoignant deux chiffres)
Bg	68548	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à l'E.A.S. supérieur non universitaire (-) (à ventiler comme 68541 à 68547 en adjoignant un chiffre)
Bg	68549	Aides à l'investissement en faveur de l'E.A.S. supérieur non universitaire, non ventilées

**6855 Autres transferts en capital en faveur de l'enseignement autonome
 subsidé supérieur non universitaire**

Bg	68551	Couverture de dommages matériels suite aux guerres et faits analogues
Bg	68552	Couverture de dommages matériels suite à des calamités naturelles
Bg	68553	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par l'E.A.S. supérieur non universitaire
Bg	68554	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68555	Reprises de dettes de l'E.A.S. supérieur non universitaire vis-à-vis de tiers (+)
-	68556	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68557	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68558	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à l'E.A.S. supérieur non universitaire (-) (à ventiler comme 68551 à 68557)
Bg	68559	Autres transferts en capital à l'E.A.S. supérieur non universitaire, non ventilés

6856

6857 Dotations pour dépenses en capital allouées aux Assemblées non soumises au P.C.G.

NB Si des Assemblées en cause devaient suivre le plan comptable général, ces dotations seraient comptabilisées au 689.

Bg	68570	Sénat - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68571	Chambre des Représentants - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68572	"Vlaamse Raad" - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68573	Conseil de la Communauté française - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68574	"Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft" - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68575	Conseil régional wallon - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68576	Conseil régional de Bruxelles-Capitale - Dotations pour dépenses en capital

6858 Dotations pour dépenses en capital allouées à d'autres Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.

NB Si des Institutions en cause devaient suivre le plan comptable général, ces dotations seraient comptabilisées en 689.

Bg	68581	Cour des Comptes - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68582	Cour d'Arbitrage - Dotations pour dépenses en capital
Bg	68583	
		à
Bg	68589	Dotations pour dépenses en capital allouées à d'autres Institutions de l'Etat fédéral non soumises au Plan comptable général

6859

686 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COMMUNAUTAIRES ET DU POUVOIR FEDERAL ET TRANSFERTS EN CAPITAL AU SEIN DE L'ENTITE COMPTABLE : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (DEPENSES) (CONSOLIDES DANS LE COMPTE DE RESULTATS DE L'ENTITE COMPTABLE)

6860 Transferts en capital alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'un établissement d'enseignement) à des Etablissements d'enseignement d'un autre Pouvoir institutionnel

Bg	68600	
		et
Bg	68601	Aides à l'investissement (à ventiler par Groupe institutionnel ainsi que par type d'enseignement (14 sauf 5) pour l'enseignement non supérieur et par établissement pour l'enseignement supérieur en ajoutant deux chiffres)

Bg	68602	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68601 et 68602)
Bg	68603	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68601 et 68602)
Bg	68604	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68605	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers (+)
-	68606	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68607	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68608	Indus à récupérer sur les transferts en capital à des établissements d'enseignement d'un autre Groupe institutionnel (à ventiler comme 68601 à 68607 en adjoignant un chiffre)

6861 Transferts en capital entre Etablissements d'enseignement de Groupes institutionnels différents (dépenses)

Bg	68611	à
Bg	68617	Transferts en capital entre établissements d'enseignement de Groupes institutionnels différents (Dépenses) (à ventiler par nature, par groupe institutionnel et par établissement en adjoignant deux chiffres)
Bg	68618	Indus à récupérer sur transferts en capital entre établissements d'enseignement de Groupes institutionnels différents (-) (à ventiler comme 68611 à 68617 en adjoignant un chiffre)

6862 Aides à l'investissement alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. à des Etablissements d'enseignement dudit Pouvoir institutionnel - Enseignement non supérieur (14 sauf 5)

Bg	68621	à
Bg	68627	Aides à l'investissement (à ventiler par nature)
Bg	68628	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à l'Enseignement non supérieur (-) (à ventiler comme 68621 à 68627 en adjoignant un chiffre)

6863 Aides à l'investissement alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. à des Etablissements d'enseignement dudit Pouvoir institutionnel - Enseignement supérieur universitaire

Bg	68631	à
Bg	68637	Aides à l'investissement (à ventiler par nature et par centre universitaire en adjoignant deux chiffres)
Bg	68638	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à l'Enseignement supérieur universitaire (-) (à ventiler comme 68631 à 68637 en adjoignant un chiffre)

6864 Aides à l'investissement alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. à des Etablissements d'enseignement dudit Pouvoir institutionnel - Enseignement supérieur non universitaire

Bg	68641	
	à	
Bg	68647	Aides à l'investissement (à ventiler par nature par Ecole supérieure en adjoignant deux chiffres)
Bg	68648	Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à l'Enseignement supérieur non universitaire (-) (à ventiler comme 68641 à 68647 en adjoignant un chiffre)

6865 Autres transferts en capital alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autre qu'un Etablissement d'enseignement) à des Etablissements d'enseignement dudit Pouvoir institutionnel - Enseignement non supérieur (14 sauf 5)

Bg	68653	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des établissements de l'E.N.S.
Bg	68654	Transferts en capital divers (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre)
-	68655	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers (+)
-	68656	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68657	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68658	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à l'E.N.S. (-) (à ventiler comme 68654 à 68657 en adjoignant un chiffre)

6866 Autres transferts en capital alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autre qu'un Etablissement d'enseignement) à des Etablissements d'enseignement dudit Pouvoir institutionnel - Enseignement supérieur universitaire

Bg	68661	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler par centre universitaire en adjoignant un chiffre)
Bg	68662	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68661)
Bg	68663	Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68661)
Bg	68664	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les établissements de l'E.S.U. (à ventiler comme 68661)
-	68665	Reprises de dettes des établissements de l'E.S.U. (à ventiler comme 68661) (+)
-	68666	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature et par centre universitaire en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68667	Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68661) (+)
Bg	68668	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à l'E.S.U. (-) (à ventiler comme 68661 à 68667 en adjoignant un ou deux chiffres)

6867 Autres transferts en capital alloués par l'entité comptable : Pouvoir institutionnel ou un de ses S.A.C.A. ou O.A.P. (autre qu'un Etablissement d'enseignement) à des Etablissements d'enseignement dudit Pouvoir institutionnel - Enseignement supérieur non universitaire

Bg	68671	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler par Ecole supérieure en adjoignant un chiffre)
Bg	68672	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68671)
Bg	68673	Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68671)
Bg	68674	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les établissements de l'E.S.N.U.
-	68675	Reprises de dettes des établissements de l'E.S.N.U. (à ventiler comme 68671) (+)
-	68676	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par nature et par Ecole supérieure en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68677	Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68671) (+)
Bg	68678	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital à l'E.S.N.U. (-) (à ventiler comme 68671 à 68677 en adjoignant un ou deux chiffres)

6868 Transferts en capital entre Etablissements d'enseignement d'un même Groupe institutionnel

Bg	68680	
	et	
Bg	68681	Transferts en capital entre établissements de l'E.N.S. relevant du Pouvoir fédéral (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre) (19)
Bg	68682	
	et	
Bg	68683	Transferts en capital entre établissements de l'E.S.U. (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg	68684	
	et	
Bg	68685	Transferts en capital entre établissements de l'E.S.N.U. (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg	68686	
	et	
Bg	68687	Transferts en capital entre les uns et les autres d'un même Groupe institutionnel (Dépenses) (à ventiler par établissement bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg	68688	Indus à récupérer sur transferts en capital entre établissements d'enseignement d'un même Groupe institutionnel (-) (à ventiler comme 68680 à 68687 en adjoignant deux chiffres)

6869 Transferts en capital au sein de l'Etablissement d'enseignement (entre Départements, Facultés, etc.) (à consolider dans le compte de résultats de l'entité comptable) (Dépenses)

- 68691
- à
- 68699 Montants dus (à ventiler par département, faculté, etc.)

687 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES POUVOIRS INSTITUTIONNELS AUTRES QUE CELUI DONT L'ENTITE COMPTABLE RELEVE ET IMPOTS EN CAPITAL DUS AUXDITS POUVOIRS

6870 Aides à l'investissement en faveur de la Région flamande

- Bg 68700 Subsidés pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagements)
- Bg 68701 Subsidés pour les routes et pistes cyclables (édification, infrastructures routières, équipements routiers, etc.)
- Bg 68702 Subsidés pour les ports et équipements portuaires
- Bg 68703 Subsidés pour les voies navigables et équipements hydrauliques
- Bg 68704 Subsidés pour autres infrastructures (aéroportuaires, sportives, culturelles, etc.) et monuments
- Bg 68705 Subsidés pour espaces verts
- Bg 68706 Subsidés pour équipements divers (administratif, protection civile, centre de secours, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.)
- Bg 68707 Subsidés pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues
- Bg 68708 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à la Région flamande (-) (à ventiler comme 68700 à 68707 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68709 Aides à l'investissement alloués à la Région flamande, non ventilées

6871 Aides à l'investissement en faveur de la Région wallonne

- Bg 68710 Subsidés pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagements)
- Bg 68711 Subsidés pour les routes et pistes cyclables (édification, infrastructures routières, équipements routiers, etc.)
- Bg 68712 Subsidés pour les ports et équipements portuaires
- Bg 68713 Subsidés pour les voies navigables et équipements hydrauliques
- Bg 68714 Subsidés pour autres infrastructures (aéroportuaires, sportives, culturelles, etc.) et monuments
- Bg 68715 Subsidés pour espaces verts
- Bg 68716 Subsidés pour équipements divers (administratif, protection civile, centre de secours, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.)

- Bg 68717 Subsidés pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues
- Bg 68718 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à la Région wallonne (-) (à ventiler comme 68710 à 68717 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68719 Aides à l'investissement alloués à la Région wallonne, non ventilées

6872 Aides à l'investissement en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale

- Bg 68720 Subsidés pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagements)
- Bg 68721 Subsidés pour les routes et pistes cyclables (édification, infrastructures routières, équipements routiers, etc.)
- Bg 68722 Subsidés pour les ports et équipements portuaires
- Bg 68723 Subsidés pour les voies navigables et équipements hydrauliques
- Bg 68724 Subsidés pour autres infrastructures (aéroportuaires, sportives, culturelles, etc.) et monuments
- Bg 68725 Subsidés pour espaces verts
- Bg 68726 Subsidés pour équipements divers (administratif, protection civile, centre de secours, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.)
- Bg 68727 Subsidés pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues
- Bg 68728 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement à la Région de Bruxelles-Capitale (-) (à ventiler comme 68720 à 68727 en adjoignant un chiffre)
- Bg 68729 Aides à l'investissement alloués à la Région de Bruxelles-Capitale, non ventilées

6873 Aides à l'investissement en faveur des Communautés et Organes communautaires spéciaux

- Bg 68731 Aides à l'investissement allouées à la Communauté flamande (non au titre de la Région flamande) (à ventiler éventuellement par nature en adjoignant un chiffre)
- Bg 68732 A.I. allouées à la Communauté française (à ventiler éventuellement par nature en adjoignant un chiffre)
- Bg 68733 A.I. allouées à la Communauté germanophone (à ventiler éventuellement par nature en adjoignant un chiffre)
- Bg 68734 A.I. allouées à la COCOC
- Bg 68735 A.I. allouées à la COCON
- Bg 68736 A.I. allouées à la COCOF
- Bg 68738 Indus à récupérer en matière d'A.I. aux Communautés et O.C.S. (-) (à ventiler par Pouvoir institutionnel en adjoignant un chiffre)
- Bg 68739 Aides à l'investissement allouées aux Communautés et Organes spéciaux, non ventilées

6874 Aides à l'investissement en faveur du Pouvoir fédéral dues par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 68741 Aides à l'investissement allouées au Pouvoir fédéral
- Bg 68748 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement allouées au Pouvoir fédéral (-)

6875 Autres transferts en capital en faveur du Pouvoir fédéral dus par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

Bg	68754	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursements en capital d'emprunts du P.F.
-	68755	Reprises de dettes du P.F. vis-à-vis de tiers (+)
-	68756	Annulations en matière de créances de l'entité comptable sur le P.F. (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68757	Cessions non onéreuses d'actifs au P.F. (+)
Bg	68758	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital en faveur du P.F. (-) (à ventiler comme 68754 à 68757 en adjoignant un ou deux chiffres)

6876 Autres transferts en capital en faveur des Communautés, O.C.S. et Régions dus par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

Bg	68761	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler par organe communautaire ou régional bénéficiaire en adjoignant un chiffre)
Bg	68762	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68761)
Bg	68763	Couverture de pertes cumulées à ventiler comme 68761)
Bg	68764	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les Communautés, O.C.S. et Régions (à ventiler comme 68761)
-	68765	Reprises de dettes des Communautés, O.C.S. et Régions vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68761) (+)
-	68766	Annulations en matière de créances de l'entité comptable vis-à-vis des Communautés, O.C.S. et Régions (à ventiler par nature et par organe communautaire ou régional en adjoignant deux chiffres) (+) (18)
-	68767	Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68761) (+)
Bg	68768	Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital en faveur des Communautés, O.C.S. et Régions (-) (à ventiler comme 68761 à 68767 en adjoignant deux chiffres)

6877 Impôts en capital dus au Pouvoir institutionnel dont l'entité comptable relève (comptablement non consolidables)

Bg	68771	Droits de succession et autres impôts en capital
Bg	68778	Dégrèvements de droits (-)

6878 Impôts en capital dus à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève (comptablement non consolidables)

Bg	68781	Droits de succession et autres impôts en capital
Bg	68788	Dégrèvements de droits (-)

6879

688 TRANSFERTS EN CAPITAL A DES S.A.C.A. ET O.A.P. (AUTRES QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT) D'UN GROUPE INSTITUTIONNEL AUTRE QUE CELUI DONT L'ENTITE COMPTABLE RELEVE

6880

6881 Transferts en capital en faveur de S.A.C.A. relevant du Pouvoir fédéral (autres qu'établissements d'enseignement) par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 68810 Aides à l'investissement (à ventiler par des S.A.C.A. avec mention du groupe institutionnel en adjoignant un chiffre)
- Bg 68811 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68810)
- Bg 68812 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68810)
- Bg 68813 Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68810)
- Bg 68814 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des S.A.C.A. du P.F. (à ventiler comme 68810)
- 68815 Reprises de dettes des S.A.C.A. du P.F. vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68810) (+)
- 68816 Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68817 Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68810) (+)
- Bg 68818 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des S.A.C.A. du P.F. (-) (à ventiler comme 68810 à 68817 en adjoignant un ou deux chiffres)

6882 Transferts en capital à des S.A.C.A. relevant des Communautés et O.C.S. (autres qu'établissements d'enseignement) par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 68820 Aides à l'investissement (à ventiler par des S.A.C.A. avec mention du groupe institutionnel en adjoignant un chiffre)
- Bg 68821 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68820)
- Bg 68822 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68820)

Bg	68823	Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68820)
Bg	68824	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des S.A.C.A. communautaires (à ventiler comme 68820)
-	68825	Reprises de dettes des S.A.C.A. communautaires vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68820) (+)
-	68826	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) (18)
-	68827	Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68820) (+)
Bg	68828	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des S.A.C.A. communautaires (-) (à ventiler comme 68820 à 68827 en adjoignant un ou deux chiffres)

6883 Transferts en capital à des S.A.C.A. relevant des Régions par des entités d'un autre Groupe institutionnel

Bg	68830	Aides à l'investissement (à ventiler par des S.A.C.A. avec mention du groupe institutionnel en adjoignant un chiffre)
Bg	68831	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68830)
Bg	68832	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68830)
Bg	68833	Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68830)
Bg	68834	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des S.A.C.A. régionaux (à ventiler comme 68830)
-	68835	Reprises de dettes des S.A.C.A. régionaux vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68830) (+)
-	68836	Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) (18)
-	68837	Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68830) (+)
Bg	68838	Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des S.A.C.A. régionaux (-) (à ventiler comme 68830 à 68837 en adjoignant un ou deux chiffres)

6884

6885 Transferts en capital en faveur d'O.A.P. relevant du Pouvoir fédéral par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

Bg	68850	Aides à l'investissement (à ventiler par des O.A.P. avec mention du groupe institutionnel en adjoignant un chiffre)
Bg	68851	Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68850)
Bg	68852	Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68850)
Bg	68853	Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68850)
Bg	68854	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des O.A.P. du P.F. (à ventiler comme 68850)

- 68855 Reprises de dettes des O.A.P. du P.F. vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68850) (+)
- 68856 Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68857 Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68850) (+)
- Bg 68858 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des O.A.P. du P.F. (-) (à ventiler comme 68850 à 68857 en adjoignant un ou deux chiffres)

6886 Transferts en capital en faveur d'O.A.P. relevant des Communautés et O.C.S. (autres qu'établissements d'enseignement) par des entités comptables d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 68860 Aides à l'investissement (à ventiler par des O.A.P. avec mention du groupe institutionnel en adjoignant un chiffre)
- Bg 68861 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68860)
- Bg 68862 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68860)
- Bg 68863 Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68860)
- Bg 68864 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des O.A.P. communautaires (à ventiler comme 68860)
- 68865 Reprises de dettes des O.A.P. communautaires vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68860) (+)
- 68866 Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68867 Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68860) (+)
- Bg 68868 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des O.A.P. communautaires (-) (à ventiler comme 68860 à 68867 en adjoignant un ou deux chiffres)

6887 Transferts en capital à des O.A.P. relevant des Régions par des entités d'un autre Groupe institutionnel

- Bg 68870 Aides à l'investissement (à ventiler par des O.A.P. avec mention du groupe institutionnel en adjoignant un chiffre)
- Bg 68871 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler comme 68870)
- Bg 68872 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68870)
- Bg 68873 Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68870)
- Bg 68874 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des O.A.P. régionaux (à ventiler comme 68870)
- 68875 Reprises de dettes des O.A.P. régionaux vis-à-vis de tiers (à ventiler comme 68870) (+)
- 68876 Annulations en matière de créances de l'entité comptable (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68877 Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68870) (+)
- Bg 68878 Indus à récupérer en matière de transferts en capital à des O.A.P. régionaux (-) (à ventiler comme 68870 à 68877 en adjoignant un ou deux chiffres)

6888

6889

689 **TRANSFERTS EN CAPITAL DE L'ENTITE COMPTABLE A D'AUTRES ENTITES
COMPTABLES DU MEME GROUPE INSTITUTIONNEL (AUTRES
QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT) ET TRANSFERTS EN CAPITAL AU SEIN
DE L'ENTITE COMPTABLE AUTRES QU'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
(DEPENSES)**

**6890 Aides à l'investissement d'un Pouvoir institutionnel en faveur de ses
S.A.C.A. (autres qu'établissements d'enseignement) (Dépenses)**

- Bg 68900 Subsidés pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagements) (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 68901 Subsidés pour les routes et pistes cyclables (édification, infrastructures routières, équipements routiers) (à ventiler comme 68900)
- Bg 68902 Subsidés pour les ports et équipements portuaires (à ventiler comme 68900)
- Bg 68903 Subsidés pour les voies navigables et équipements hydrauliques (à ventiler comme 68900)
- Bg 68904 Subsidés pour autres infrastructures (aéroportuaires, sportives, culturelles, etc.) et monuments (à ventiler comme 68900)
- Bg 68905 Subsidés pour espaces verts (à ventiler comme 68900)
- Bg 68906 Subsidés pour équipements divers (administratif, protection civile, centre de secours, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.) (à ventiler comme 68900)
- Bg 68907 Subsidés pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues (à ventiler comme 68900)
- Bg 68908 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement d'un Pouvoir institutionnel à ses S.A.C.A. (-) (à ventiler comme 68900 à 68907 en adjoignant un ou deux chiffres)

**6891 Aides à l'investissement d'un Pouvoir institutionnel en faveur de ses
O.A.P. (autres qu'établissements d'enseignement) (Dépenses)**

- Bg 68910 Subsidés pour les bâtiments (constructions, acquisitions, aménagements) (à ventiler par O.A.P. en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 68911 Subsidés pour les routes et pistes cyclables (édification, infrastructures routières, équipements routiers) (à ventiler comme 68910)
- Bg 68912 Subsidés pour les ports et équipements portuaires (à ventiler comme 68910)
- Bg 68913 Subsidés pour les voies navigables et équipements hydrauliques (à ventiler comme 68910)

- Bg 68914 Subsidés pour autres infrastructures (aéroportuaires, sportives, culturelles, etc.) et monuments (à ventiler comme 68910)
- Bg 68915 Subsidés pour espaces verts (à ventiler comme 68910)
- Bg 68916 Subsidés pour équipements divers (administratif, protection civile, centre de secours, touristique, culturel, sportif, hygiénique, etc.) (à ventiler comme 68910)
- Bg 68917 Subsidés pour bibliothèques, ludothèques, cinémathèques et analogues (à ventiler comme 68910)
- Bg 68918 Indus à récupérer en matière d'aides à l'investissement d'un Pouvoir institutionnel à ses O.A.P. (-) (à ventiler comme 68910 à 68917 en adjoignant un ou deux chiffres)

6892 Autres transferts en capital d'un Pouvoir institutionnel en faveur de ses S.A.C.A. (autres qu'Établissements d'enseignement) (Dépenses)

- Bg 68921 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 68922 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68921)
- Bg 68923 Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68921)
- Bg 68924 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les S.A.C.A. du P.I. (à ventiler comme 68921)
- 68925 Reprises de dettes de ses S.A.C.A. vis-à-vis de tiers par le P.I. (à ventiler comme 68921) (+)
- 68926 Annulations en matière de créances du P.I. sur ses S.A.C.A. (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68927 Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68921) (+)
- Bg 68928 Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital d'un P.I. à ses S.A.C.A. (-) (à ventiler comme 68921 à 68927 en adjoignant un ou deux chiffres)

6893 Autres transferts en capital d'un Pouvoir institutionnel en faveur de ses O.A.P. (autres qu'Établissements d'enseignement) (Dépenses)

- Bg 68931 Couverture de dommages aux actifs matériels suite aux guerres et faits analogues (à ventiler par O.A.P. en adjoignant un ou deux chiffres)
- Bg 68932 Couverture de dommages aux actifs matériels suite à des calamités naturelles (à ventiler comme 68931)
- Bg 68933 Couverture de pertes cumulées (à ventiler comme 68931)
- Bg 68934 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par les O.A.P. du P.I. (à ventiler comme 68931)
- 68935 Reprises de dettes de ses O.A.P. vis-à-vis de tiers par le P.I. (à ventiler comme 68931) (+)
- 68936 Annulations en matière de créances du P.I. sur ses O.A.P. (à ventiler par nature et par O.A.P. en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68937 Cessions non onéreuses d'actifs (à ventiler comme 68931) (+)
- Bg 68938 Indus à récupérer en matière d'autres transferts en capital d'un P.I. à ses O.A.P. (-) (à ventiler comme 68931 à 68937 en adjoignant un ou deux chiffres)

6894 Transferts en capital de l'entité comptable : S.A.C.A. (autres qu'Établissements d'enseignement) au Pouvoir institutionnel dont il relève (Dépenses)

Bg	68941	
	à	
Bg	68943	Aides à l'investissement en faveur du Pouvoir institutionnel tutélaire (à ventiler par nature éventuellement en adjoignant un chiffre)
Bg	68944	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital de la dette du Pouvoir institutionnel tutélaire
-	68945	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers (+)
-	68946	Annulations en matière de créances de l'entité comptable sur le Pouvoir institutionnel tutélaire (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68947	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68948	Indus à récupérer en matière de transferts en capital de S.A.C.A. au P.I. dont ils relèvent (-) (à ventiler comme 68941 à 68947 en adjoignant un chiffre)

6895 Transferts en capital de l'entité comptable : O.A.P. (autres qu'Établissements d'enseignement) au Pouvoir institutionnel dont il relève (Dépenses)

Bg	68951	
	à	
Bg	68953	Aides à l'investissement en faveur du Pouvoir institutionnel tutélaire (à ventiler par nature éventuellement en adjoignant un chiffre)
Bg	68954	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital de la dette du Pouvoir institutionnel tutélaire
-	68955	Reprises de dettes vis-à-vis de tiers (+)
-	68956	Annulations en matière de créances de l'entité comptable sur le Pouvoir institutionnel tutélaire (à ventiler par nature en adjoignant un chiffre) (+) (18)
-	68957	Cessions non onéreuses d'actifs (+)
Bg	68958	Indus à récupérer en matière de transferts en capital d'O.A.P. au P.I. dont ils relèvent (-) (à ventiler comme 68951 à 68957 en adjoignant un chiffre)

6896 Transferts en capital de l'entité comptable : S.A.C.A. d'un Groupe institutionnel (autres qu'Établissements d'enseignement) à des O.A.P. du même Groupe institutionnel (autres qu'Établissements d'enseignement) (Dépenses)

Bg	68961	
	et	
Bg	68962	Aides à l'investissement (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un chiffre)
Bg	68963	Couverture de pertes cumulées (à ventiler par O.A.P. en adjoignant un chiffre)
Bg	68964	Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des O.A.P. (à ventiler comme 68963)
-	68965	Reprises de dettes d'O.A.P. du G.I. vis-à-vis de tiers (+)
-	68966	Annulations en matière de créances de l'entité comptable sur des O.A.P. du G.I. (à ventiler par O.A.P. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) (18)

- 68967 Cessions non onéreuses d'actifs (+)
- Bg 68968 Indus à récupérer en matière de transferts en capital de S.A.C.A. d'un G.I. à des O.A.P. du même G.I. (-) (à ventiler comme 68961 à 68967 en adjoignant un ou deux chiffres)

6897 Transferts en capital de l'entité comptable : O.A.P. d'un Groupe institutionnel (autres qu'un Etablissements d'enseignement) à des S.A.C.A. du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) (Dépenses)

- Bg 68971 et
- Bg 68972 Aides à l'investissement (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un chiffre)
- Bg 68973 Couverture de pertes cumulées (à ventiler par S.A.C.A. en adjoignant un chiffre)
- Bg 68974 Interventions pour tout ou partie dans les charges échues de remboursement en capital d'emprunts souscrits par des S.A.C.A. (à ventiler comme 68973)
- 68975 Reprises de dettes de S.A.C.A. du G.I. vis-à-vis de tiers (+)
- 68976 Annulations en matière de créances de l'entité comptable sur des S.A.C.A. du G.I. (à ventiler par S.A.C.A. et par nature en adjoignant un ou deux chiffres) (+) **(18)**
- 68977 Cessions non onéreuses d'actifs (+)
- Bg 68978 Indus à récupérer en matière de transferts en capital d'O.A.P. d'un G.I. à des S.A.C.A. du même G.I. (-) (à ventiler comme 68971 à 68977 en adjoignant un ou deux chiffres)

6898 Transferts en capital entre S.A.C.A. d'un même Groupe institutionnel et entre O.A.P. d'un même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) (Dépenses)

- 68980 Reprises de dettes entre S.A.C.A. d'un même G.I. (Dépenses) (à ventiler par S.A.C.A. bénéficiaire en adjoignant un chiffre) (+)
- 68981 Cessions non onéreuses d'actifs entre S.A.C.A. d'un même G.I. (Dépenses) (à ventiler comme 68980) (+)
- Bg 68982 et
- Bg 68983 Autres transferts en capital entre S.A.C.A. d'un même G.I. (Dépenses) (à ventiler par S.A.C.A. bénéficiaire et par nature en adjoignant deux chiffres)
- 68984 Reprises de dettes entre O.A.P. d'un même G.I. (Dépenses) (à ventiler par O.A.P. bénéficiaire en adjoignant un chiffre) (+)
- 68985 Cessions non onéreuses d'actifs entre O.A.P. d'un même G.I. (Dépenses) (à ventiler comme 68984) (+)
- Bg 68986 et
- Bg 68987 Autres transferts en capital entre O.A.P. d'un même G.I. (Dépenses) (à ventiler par O.A.P. bénéficiaire et par nature en adjoignant deux chiffres)

6899 Transferts en capital au sein de l'entité comptable (autres qu'établissements d'enseignement) entre départements, services, etc. (à consolider dans le compte de résultats de l'entité comptable (Dépenses))

- 68991
- à
- 68999 Montants dus (à ventiler par département, service, etc)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 69

**PERTES EN CAPITAL - DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES,
AUX FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL ET AUX
PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR - VIREMENT DU SOLDE
FINAL FAVORABLE A L'ACTIF NET OU AU PASSIF NET**

- 690 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles**
- 691 Destructures, détournements et vols**
- 692 Pertes en capital sur transactions financières**
- 693 Pertes en capital actées à la suite de créances irrécouvrables ou prescrites**
- 694 Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année**
- 695 Moins-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année**
- 696 Moins-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année**
- 697 Réductions de valeurs en matière d'actif (variations positives)**
- 698 Pertes en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan**
- 699 Dotations aux Fonds propres affectés, aux Fonds sociaux en faveur du personnel et aux provisions pour charges à venir - Virement du solde final favorable à l'Actif net ou au Passif net**

69. PERTES EN CAPITAL - DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES, AUX FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL ET AUX PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR - VIREMENT DU SOLDE FINAL FAVORABLE A L'ACTIF NET OU AU PASSIF NET

690 PERTES EN CAPITAL ENCOURUES LORS DE VENTES ET CESSIONS ONEREUSES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

- NB a) Ces pertes en capital sont calculées par rapport à la dernière valeur comptable nette.
b) Les comptes sont débités par le crédit des comptes d'actifs en cause (ou par un débit négatif de ces comptes).

C.S.B.

6900 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles

- 69001 P.C.V. concessions, brevets, licences, fonds commerciaux, marques commerciales et droits similaires
- 69002 P.C.V. logiciels
- 69003 P.C.V. bases de données
- 69004 P.C.V. autres actifs incorporels
- 69009 P.C.V. immobilisations incorporelles, non ventilées

6901 Pertes en capital encourues lors de cessions onéreuses de travaux en cours

- 69012 P.C.C. travaux en cours - bâtiments
- 69013 P.C.C. travaux en cours - installations d'exploitation
- 69015 P.C.C. travaux en cours - immobilisations corporelles en location-financement
- 69016 P.C.C. travaux en cours - ouvrages de génie civil

6902 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses de terrains

- 69020 P.C.V. terrains agricoles, horticoles, vergers, pépinières
- 69021 P.C.V. parcs, terrains de sports et de loisirs
- 69022 P.C.V. terrains miniers, carrières et autres terrains industriels
- 69023 P.C.V. terrains de bâtisse et d'immeubles de rapport (construits ou non)
- 69024 P.C.V. bois et forêts (y compris le peuplement boisé)
- 69025 P.C.V. assiettes d'infrastructures publiques du domaine naturel ou artificiel (fleuves, rivières, étangs, lacs, barrages, ports, canaux, routes, chemins de fer)

- 69026 P.C.V. terrains militaires et cimetières militaires
- 69027 P.C.V. dunes
- 69028 P.C.V. terrains vagues et autres terrains incultes
- 69029 P.C.V. terrains, non ventilées

6903 Pertes en capital encourues lors de ventes et de cessions onéreuses de bâtiments

- 69031 P.C.V. bâtiments à usage principalement administratif et fonctionnel (autres que d'enseignement, purement militaire ou à l'Etranger)
- 69032 P.C.V. bâtiments d'établissements d'enseignement
- 69033 P.C.V. bâtiments à usage purement militaire
- 69034 P.C.V. immeubles de rapport (constructions uniquement)
- 69035 P.C.V. immeubles diplomatiques à l'Etranger (extra-territorialité)
- 69036 P.C.V. autres immeubles à l'Etranger
- 69037 P.C.V. monuments
- 69039 P.C.V. bâtiments, non ventilées

6904 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses de terrains bâtis (terrains et bâtiments non dissociables)

- 69041 P.C.V. parties d'immeubles en copropriété
- 69042 P.C.V. autres immeubles non ventilables en terrains et constructions
- 69049 P.C.V. terrains bâtis, non ventilées

6905 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'installations, machines et outillage d'exploitation

- 69050 P.C.V installations d'exploitation
- 69051 P.C.V. machines d'exploitation
- 69052 P.C.V. outillage d'exploitation
- 69059 P.C.V. actifs matériels d'exploitation, non ventilées

6906 Pertes en capital encourues lors de ventes ou cessions onéreuses de mobilier et matériel (à l'exclusion des armes de destruction), d'objets et oeuvres d'art et d'animaux et végétaux

- 69060 P.C.V. matériel roulant
- 69061 P.C.V. matériel navigant
- 69062 P.C.V. matériel volant
- 69063 P.C.V. matériel informatique et télématique

- 69064 P.C.V. mobilier, matériel et machines de bureau
- 69065 P.C.V. autres mobiliers et matériels
- 69066 P.C.V. ouvrages de bibliothèque
- 69067 P.C.V. objets et oeuvres d'art
- 69068 P.C.V. animaux et végétaux
- 69069 P.C.V. actifs mobiliers corporels non encore mis en service

6907 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations détenues par le preneur en location-financement et droits similaires

- 69070 P.C.V. terrains et constructions en L.F.
- 69071 P.C.V. installations d'exploitation en L.F.
- 69072 P.C.V. machines et outillage d'exploitation en L.F.
- 69073 P.C.V. mobilier et matériel en L.F.
- 69074 P.C.V. autres droits réels que de propriété

6908 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'ouvrages de génie civil

- 69080
à
- 69089 P.C.V. à ventiler selon 6950 à 6959, avec ventilation éventuelle plus poussée en adjoignant un chiffre

6909 Pertes en capital lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles, non ventilées

- 69098 P.C.V. immobilisations incorporelles, non ventilées
- 69099 P.C.V. immobilisations corporelles, non ventilées

691 DESTRUCTIONS, DETOURNEMENTS ET VOLS

NB Idem que le NB du 690.

6910 Destruction, piratage ou vol de logiciels

- 69101
à
- 69107 A ventiler par nature de la perte en capital
- 69109 Destruction, piratage ou vol de logiciels, non ventilés

6911 Destructions de forêts et autres terrains arborés à la suite de dommages non assurables (guerres, incendies, inondations, etc.)

- 69111
à
- 69117 A ventiler par nature des terrains endommagés
- 69119 Destructions de forêts et autres terrains arborés à la suite de dommages non assurables, non ventilées

6912 Destructions de biens corporels fixes à la suite de dommages non assurables (guerres, calamités naturelles, etc.)

- 69121
à
- 69127 A ventiler par nature de biens détruits totalement ou partiellement
- 69129 Destructions de biens corporels fixes à la suite de dommages non assurables, non ventilées

6913 Destructions de biens corporels meubles à la suite de dommages non assurables (guerres, calamités naturelles, etc.)

- 69131
à
- 69137 A ventiler par nature de biens détruits totalement ou partiellement
- 69139 Destructions de biens corporels meubles à la suite de dommages non assurables, non ventilées

6914 Destructions d'ouvrages de génie civil à la suite de dommages non assurables (guerres, calamités, naturelles, etc.)

- 69141
à
- 69147 A ventiler par nature des ouvrages détruits totalement ou partiellement
- 69149 Destructions d'ouvrages de génie civil à la suite de dommages non assurables, non ventilées

6915 Destructions de biens corporels fixes à la suite de dommages assurables (assurés ou non) (incendies, etc.)

- 69151
à
- 69157 A ventiler par nature des biens détruits totalement ou partiellement
- 69159 Destructions de biens corporels fixes à la suite de dommages assurables, non ventilées

6916 Destructions de biens corporels meubles à la suite de dommages assurables (assurés ou non) (incendies, etc.)

- 69161
à
- 69167 A ventiler par nature des biens détruits totalement ou partiellement
- 69169 Destructions de biens corporels meubles à la suite de dommages assurables, non ventilées

6917 Détournements ou vols de valeurs mobilières financières (pour mémoire)

NB Pour mémoire car les entités soumises au P.C.G. seront tenues de mettre en dépôt ou en nominatif leurs valeurs mobilières financières.

6918 Détournements ou vols d'espèces ou de pièces valant espèces par des tiers

- 69181 Détournements ou vols d'argent en caisse
- 69182 Détournements de pièces valant espèces (chèques, etc.)

6919 Destructions, détournements et vols par des tiers, non ventilés

- 69198 Pertes en capital à la suite de détournements et vols, non ventilées
- 69199 Pertes en capital à la suite de destructions, non ventilées

692 PERTES EN CAPITAL SUR TRANSACTIONS FINANCIERES (P.C.F.)

- NB a) Ces pertes en capital sont calculées par rapport à la dernière valeur comptable nette.
b) Les comptes sont débités par le crédit des comptes d'actifs ou de passifs en cause.

6920 Pertes en capital encourues suite à la cession à titre onéreux de tout ou partie de participations totales dans des entreprises résidentes

- 69201
à
- 69207 P.C.F. à ventiler par participation
- 69209 P.C.F., non ventilées

6921 Pertes en capital encourues suite à la vente ou à la cession à titre onéreux de tout ou partie de participations majoritaires dans des entreprises résidentes

- 69211 à
- 69217 P.C.F. à ventiler par participation
- 69219 P.C.F., non ventilées

6922 Pertes en capital encourues suite à la vente ou à la cession à titre onéreux de tout ou partie de participations minoritaires dans des entreprises résidentes

- 69229 P.C.F., non ventilées

6923 Pertes en capital encourues suite à la vente ou à la cession à titre onéreux de tout ou partie de participations dans des entreprises et organismes internationaux et étrangers

- 69239 P.C.F., non ventilées

6924 Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions à titre onéreux de valeurs mobilières en portefeuille

- 69241 P.C.F. sur ventes et cessions onéreuses d'actions en portefeuille
- 69242 P.C.F. sur ventes et cessions onéreuses de valeurs mobilières à revenu fixe en portefeuille
- 69243 P.C.F. sur ventes et cessions onéreuses d'autres titres en portefeuille
- 69249 P.C.F. sur ventes et cessions onéreuses de titres en portefeuille, non ventilées

6925 Pertes en capital encourues à la suite du rachat sur le marché (réglementé ou non) de valeurs mobilières émises par l'entité comptable

- 69251 à
- 69257 P.C.F. ventiler par emprunt, (en adjoignant éventuellement un chiffre)
- 69259 P.C.F. à la suite du rachat de valeurs mobilières émises par l'entité comptable, non ventilées

6926 Pertes en capital dues aux différences de change lors du remboursement de valeurs mobilières émises en devises étrangères par l'entité comptable

- 69261
à
- 69267 P.C.F. de change (à ventiler par nature)
- 69269 P.C.F. de change non ventilées

6927 Pertes en capital dues aux différences de change lors de la réalisation de participations et actions libellées en devises étrangères détenues par l'entité comptable

- 69271
à
- 69277 P.C.F. de change (à ventiler par nature)
- 69279 P.C.F. de change, non ventilées

6928 Pertes en capital dues aux différences de change lors d'autres opérations effectuées en devises étrangères

- 69281
à
- 69287 P.C.F. de change (à ventiler par nature)
- 69289 P.C.F. de change, non ventilées

6929 Pertes en capital encourues lors de transactions financières, non ventilées

- 69299 P.C.F., non ventilées

693 PERTES EN CAPITAL ACTEES A LA SUITE DE CREANCES IRRECOUVRABLES OU PRESCRITES

- NB a) Idem que le NB du 690.
b) Il s'agit de pertes définitivement actées et non probables.

6930 Pertes en capital actées sur créances nées de la livraison de biens et services irrécouvrables ou prescrites (20)

- 69301 P.C. créances à plus d'un an pour L.B.S. (21)

- 69302 P.C. créances à un an au plus pour L.B.S. (21)
- 69309 P.C. créances non ventilées pour L.B.S.

6931 Pertes en capital actées sur créances fiscales irrécouvrables ou prescrites

- 69310 P.C. créances IPP,I. Soc.,I. personnes morales et I. non résidents
- 69311 P.C. créances autres impôts courants sur le revenu et le patrimoine
- 69312 P.C. créances TVA
- 69313 P.C. créances droits d'accise
- 69314 P.C. créances autres impôts sur la consommation
- 69315 P.C. créances taxes diverses sur la production et les importations
- 69316 P.C. créances redevances Radio et Télévision
- 69317 P.C. créances impôts en capital
- 69318 P.C. créances majorations fiscales
- 69319 P.C. créances intérêts de retard fiscaux

6932 Pertes en capital actées sur créances en matière de rémunérations directes et indirectes irrécouvrables ou prescrites

- 69320 P.C. créances rémunérations barémiques du personnel
- 69321 P.C. créances pécules de vacances
- 69322 P.C. créances primes de fin d'année
- 69323 P.C. créances primes syndicales
- 69324 P.C. créances interventions sur frais de déplacement au lieu de travail
- 69325 P.C. créances rémunérations d'étudiants
- 69326 P.C. créances rémunérations allouées dans le cadre de programmes d'emplois
- 69327 P.C. créances jetons de présence et indemnités diverses - membres du personnel
- 69328 P.C. créances jetons de présence et indemnités diverses - mandataires publics
- 69329 P.C. créances rémunérations directes et indirectes, non ventilées

6933 Pertes en capital actées sur créances en matière de prestations sociales servies au personnel des Administrations irrécouvrables ou prescrites

- 69330 P.C. créances pensions de retraite du personnel statutaire des Administrations centrales (21)
- 69331 P.C. créances pensions de retraite du personnel des O.A.P. des Administrations centrales
- 69332 P.C. créances pensions de retraite du personnel des Organismes publics de Sécurité Sociale
- 69333 P.C. créances pensions et avantages de retraite accordés par des lois spéciales
- 69334 P.C. créances pensions de survie aux conjoint survivant et orphelin du personnel statutaire des Administrations centrales (21)
- 69335 P.C. créances pensions de survie - personnel de l'enseignement autonome subsidié
- 69336 P.C. créances pensions de survie - personnel des O.A.P. des Administrations centrales
- 69337 P.C. créances pensions de survie - personnel des organismes publics de sécurité sociale
- 69338 P.C. créances paiements maintenus du traitement des fonctionnaires des Administrations centrales (21)
- 69339 P.C. créances prestations sociales diverses allouées par des Administrations centrales (21) ou P.C. prestations sociales indues allouées au personnel, non ventilées

6934 Pertes en capital actées sur créances en matière d'autres prestations sociales servies à des ménages et sur autres créances reprises en débiteurs divers, irrécouvrables ou prescrites

- 69341 P.C. créances pensions, allocations et rentes de guerre (21)
- 69342 P.C. créances interventions dans les charges hospitalières de la population (21)
- 69343 P.C. créances allocations diverses allouées aux handicapés (21)
- 69344 P.C. créances prestations sociales allouées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes (21)
- 69345 P.C. créances prestations sociales diverses (21)
- 69346 P.C. créances transferts aux ménages autres que prestations sociales (21)
- 69347 P.C. créances transferts aux O.S.B.L. au service des ménages (21)
- 69348 P.C. créances subventions économiques octroyées aux entreprises résidentes et O.S.B.L. à leur service (21)
- 69349 P.C. autres créances que précitées (21) ou P.C. sur créances aux ménages et sur diverses créances reprises en débiteurs divers, non ventilées

6935 Pertes en capital actées pour des avances budgétaires irrécouvrables ou prescrites

- 69351 P.C. avances budgétaires à plus d'un an (21)
- 69352 P.C. avances budgétaires à un an au plus (21)
- 69359 P.C. avances budgétaires, non ventilées

6936 Pertes en capital actées pour des avances de trésorerie et autres prêts irrécouvrables ou prescrits

- 69361 P.C. autres prêts à plus d'un an (21)
- 69362 P.C. avances de trésorerie (21)
- 69363 P.C. autres prêts à un an au plus (21)
- 69369 P.C. avances de trésorerie et autres prêts, non ventilées

6937 Pertes en capital actées sur des créances domaniales irrécouvrables ou prescrites

- 69371 P.C. créances domaniales à plus d'un an (21)
- 69372 P.C. créances domaniales à un an au plus (21)
- 69379 P.C. créances domaniales, non ventilées

6938

6939 Pertes en capital actées à la suite de créances irrécouvrables ou prescrites, non ventilées

- 69399 P.C. créances irrécouvrables ou prescrites, non ventilées

694 MOINS-VALUES DE REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AUTRES QU'OUVRAGES DE GENIE CIVIL DETENUES EN FIN D'ANNEE

NB En pratique, ces comptes ne joueront que rarement, l'essentiel des réévaluations aboutissant à des plus-values enregistrées au 794.

6940 Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles

- 69401 M.V.R. concessions, brevets, licences, fonds commerciaux, marques commerciales et droits similaires
- 69402 M.V.R. logiciels
- 69403 M.V.R. bases de données
- 69404 M.V.R. autres actifs incorporels
- 69409 M.V.R. immobilisations incorporelles, non ventilées

6941 Moins-values de réévaluation des terrains

- 69410 M.V.R. terrains agricoles, horticoles, vergers, pépinières
- 69411 M.V.R. terrains de sports et de loisirs
- 69412 M.V.R. sur mines, carrières et autres terrains industriels
- 69413 M.V.R. terrains de bâtisse et d'immeubles de rapport (construits ou non)
- 69414 M.V.R. bois et forêts (y compris le peuplement boisé)
- 69415 M.V.R. assiettes d'infrastructures publiques du domaine naturel ou artificiel (fleuves, rivières, étangs, lacs, barrages, ports, canaux, routes, chemins de fer)
- 69416 M.V.R. terrains militaires et cimetières militaires
- 69417 M.V.R. dunes
- 69418 M.V.R. terrains vagues et autres terrains incultes
- 69419 M.V.R. terrains, non ventilées

6942 Moins-values de réévaluation, des plantations, cultures et aménagements de terrains autres que précités (P.C.A.A.)

- 69420 M.V.R. - P.C.A.A. terrains agricoles, horticoles, vergers, pépinières
- 69421 M.V.R. - P.C.A.A. parcs, terrains de sport et de loisir
- 69422 M.V.R. - P.C.A.A. mines, carrières et autres terrains industriels
- 69423 M.V.R. - P.C.A.A. terrains de bâtisse
- 69424 M.V.R. - P.C.A.A. bois et forêts

- 69426 M.V.R. - P.C.A.A. terrains militaires et cimetières militaires
- 69427 M.V.R. - P.C.A.A. dunes
- 69428 M.V.R. - P.C.A.A. terrains vagues et incultes
- 69429 M.V.R. - P.C.A.A. terrains, non ventilées

6943 Moins-values de réévaluation des bâtiments

- 69431 M.V.R. bâtiments à usages principalement administratif et fonctionnel (autres que d'enseignement, purement militaire ou à l'Etranger)
- 69432 M.V.R. bâtiments d'établissements d'enseignement
- 69433 M.V.R. bâtiments à usage purement militaire
- 69434 M.V.R. immeubles de rapport
- 69435 M.V.R. immeubles diplomatiques à l'Etranger (extra-territorialité)
- 69436 M.V.R. autres immeubles à l'Etranger
- 69437 M.V.R. monuments
- 69439 M.V.R. bâtiments, non ventilées

6944 Moins-values de réévaluation des terrains bâtis (terrains et bâtiments non dissociables)

- 69440 M.V.R. parties d'immeubles en copropriété
- 69441 M.V.R. immeubles diplomatiques à l'Etranger non dissociables
- 69442 M.V.R. autres immeubles à l'Etranger non dissociables
- 69449 M.V.R. autres immeubles non dissociables et M.V.R. terrains bâtis, non ventilées

6945 Moins-values de réévaluation des installations, machines et outillage d'exploitation (22)

- 69450 M.V.R. installations d'exploitation
- 69451 M.V.R. machines d'exploitation
- 69452 M.V.R. outillage d'exploitation

6946 Moins-values de réévaluation du mobilier et matériel (à l'exclusion des armes de destruction), des objets et oeuvres d'art et des animaux et végétaux (22)

- 69460 M.V.R. matériel roulant
- 69461 M.V.R. matériel navigant
- 69462 M.V.R. matériel volant
- 69463 M.V.R. matériel informatique et télématique
- 69464 M.V.R. mobilier, matériel et machines de bureau

- 69465 M.V.R. autres mobiliers et matériels
- 69466 M.V.R. ouvrages de bibliothèque
- 69467 M.V.R. objets et oeuvres d'art
- 69468 M.V.R. animaux et végétaux
- 69469 M.V.R. actifs mobiliers corporels non encore mis en service

6947 Moins-values de réévaluation des immobilisations détenues en location-financement et autres droits réels que de propriété (22)

- 69471 M.V.R. terrains et constructions en L.F.
- 69472 M.V.R. installations d'exploitation en L.F.
- 69473 M.V.R. machines et outillage d'exploitation en L.F.
- 69474 M.V.R. mobilier et matériel en L.F.
- 69479 M.V.R. autres droits réels que de propriété

6948

et

6949

695 MOINS-VALUES DE REEVALUATION DES OUVRAGES DE GENIE CIVIL DETENUS EN FIN D'ANNEE

NB Idem qu'au 694.

6950 Moins-values de réévaluation des autoroutes, routes et pistes cyclables

- 69500 M.V.R. structures de base des autoroutes et rings
- 69501 M.V.R. structures de base des routes et pistes cyclables
- 69502 M.V.R. ouvrages d'art incorporés
- 69503 M.V.R. glissières de sécurité
- 69504 M.V.R. panneaux anti-bruit
- 69505 M.V.R. panneaux de signalisation non électrique
- 69506 M.V.R. équipements d'éclairage
- 69507 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69508 M.V.R. autres équipements
- 69509 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6951 Moins-values de réévaluation des champs d'aviation

- 69510 M.V.R. structures de base des pistes
- 69511 M.V.R. ouvrages d'art incorporés
- 69512 M.V.R. taxiways et plates-formes de stationnement pour avions
- 69513 M.V.R. routes et parkings pour voitures
- 69514 M.V.R. panneaux anti-bruit
- 69515 M.V.R. panneaux de signalisation
- 69516 M.V.R. équipements d'éclairage
- 69517 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69518 M.V.R. autres équipements
- 69519 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6952 Moins-values de réévaluation des canaux, fleuves et rivières (navigables ou non)

- 69520 M.V.R. structures de base des canaux, fleuves et rivières (navigables ou non)
- 69521 M.V.R. écluses de navigation
- 69522 M.V.R. écluses de décharge et barrages fluviaux
- 69523 M.V.R. ascenseurs et plans inclinés
- 69524 M.V.R. ponts, tunnels et passerelles
- 69525 M.V.R. murs de quai
- 69526 M.V.R. installations de pompage
- 69527 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69528 M.V.R. autres équipements
- 69529 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6953 Moins-values de réévaluation des barrages

- 69530 M.V.R. structures de base des barrages proprement dits
- 69531 M.V.R. ouvrages d'art d'amenée, d'évacuation et de traitement des eaux
- 69532 M.V.R. structures de base des routes et pistes cyclables (non repris en 69501)
- 69533 M.V.R. ponts, tunnels et passerelles incorporés au réseau routier (non repris en 69502)
- 69534 M.V.R. parkings aménagés
- 69535 M.V.R. infrastructures touristiques (non reprises ci-avant)
- 69537 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion des barrages et dépendances
- 69538 M.V.R. autres équipements
- 69539 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6954 Moins-values de réévaluation des ports

- 69540 M.V.R. structures de base des ports proprement dits
- 69541 M.V.R. structures de base des routes portuaires et leurs ouvrages d'art éventuels
- 69542 M.V.R. écluses

- 69543 M.V.R. jetées et chenaux
- 69544 M.V.R. voies ferrées
- 69545 M.V.R. installations de pompage
- 69546 M.V.R. installations de levage
- 69547 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69548 M.V.R. autres équipements
- 69549 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6955 Moins-values de réévaluation des infrastructures de transports publics (métros, prémétros, tramways et autres infrastructures dont l'entité comptable est directement propriétaire)

- 69550 M.V.R. structures de base des métros, prémétros et autres réseaux
- 69551 M.V.R. parachèvements
- 69552 M.V.R. ouvrages d'art incorporés
- 69556 M.V.R. équipements d'éclairage et de ventilation
- 69557 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69558 M.V.R. autres équipements
- 69559 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6956 Moins-values de réévaluation des stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont l'entité comptable est directement propriétaire)

- 69560 M.V.R. structures de base des stations d'épuration
- 69561 M.V.R. réseaux de canalisations d'amenée et d'évacuation des eaux
- 69566 M.V.R. installations électromécaniques de traitement
- 69567 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69568 M.V.R. autres équipements
- 69569 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6957 Moins-values de réévaluation des défenses côtières et chenaux de navigation

- 69570 M.V.R. structures de base des jetées
- 69571 M.V.R. structures de base des digues
- 69572 M.V.R. structures de base des épis
- 69573 M.V.R. structures de base des chenaux de navigation
- 69577 M.V.R. installations électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69578 M.V.R. autres équipements
- 69579 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6958 Moins-values de réévaluation des réseaux de télétransmission, réseaux - radio et réseaux de transmission de données informatiques

- 69580 M.V.R. structures de base
- 69581 M.V.R. ouvrages d'art incorporés
- 69587 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69588 M.V.R. autres équipements
- 69589 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

6959 Moins-values de réévaluation des autres infrastructures (oléoducs, etc.)

- 69590 M.V.R. structures de base
- 69591 M.V.R. ouvrages d'art incorporés
- 69597 M.V.R. équipements électromécaniques de signalisation, de sécurité et de gestion
- 69598 M.V.R. autres équipements
- 69599 M.V.R. divers ou M.V.R. non ventilées

696 MOINS-VALUES DE REEVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS EN FIN D'ANNEE

NB Ces moins-values de réévaluation sont calculées en fin d'année par rapport à la dernière valeur comptable.

6960 Moins-values de réévaluation des participations totales dans des entreprises résidentes

- 69601 M.V.R. participations totales - Etablissements publics de crédit (21)
- 69602 M.V.R. participations totales - Entreprises publiques d'assurances (21)
- 69603 M.V.R. participations totales - Autres entreprises publiques (21)
- 69609 M.V.R. participations totales dans des entreprises publiques résidentes, non ventilées

6961 Moins-values de réévaluation des participations majoritaires dans des entreprises résidentes

- 69611 M.V.R. participations majoritaires - Etablissements publics de crédit (21)
- 69612 M.V.R. participations majoritaires - Entreprises publiques d'assurances (21)
- 69613 M.V.R. participations majoritaires - Autres entreprises publiques (21)
- 69619 M.V.R. participations majoritaires dans des entreprises publiques résidentes, non ventilées

6962 Moins-values de réévaluation des participations minoritaires dans des entreprises résidentes

- 69621 M.V.R. participations minoritaires - Etablissements publics de crédit (21)
- 69622 M.V.R. participations minoritaires - Entreprises publiques d'assurances (21)
- 69623 M.V.R. participations minoritaires - Autres entreprises publiques (21)
- 69629 M.V.R. participations minoritaires dans des entreprises publiques résidentes, non ventilées

6963 Moins-values de réévaluation des participations dans des entreprises et organismes internationaux et étrangers (réévaluation de la participation en FB et/ou en EUROS)

- 69631 à
- 69637 M.V.R. à ventiler par entreprise et organisme international et étranger (21)
- 69639 M.V.R. participations dans des entreprises et organismes internationaux et étrangers, non ventilées

6964 Moins-value de réévaluation de la créance légale indisponible du Pouvoir fédéral sur l'encaisse - or détenue par la BNB (différence d'évaluation)

- 69649 M.V.R. en la matière

6965 Moins-values de réévaluation des actions et parts d'entreprises résidentes cotées sur un marché et de leurs instruments financiers dérivés

- 69651 M.V.R. actions et parts d'entreprises résidentes cotées sur un marché en EUROS
- 69652 M.V.R. actions et parts d'entreprises résidentes cotées sur un marché en devises étrangères
- 69653 M.V.R. warrants d'A.E.R.M. cotés en EUROS
- 69654 M.V.R. warrants d'A.E.R.M. cotés en devises étrangères
- 69658 M.V.R. autres instruments financiers dérivés d'A.E.R.M. cotés sur un marché
- 69659 M.V.R. non ventilées

6966 Moins-values de réévaluation des actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché et de leurs instruments financiers dérivés

- 69661 M.V.R. actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché en EUROS
- 69662 M.V.R. actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché en devises étrangères

- 69663 M.V.R. warrants d'A.E.N.R.M. cotés en EUROS
- 69664 M.V.R. warrants d'A.E.N.R.M. cotés en devises étrangères
- 69665 M.V.R. autres instruments financiers dérivés d'A.E.N.R.M. cotés sur un marché
- 69669 M.V.R. non ventilées

6967 Moins-values de réévaluation des actions de parts d'entreprises non cotées sur un marché et de leurs instruments financiers dérivés (réévaluation éventuelle VS les bilans de ces entreprises)

- 69671 M.V.R. actions et parts d'entreprises résidentes non cotées, libellées en EUROS
- 69672 M.V.R. actions et parts d'entreprises résidentes, non cotées, libellées en devises étrangères
- 69673 M.V.R. actions et parts d'entreprises non résidentes, non cotées, libellées en EUROS
- 69674 M.V.R. actions et parts d'entreprises non résidentes, non cotées, libellées en devises étrangères
- 69679 M.V.R. non ventilées

6968 Moins-values de réévaluation des parts de Fonds de placement et de SICAV et de leurs instruments financiers dérivés

- 69681 M.V.R. parts de Fonds de placement et de SICAV belges cotées sur un marché en EUROS
- 69682 M.V.R. parts de Fonds de placement et de SICAV belges cotées sur un marché en devises étrangères
- 69683 M.V.R. parts de Fonds de placement et de SICAV étrangères cotées sur le marché en EUROS
- 69684 M.V.R. parts de Fonds de placement et de SICAV étrangères cotées sur le marché en devises étrangères
- 69689 M.V.R. non ventilées

6969 Moins-values de réévaluation d'autres valeurs mobilières détenues par l'entité comptable et moins-values de réévaluation des actifs financiers, non ventilées

- 69691 M.V.R. éventuelles VS bilans des parts de coopératives belges libellées en FB et/ou EUROS
- 69692 M.V.R. des certificats fonciers cotés sur un marché en EUROS
- 69693 M.V.R. éventuelles de certificats fonciers non cotés sur un marché libellé en FB et/ou en EUROS
- 69698 M.V.R. sur autres valeurs mobilières, non ventilées
- 69699 M.V.R. des actifs financiers, non ventilées

697 REDUCTIONS DE VALEURS D'ACTIFS (VARIATIONS POSITIVES)

6970 Variation positive de réductions de valeurs d'actifs (R.V.A.) en matière de créances à plus d'un an à la suite de la livraison de biens et services

- 69709 V.P.R.V.A. créances à plus d'un an à la suite de la livraison de biens et services

6971 Variation positive de R.V.A. en matière de créances à un an au plus à la suite de la livraison de biens et services

- 69719 V.P.R.V.A. créances à un an au plus à la suite de la livraison de biens et services

6972 Variation positive de R.V.A. en matière d'avances budgétaires à plus d'un an

- 69729 V.P.R.V.A. avances budgétaires à plus d'un an

6973 Variation positive de R.V.A. en matière de prêts et autres créances à plus d'un an

- 69739 V.P.R.V.A. prêts et autres créances à plus d'un an

6974 Variation positive de R.V.A. en matière de créances fiscales

- 69749 V.P.R.V.A. créances fiscales

6975 Variation positive de R.V.A. en matière d'avances budgétaires à un an au plus

- 69759 V.P.R.V.A. avances budgétaires à un an au plus

6976 Variation positive de R.V.A. en matière d'avances de trésorerie

- 69769 V.P.R.V.A. avances de trésorerie

6977 Variation positive de R.V.A. en matière de créances domaniales

- 69779 V.P.R.V.A. créances domaniales

6978 Variation positive de R.V.A. en matière de déficits des comptes publics

- 69789 V.P.R.V.A. déficits des comptes publics

6979 Variation positive de R.V.A. en matière d'autres créances à un an au plus

- 69799 V.P.R.V.A. autres créances à un an au plus

698 PERTES EN CAPITAL RESULTANT DE LA REESTIMATION D'ELEMENTS DU BILAN

6980

6981 Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS de participations libellées en devises étrangères dans des entreprises et organismes internationaux et étrangers

- 69811 à
- 69817 A ventiler par participation en adjoignant éventuellement un chiffre
- 69819 E.D.C. sur participations libellées en devises étrangères dans des entreprises et organismes internationaux et étrangers, non ventilés

6982 Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS d'autres actifs libellés en devises étrangères

- 69821 à
- 69827 A ventiler par nature
- 69829 E.D.C. sur d'autres actifs libellés en devises étrangères, non ventilés

6983 Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS de l'encours non échu des emprunts conclus par l'entité en devises étrangères

- 69831 à
- 69837 A ventiler par emprunt en adjoignant un ou deux chiffres
- 69839 E.D.C. sur l'encours non échu des emprunts conclus par l'entité en devises étrangères, non ventilés

6984 Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS d'autres passifs libellés en devises étrangères

- 69841 à
- 69847 A ventiler par nature
- 69849 E.D.C. sur d'autres passifs libellés en devises étrangères, non ventilés

6985 Pertes en capital dues aux plus-values de réévaluation d'emprunts perpétuels émis

- 69851 P.C. de réévaluation de l'emprunt perpétuel de l'Etat belge à 2,5% selon cours de bourse
- 69852 à
- 69857 P.C. de réévaluation d'autres emprunts perpétuels
- 69859 P.C. de réévaluation d'emprunts perpétuels, non ventilées

6986 Pertes en capital dues aux plus-values de réévaluation d'autres passifs

- 69861 à
- 69867 P.C. de réévaluation d'autres passifs (à ventiler par nature de passif)
- 69869 P.C. de réévaluation d'autres passifs, non ventilées

6987

6988 Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS d'actifs et passifs libellés en devises étrangères, non ventilés

- 69889 E.D.C. de change sur actifs et passifs libellés en devises étrangères, non ventilés

6989 Pertes en capital dues aux plus-values de réévaluation de passifs, non ventilées

- 69899 P.C. dues aux plus-values de réévaluation de passifs, non ventilées

699 DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES ET AUX FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR - VIREMENT DU SOLDE FINAL FAVORABLE A L'ACTIF NET OU AU PASSIF NET

6990 Dotations aux Fonds propres affectés

- 69901
à
- 69907 A ventiler par Fonds

6991 Dotations aux Fonds sociaux en faveur du personnel

- 69911
à
- 69917 A ventiler par Fonds

6992

à

6998 Dotations aux Provisions pour charges à venir

- 69921
à
- 69987 A ventiler par provision

6999 Virement du solde final favorable (SFF)

- 69991 Virement du SFF à l'Actif net ou à l'Avoir social
- 69992 Virement du SFF au Passif net

RENOIS DE LA CLASSE 6

- 1) Chaque numéro de compte peut être précédé, en vue de la comptabilité analytique, d'un préfixe de deux (ou trois) chiffres indiquant le centre de coûts (exemple : 28-60000 pour le centre 28), ceci vaut, s'il échet, pour les autres sous-classes.
- 2) En principe, il n'y aura que peu d'imputations comptables dans la sous-classe 60 étant donné que les opérations en la matière sont essentiellement le fait d'entreprises publiques soumises à la loi du 17 juillet 1975 en tant que telles.
- 3) Sous le signe C.S.B. (comptabilisation simultanée budgétaire) est indiqué ce qui a une correspondance en comptabilité budgétaire (Bg) ou n'en a pas (-). Il va de soi que si l'entité ne doit pas tenir un budget, le signe Bg ne la concerne pas.
- 4) Les achats nets des notes de crédit donnant lieu à remboursement et des variations de stocks constituent les utilisations.
- 5) S'il y a plus de 50 sortes de matières premières et 50 sortes de fournitures, les entités devront ajouter un chiffre au numéro de compte pour suivre la consommation spécifique des biens en cause.
- 6) Les remboursements pour personnel détaché d'autres entités soumises au P.C.G. ne sont pas à considérer comme des transferts de revenus internes.
- 7) La ventilation des sous-rubriques correspond en principe à celle prévue à la sous-classe 26.
- 8) Net d'indus et y compris, s'il y a lieu, les montants courus échus l'année suivante mais non compris ceux de l'année précédente échus durant l'année.
- 9) A prendre en considération pour les cotisations imputées d'employeur, sous réserve de déduction pour les Régions et les Communautés de la cotisation de responsabilisation supportée par elles (cotisation effective d'employeur).
- 10) Y compris acomptes sur pensions échues.
- 11) Pas de cotisation d'employeur imputée, du moins pour le moment.
- 12) A prendre en considération pour les cotisations imputées d'employeur.
- 13) Cotisation imputée à calculer suivant tarifs ETHIAS.
- 14) Un sixième chiffre pourra être intercalé avant le dernier pour distinguer l'enseignement dispensé :
0 - enseignement maternel; 1 - enseignement primaire; 2 - enseignement secondaire de plein exercice; 3 - enseignement secondaire à horaire réduit; 4 - enseignement spécial; 5 - enseignement supérieur; 6 - enseignement de promotion sociale; 7 - enseignement artistique; 8 -; 9 - autres enseignements.
- 15) Les opérations des établissements d'enseignement non supérieurs communautaires (E.N.S.) financées avec leurs propres ressources (subsidés, droits scolaires, etc.) seront regroupées et consolidées par les Services communautaires centraux selon un plan comptable restreint conforme aux normes du Plan comptable général.
- 16) Par Pouvoir institutionnel, il faut entendre : la Communauté flamande (y compris la Région flamande), la Communauté française, la Communauté germanophone, la COCOC, la COCON, la COCOF, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et le Pouvoir fédéral) (y compris leurs Fonds budgétaires non organiques). Par Groupe institutionnel il faut entendre l'ensemble : Pouvoir institutionnel (y compris ses Fonds budgétaires non organiques, ses S.A.C.A. et ses O.A.P.
- 17) Les transferts de revenus entre établissements communautaires de l'E.N.S. et au sein de chacun d'entre eux ne sont pas repris ici, car ils seront déjà consolidés au sein des synthèses comptables effectuées par les Services communautaires centraux.
- 18) Non-valeurs autres que celles considérées comme des atténuations de produits; par exemple : remises de dettes en matière de prêts ou d'avances, d'impôts et taxes, etc.
- 19) Les transferts en capital entre établissements communautaires de l'E.N.S. ne sont pas repris ici car ils seront déjà consolidés au sein des synthèses comptables effectuées par les Services communautaires centraux.
- 20) On peut procéder éventuellement à une ventilation par tiers en adjoignant un ou deux chiffres.
- 21) On peut procéder à une ventilation par nature en adjoignant un ou deux chiffres.
- 22) Pour autant que ces diverses catégories d'actifs corporels soient réévaluées.